SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
# Protestantisme français

reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

---

# *Bulletin*

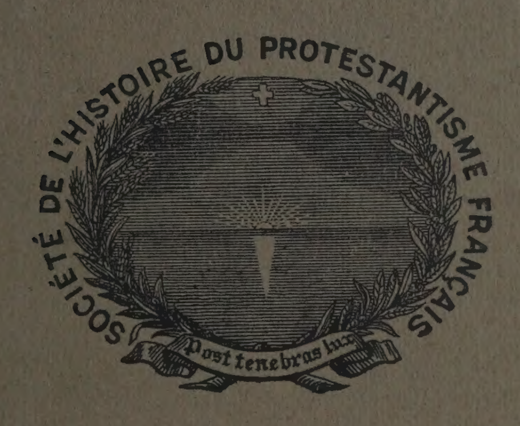
PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

*Études, Documents, Chronique littéraire*

**LXXXV^e ANNÉE**

**NEUVIÈME DE LA 6^e SÉRIE**

**Octobre-Décembre 1936**




**PARIS**

**Au siège de la Société**

**54, Rue des Saints-Pères (VII^e)**

---

1936

# BULLETIN

*de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*

**SOMMAIRE du N° d'OCTOBRE-DÉCEMBRE 1936**



## ABONNEMENTS AU BULLETIN

**Compte chèques postaux : Paris 407-83 (Société d'Histoire du Protestantisme)**

France et Colonies : **30** fr. (pasteurs et professeurs : **15** fr.)
Etranger (*nouveau tarif*) : **50** fr. (pasteurs : **40** fr.).

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : **chèques postaux Paris 407-83 (Société d'Histoire).**

Les abonnés français sont priés de verser directement, de préférence à ce compte plutôt qu'aux librairies.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 140 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

**En cas de changement d'adresse, il est dû 2 fr. pour nouvelle bande.**

Prix d'un numéro : avant 1913, **4** fr. ; après 1914, **9** fr. (port en sus).

## RÉDACTION

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au Secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sous la rubrique « Livres donnés ».

## ANNONCES

Les annonces doivent être également adressées au secrétaire.

Pages à la suite du « Bulletin » : **800** fr. la page ; **500** fr. la demi-page, **250** fr. un quart de page ; **125** fr. un huitième de page ; il n'est accepté d'annonce de cette catégorie que pour un an.

**Petites annonces** : voir page 3 de cette couverture.

# ÉTUDES HISTORIQUES

## Les débuts du protestantisme à Alençon

Alençon fut une des premières villes de France où s'implantèrent avec succès, avant la Réforme calvinienne, les doctrines et principes évangéliques énoncés par Lefèvre d'Etaples, prêchés et développés par ses disciples dans le diocèse de Meaux.

Mais bien peu de données précises nous permettent de saisir et de reconstituer l'œuvre religieuse qui s'accomplit en cette région dans la première moitié du XVIe siècle. Il est indiscutable que l'influence de Marguerite de Navarre y contribua pour une large part (1) ; car s'il est un fait certain, c'est qu'elle protégeait ouvertement les novateurs religieux, qu'elle accueillit avec une faveur marquée en sa petite cour d'Alençon Clément Marot, Gérard Roussel, Michel d'Arande, du Mesnil, Bonaventure des Périers, Caroli, et un peu plus tard Sainte-Marthe, Jean Frotté, Guy et François Cormier, ralliés à des degrés divers aux idées évangéliques ; il faut ajouter qu'elle favorisa quelques prédications publiques de Michel d'Arande et de du Mesnil, et qu'elle fit attribuer la

(1) Il y aurait à faire sur ce point une étude minutieuse où l'on tiendrait compte non seulement des idées propres de cette princesse telles que les manifestent ses écrits de cette époque, et des directions spirituelles qu'elle recevait de Briçonnet pendant la période active de sa correspondance avec ce prélat (1520-1524), mais encore de *l'intermittence* et en général du *peu de durée de ses séjours à Alençon* depuis son second mariage (1527).

cure de l'Eglise Notre-Dame d'Alençon à Caroli, devenu son aumônier. Tout cela explique bien la formation d'un milieu favorable à la propagation des idées nouvelles.

Mais il faut se garder de déductions simplistes et trop rapides. Rien ne nous autorise à conclure des sympathies religieuses de Marguerite qu'elle fut l'inspiratrice consciente et réfléchie, ni, à plus forte raison, l'organisatrice, en une mesure quelconque, du mouvement évangélique qui se dessine à Alençon aux environs de 1530, et se manifeste, dès cette époque, par l'existence d'une communauté chrétienne nettement dressée en face de l'Eglise romaine. Le document que nous analysons ci-après, relatif au procès de 40 Alençonnais en 1534, nous montre cette communauté déjà pourvue de lieux de culte et de conducteurs spirituels venus du clergé ; elle est recrutée tout à la fois parmi les notables et parmi le peuple ; la foi y est assez ardente pour susciter des actes de fanatisme qui conduisent au martyre. François Ier en juge les progrès assez inquiétants pour nécessiter l'envoi d'une commission extraordinaire, composée de membres du parlement avec pleins pouvoirs pour enquêter et pour sévir, car les officiers de justice d'Alençon sont suspects d'indulgence. Or ce n'est point *après* l'affaire retentissante des Placards, mais trois mois *avant* cet événement et la répression violente dont elle fut le signal.

Alençon pourtant est le fief de sa sœur bien-aimée dont il connaît les efforts constants pour protéger les évangéliques ; s'il se décide à lui imposer la tristesse et l'humiliation de voir récuser ses magistrats, d'être impuissante à empêcher ou atténuer la rigueur des poursuites dirigées contre ses propres sujets, il faut bien admettre que le mouvement religieux qui se développait alors à Alençon fut représenté au roi, par la Faculté de Paris sans nul doute, comme un danger sérieux pour l'Eglise.

Ce document a été exhumé par le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français* qui, en 1859, en a publié d'abord des extraits empruntés au registre du greffier

Dongois (1), puis en 1884 une relation textuelle plus complète d'après les pièces primitives retrouvées par M. Guérin à la Bibliothèque Nationale (2). C'est la relation même du procès, les comptes rendus officiels des séances de la commission extraordinaire et de ses décrets par le greffier spécial attaché à cette commission, Philippe Habert.

La publication de ce document n'a point passé inaperçue ; il est mentionné, assez sommairement en général, par la plupart des historiens récents du protestantisme en basse Normandie (3). Il nous a semblé utile de l'étudier de plus près, non seulement en complétant l'identification des noms des inculpés dans la mesure où il nous a été possible de le faire, mais encore en dégageant du texte même des sentences (avec le regret de ne pas posséder celui des interrogatoires qui a disparu) quelques informations particulières précieuses pour l'histoire du protestantisme Alençonnais.

Après avoir exposé le sujet, nous analyserons les sentences rendues contre chacun des 40 accusés et tâcherons ensuite en une rapide conclusion de déduire des faits un aperçu de l'Eglise évangélique d'Alençon à ses débuts.

---

(1) *Bulletin*, t. VIII (1859), p. 62. Extraits inédits des Registres du Parlement de Paris, rédigés par le greffier Dongois coté 72, Registre particulier d'une commission décernée à sept conseillers pour la punition de quelques habitants d'Alençon de la nouvelle religion ; depuis le mois d'août jusqu'au 15 septembre 1534, faisait partie en 1859 de la collection d' « un magistrat ».

(2) *Ib.*, t. XXXIII, p. 112.

(3) Notons entre autres : N. Weiss : *Note sommaire sur les débuts de la Réforme en Normandie.* Extraits du Congrès du Millénaire normand, p. 9 (Rouen 1911) ; P. Jourda : *Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, reine de Navarre* (Paris 1930), I, pp. 177, 183 ; C. Oursel : « Quelques notes sur la Réforme à Alençon et dans le diocèse de Sées au temps de François Ier » (*Revue Normande et Percheronne*, 1899, p. 291) ; *Id.* : *Notes pour servir à l'histoire de la Réforme en Normandie* (1913), où sont reproduites les allégations et remarques de ses articles de 1899. Il y signale très justement l'importance des pièces du procès de 1534, comme révélation d'une communauté évangélique à Alençon déjà organisée à cette époque ; Mme G. Despierres (appendice à sa brochure : *Etablissements d'imprimeries à Alençon de* 1529 *à* 1575, Paris 1894), sans étudier le document lui-même, passe en revue le nom des inculpés dont elle peut identifier quelques-uns à l'aide d'actes du tabellionage.

## *Procès et condamnation de quarante Alençonnais* (1533-1534)

Le 11 juin 1533, veille de la fête-Dieu, deux jeunes gens d'Alençon, Jean Coumyn (1) et Etienne Laignel dit Potier (2), s'étant introduits de nuit, en brisant les vitraux, dans la chapelle Saint-Blaise (3), avaient emporté les statuettes (4) de la Vierge et de Saint-Claude et les avaient suspendues en pleine ville à la gouttière d'une maison. Le scandale fut considérable ; il ne put être étouffé, comme celui que la sagesse des magistrats, sur les conseils et avec l'aide de Marguerite, avait réussi à conjurer quelque temps auparavant (5). Les coupables, aiséments découverts,

(1) *Jean Coumyn* — et non pas *Couvin*, comme le porte l'ordonnance royale du 7 août 1534 (ou du moins la transcription de cette ordonnance d'après le registre du greffier Dongois (*B. H. P. F.*, 1859, p. 63). C'était le nom d'une famille établie à Alençon au xv^e^ siècle, dont un membre, Perrin Coumyn, figure sur un acte de tabellionnage de 1450.

(2) *Etienne Laignel dit Potier.* Nous rencontrons trois formes différentes du nom de cet accusé dans les documents de l'époque :

1° Le texte du greffier Dongois le nomme à deux reprises : *Antoine Potier, dit Taignel* (*Taignel* étant sans doute une mauvaise lecture du copiste pour Laignel) ;

2° Les procès-verbaux rédigés par le greffier Phillipe Habert l'appellent au début *Antoine Laignel, dit Potier* ;

3° Le procès-verbal de la sentence de condamnation, le 12 septembre 1534, le désigne sous le nom d'*Etienne Laignel, dit Potier.*

C'est cette dernière forme du nom que nous croyons devoir retenir, estimant qu'en une circonstance aussi grave que le prononcé d'une condamnation à mort, le greffier a dû prendre soin de libeller sur la sentence le nom exact de l'accusé.

Le patronyme Laignel ne se remontre pas ailleurs ; mais, sur un rôle d'imposition extraordinaire dressé à Alençon en 1596, figurent deux familles *Lalignel*, nom que nous retrouvons aux siècles suivants et qui peut être la forme corrompue de la désignation primitive Laignel. Quant au surnom, il s'explique aisément du fait de l'existence à Alençon à cette époque de poteries importantes qui ont donné leur nom à deux rues du centre de la ville.

C. Oursel et Jourda ne connaissent que la lecture *Antoine Potier, dit Laignel.*

(3) La chapelle Saint-Blaise, dédiée à Notre-Dame-de-Grâce, se trouvait hors ville, à l'extrémité du faubourg qui porte ce nom et dépendait de l'Eglise Notre-Dame.

(4) Le texte porte *les images* (*ymaiges*) ; mais ce terme doit s'entendre des petites statues décorant l'autel de cette chapelle.

(5) « *Un fou du pays du Maine, s'étant avisé, à la faveur des ténèbres de briser un crucifix qui était au portail de la chapelle Saint-Louis* (*chapelle de l'hôpital*) *à Alençon, les magistrats dépêchèrent sur-le-*

furent arrêtés ; ils comparurent devant les officiers de justice et furent condamnés à des peines relativement légères d'emprisonnement.

Le bruit de ce sacrilège se répandit à Paris. On sait qu'à cette époque se déchaînait une véritable cabale contre Marguerite ; c'est en octobre 1533 que fut jouée au Collège de Navarre une farce grossière où la sœur du roi était tournée en ridicule à cause de son attitude religieuse et de la protection qu'elle offrait aux évangéliques. Cette même année paraissait en 2e édition chez Simon Dubois, à Alençon, un poëme mystique : *Le Miroir de l'âme pécheresse* que Béda tentait de faire censurer par la Faculté comme renfermant des hérésies (1).

Le scandale d'Alençon, l'indulgence des juges fournissaient de nouveaux arguments aux adversaires de Marguerite. François Ier avait courageusement défendu sa sœur contre les outrages dont elle était victime et empêché la

---

*champ vers la reine et le chancelier d'Alençon pour le prévenir avant qu'on en fît un mauvais rapport au roi et au parlement, tandis qu'ils faisaient placer un autre crucifix, accompagné de quelques ornements, comme si l'ancien n'avait été enlevé que pour en placer un mieux décoré.* » (Odolant Desnos, *Mém. hist.*, II, 547.)

L'abbé Gautier, dans son *Histoire d'Alençon* (1805), attribue à Marguerite l'initiative de la réparation du dommage : « *Un protestant d'Alençon s'étant avisé de briser pendant la nuit un crucifix qui était au portail de l'église Saint-Louis, Marguerite apaisa l'affaire en faisant mettre à la place un autre crucifix mieux décoré que le premier* » (p. 132).

Lors de l'attentat de Coumyn et Laignel, Marguerite de Navarre était à Paris, tandis que François Ier chevauchait vers Marseille où il devait rencontrer le pape ; mais elle revint bientôt après à Alençon et s'y trouvait certainement en 1534.

(1) *Le miroir de l'âme pecheresse, auquel elle reconnaît ses fautes et péchés et aussi les grâces et bénéfices à elle faits par Jésus Christ son époux, auquel elle voit son néant et son tout.* (1533, Alençon, Simon Dubois.)

Quelques autres pièces y sont jointes, savoir : *Dialogue en forme de vision nocturne entre très noble et excellente princesse, Madame Marguerite de France, sœur unique du roi notre sire, par la grâce de Dieu royne duchesse d'Alençon et de Berry — et l'âme sainte de Madame Charlotte de France, fille aînée du dit sieur et nièce de la dite dame royne. — Discord étant en l'homme par la variété de l'esprit et de la chair et sa paix par vie spirituelle. — Oraison à notre Seigneur Jésus Christ.* — Le tout en rime française, gothique in-8° de 61 f. — La 1re édition du *Miroir* est de 1531 (Bib. nat., Rés. Ve 203).

condamnation de son livre ; mais il avait besoin en ce moment de la faveur du pape et il crut devoir donner quelque satisfaction à l'opinion publique. Malgré la lettre où Marguerite justifiait et couvrait ses magistrats, lettre à laquelle il répondit en l'assurant de sa grande estime pour sa personne, il délégua à Alençon pour reprendre le procès contre les sacrilèges deux jurisconsultes éminents : Me Bonaventure de Saint-Barthélémy, président du parlement de Grenoble, et Me Louis Roillard, conseiller au parlement de Paris.

Cette seconde instruction, greffée sur la première, dura de longs mois ; elle s'étendit sur d'autres inculpés, dont un certain nombre, après interrogatoire, furent maintenus en prison. Nous ne savons exactement ce qui se passa ; tout porte à croire que, se heurtant à une sorte de parti pris d'indulgence de la part des juges d'Alençon dont ils devaient subir la collaboration, les deux commissaires préférèrent surseoir à tout jugement définitif et, revenant à Paris, rendirent compte au roi tout à la fois de la gravité des cas qui leur avaient été soumis et de leur impuissance à les réprimer.

C'est alors que pour en finir et sous la pression du Parlement, François Ier par sa déclaration du 7 août 1534 institua, sous la présidence du même Bonaventure de Saint-Barthélémy, une commission extraordinaire composée de sept conseillers, munis de pleins pouvoirs de décision et d'exécution en vue de « *parachever à faire et parfaire lesdts procez et procédez à l'encontre des blasphémateurs, délinquans et coupables, et de vacquer en toute diligence à eux possible contre eux par sentence de torture et question extraordinaire et sentence définitive* » (1).

Le roi ne fait pas état de l'indulgence des juges d'Alen-

(1) C'était *Claude de Zasses* — ou mieux *des Asses*, consr depuis 1522, dont les mœurs, dit-on, étaient déplorables — ; *François Le Charron* ; *Christofle de Harlay*, seigr de Beaumont, au parlement depuis 1531 ; *François Errault*, seigr de Themans, consr depuis 1522, qui mourut garde des sceaux en 1544 ; *Jean Picart ou le Picart*, consr depuis 1524 ; *Jean le Cirier*, consr depuis 1522 (*Bull. P. F.*, 1859, p. 62).

çon, mais (le cas vaut d'être retenu) les déclare incompétents en l'espèce :

« Les officiers d'Alençon, juges incompétens, parce qu'à nous et à nos juges tant seulement appartient la connaissance et décision (de ces faits) et d'ordonner de la punition, correction et réparation de tels crimes, délits et maléfices concernant la divine majesté — et aussi que notre vouloir et intention est que la punition que voulons et désirons en être faite, selon l'exigence des cas, soit correction et exemple à tous autres. »

La défiance à l'égard de l'échiquier d'Alençon était telle qu'un greffier spécial, Philippe Habert, de Paris, était adjoint à ce tribunal extraordinaire ; de même le procureur royal et l'huissier furent désignés par les juges commissaires en dehors du siège.

Ce troisième procès fut mené rapidement. Les commissaires, dès leur arrivée, le 31 août 1534, se firent remettre par les magistrats toutes les pièces des procès précédents contre les huit accusés maintenus en prison et qu'ils firent tout d'abord comparaître. Puis, siégeant matin et soir sans désemparer du 1er au 16 septembre, ils reprirent les procédures antérieures, y ajoutèrent, après les interrogatoires et témoignages, l'inculpation de trente-deux autres personnes suspectes et rendirent leurs sentences, dans ce bref espace de temps, contre ces quarante accusés présents ou contumaces (1).

Nous ne pouvons suivre l'ordre chronologique des procès-verbaux, les affaires chevauchant souvent d'un jour à un autre ; signalons les condamnations en commençant par les neuf sentences de mort dont cinq furent immédiatement exécutées et les quatre autres prononcées contre des accusés faisant défaut.

*Etienne Laignel, dit Potier*, et *Jehan Coumyn* (ou Coumin), les sacrilèges, causes premières du procès (voir ci-dessus), furent condamnés à un supplice prolongé destiné à frapper le peuple d'épouvante :

(1) Quelques prononcés de sentence font défaut, soit que l'accusation n'ait pas été maintenue, soit que manquent au dossier les procès-verbaux les concernant.

« avoir, devant la chapelle Sainct Blaize, le poing dextre coupé, cloué et attaché à deux pourteaulx, qui pour se faire y seront mis et dressez; ce fait, iceulx prisonniers estre conduitz et menez es lieux et rues où ils pendirent les d[es] ymaiges, esquels au lieu plus commode et convenable seront dressées deux potences esquelles les d[ts] prisonniers seront pendus et estranglés par le temps et espace de trois heures ; ce fait, leurs testes estre coupées et chacune d'elles mise au bout du fer d'une lance et icelles portées aux deux principalles portes de cette ville d'Alençon en lieu éminent et leurs corps portez et pendus aux fourches patibulaires d'icelle ville » (1).

La sentence ne mentionne aucune amende honorable ; par contre, une allusion est faite à la fermeté de foi des condamnés, d'autant plus remarquable que les malheureux étaient en prison depuis seize mois. Ils ne témoignèrent aucun regret de leur acte, comme il résulte de cette phrase concise du procès-verbal... : « *Vu... la persévérance d'iceulx prisonniers en leur mauvais vouloir, ainsi que plus à plain est contenu au d[t] procès contre eux fai t...* »

Prononcée le 12 septembre 1534 au matin, la sentence ne fut exécutée que le 15, sans doute pour permettre les préparatifs de la mise en scène.

*Jehan Ruel*, (avocat, selon Mme G. Despierres), était originaire de Courteille, bourg situé dans la commune actuelle d'Alençon, à 1.500 m. de la ville où, comme d'autres procès-verbaux nous le feront constater, se trouvaient plusieurs familles converties aux idées évangéliques, et où se tenaient des assemblées religieuses. Pour « plusieurs grands et exécrables blasphèmes par lui proférés et esquels il a longuement persévéré » , il fut condamné à faire amende honorable devant la porte de l'église Notre-Dame, et,

« ce faict estre mené au Marchis, hors de la porte de Sées et illec au lieu le plus commode et convenable sera mis et planté

(1) Les fourches patibulaires d'Alençon se trouvaient hors ville à la limite des communes actuelles d'Alençon, Saint-Paterne et Arçonnay, au lieu nommé Les Carries (champ de manœuvres actuel). Le gibet, composé de quatre piliers de pierre joints par des poutres garnies de crochets, fut démoli en 1791. — (Voir *Revue Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, 1910, p. 289.)

ung pourteau à l'entour duquel sera faict ung grand feu et après avoir esté estranglé, estre ars bruslé et son corps converty en cendres (1). »

Il était en prison depuis l'instruction précédente. Interrogé le 2 septembre, il comparut à nouveau le 9 pour entendre sa condamnation qui fut exécutée le même jour.

Sa femme *Marie de Bernay* et son beau-frère *Julien de Bernay* furent aussi inculpés et poursuivis ; ce dernier, nous le verrons, fut condamné à mort par défaut, ayant réussi à s'enfuir. Aucun jugement ne figure dans les procès-verbaux à l'encontre de Marie de Bernay.

Le nom de Ruel était fort répandu à Alençon. Dans le rôle d'imposition extraordinaire de 1596 (2), parmi les onze familles portant ce patronyme, figure Jean Ruel, sieur de Pérey, dont le fils, l'avocat Pierre Ruel, fonda une famille protestante nombreuse au siècle suivant et qui nous paraît être lui-même descendant du martyr de 1534.

En 1529, un Léonard Ruel, vraisemblablement parent de Jean, est cité parmi les notables bourgeois de la ville (3).

*Nicolas Briolay* « pour plusieurs grants et exécrables blasphesmes, par lui dicts et proféréz contre le Saint Sacrement de l'autel, l'honneur de la Vierge Marie, révérence des saincts et sainctes du Paradis »

fut condamné le 7 septembre à la même peine que Ruel et fut étranglé et brûlé sur la place des Poullies, hors la porte de Sarthe, dans le faubourg de Montsort (4).

(1) Le Marchis, aujourd'hui rue des Marcheries, en pleine ville, se trouvait en dehors des murs ; c'était là qu'avaient lieu les exécutions criminelles quand, pour une raison quelconque, elles ne se faisaient pas sur la place du Palais.

(2) *Rôle de l'imposition levée sur les habitants d'Alençon en* 1596 *à l'occasion de l'entrée du duc de Montpensier dans cette ville.* (*Revue Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, 1894, p. 117.)

(3) Assemblée des notables bourgeois de la ville, en vue de trouver la somme de 1.000 livres qu'Alençon devait payer pour la rançon du Dauphin et du duc d'Orléans (7 déc. 1529). (*Rev. Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, I, p. 48.)

(4) Les Poulies. — La place s'appelle aujourd'hui : place du 103e-d'Infanterie ; mais une des rues y aboutissant a conservé le nom de rue des Poulies. — C'était un quartier de fabricants de toiles et les gros cylindres de bois destinés à tendre les étoffes portaient le nom de *poulies*.

Madame Despierres a retrouvé son nom dans un acte de tabellionnage du 29 décembre 1529 où il figure comme fils de Jean Briolay. — Ce patronyme ne se rencontre sur aucun registre protestant de l'époque postérieure.

Le lieu du supplice semble indiquer que Briolay habitait Montsort, faubourg d'Alençon situé de l'autre côté de la rivière La Sarthe et qui faisait alors partie ecclésiastiquement du diocèse du Mans.

*Jean Lebrun*, condamné à mort et exécuté le 16 septembre sur le chemin de Sées (1).

Mme Despierres croit qu'il était originaire de Sées et que son procès avait été instruit dans la ville épiscopale.

Cette opinion peut se déduire de la mention qui accompagne le nom dans la sentence : « *à présent prisonnier ès prisons de la conciergerie d'Alençon* ». Ce n'est en tout cas le nom d'aucune famille protestante connue de nous dans la région.

C'était la dernière exécution capitale ; elle fut décrétée à la fin du procès, et les commissaires, pour laisser sans doute une plus durable impression, en augmentèrent l'apparat en ordonnant que deux autres accusés, Michel Petit et Bertrand Prével, suivraient le cortège et assisteraient en personne au supplice après avoir fait amende honorable.

Ce même jour quatre autres inculpés, qui étaient en fuite, furent condamnés à être brûlés vifs sur la place du Marché « *pour blasphèmes et paroles scandaleuses et hérétiques* ». Ils avaient été dénoncés par Me Jean Hommedey, promoteur de l'évêque de Sées, et étaient recherchés depuis l'année précédente ; c'était :

*Noël de Meaux*, qui nous est inconnu ;

*Isaac Legoux*, dit Tardif, dont la femme *Georgine* arrêtée et emprisonnée, en vue d'obtenir d'elle sans doute quelque

(1) Sur l'Eglise de Sées cf. l'article de M. Galland, *Bull. h. pr.*, 1930, p. 531.

indication sur la retraite de son mari, fut relâchée sans condamnation. — Le rôle de 1596, dont nous avons parlé, mentionne M[e] Nicolas et M[e] Thomas Legoux. En 1624 Paul Legoux, conseiller et secrétaire du roi, signe comme parrain sur le registre protestant. Ces deux condamnés habitaient Courteille.

On peut se demander (simple hypothèse) si Noël de Meaux ne devait pas son nom à son origine même, si ce n'était pas un membre de la communauté évangélique de cette ville, chassé par la persécution, devenu dans son exil un instrument actif de conversion pour son entourage et que sa propagande désignait à la condamnation sévère des magistrats.

*Jean Boullemer* était « marchand de fil » à Alençon. Il fut aussi condamné par contumace à être brûlé vif. — Le nom apparaît dès 1623 sur les registres protestants ; un Jean Boullemer, peut-être le fils de l'accusé, mari de Marguerite Caget, fait à cette date baptiser un enfant. — En 1596 le rôle d'imposition mentionne la veuve de Jean Boullemer et son fils Hardouin ; ce dernier épousa Marthe Duval qui est citée quatre fois comme marraine de 1619 à 1622. Il s'agit donc d'une famille protestante ; elle descendait directement, croyons-nous, du condamné de 1534 (1).

Le quatrième condamné à mort par défaut fut ce *Julien de Bernay*, dont nous avons déjà cité le nom et qui était beau-frère de Jean Ruel. Il est désigné comme sergent de Radon, petite localité à 10 km. au nord d'Alençon, au bord de la forêt d'Ecouves.

Mme G. Despierres le retrouve dans un acte de tabellionnage de 1545 avec la même mention, ce qui supposerait non seulement qu'il avait été gracié, mais encore

(1) Aucun rapport ne semble pouvoir être établi avec la famille noble des Boullemer de la Normanderie et de Thiville, qui fournit une longue lignée de lieutenants-généraux à Alençon de 1638 à 1773.

rétabli dans ses anciennes fonctions. — Il figure en 1529 sur la liste des bourgeois notables d'Alençon convoqués pour la rançon du Dauphin de France.

Les biens de ces quatre condamnés en fuite furent déclarés « acquis et confisquez à qui il apartiendra ».

Parmi les six ecclésiastiques qui furent poursuivis, deux furent renvoyés avec leurs dossiers à l'évêque de Sées, Jacques de Silly, dont on connaît le zèle ardent dans la dénonciation et le procès d'Etienne Lecourt ; c'était :

*Paul Graindorge*, appelé prêtre d'Alençon, dont la prédication jugée hérétique fut certainement inspirée par Caroli dont il était l'un des vicaires — (si le nom se retrouve dans la région, puisqu'un Jean Graindorge fut échevin à Alençon en 1552, il n'est porté dans la suite par aucune famille protestante mentionnée sur les registres) ; et *Jean Chassevent*, protégé de Marguerite de Navarre, qui l'avait fait nommer Chapelain de l'Hôtel-Dieu. Mme Despierres nous apprend que sa sœur, qui épousa Jean Mercier de la Perrière fut la mère de Michel Mercier, le mari de la célèbre dentellière Marthe Barbot (1).

*Guillaume Rolland*, qui était en fuite, est nommé sur le procès-verbal : prêtre de Condé (sur Sarthe). C'était la paroisse qu'avait desservie Etienne Lecourt pendant quelques années (1530-1532). On sait que celui-ci, après un long procès, fut brûlé vif à Rouen (11 déc. 1533). Rolland avait-il été son successeur, comme le dit Mme G. Despierres ? C'est invraisemblable puisque l'information contre lui qui sert de base à sa condamnation remonte à l'année précédente et que Lecourt dut rester

(1) Mais nous pensons qu'elle fait erreur. Michel Mercier qui épousa Marthe Barbot en 1633 était fils de Guillaume Mercier, sieur de la Perrière, et de Louise Birée. Marthe Barbot, fille de Jean Barbot et de Suzanne Hourdebourg, était protestante et mourut en 1677.

Le fils de Michel Mercier et de Marthe Barbot, Jacques, qui épousa Marie Duval en 1667, eut 8 enfants qui furent tous baptisés protestants de 1668 à 1682 ; — sauf deux, Paul et Madeleine, tous ces enfants moururent en bas-âge.

titulaire nominal de sa cure jusqu'à sa dégradation (11 décembre 1533). Nous préférons admettre qu'il fut soit vicaire de Condé, à côté de Lecourt, la paroisse étant assez importante pour cela, soit qu'il fut désigné comme intérimaire en vue de desservir l'église, vacante, de fait, depuis 1532 (1). Dans tous les cas, nous devons considérer G. Rolland comme un disciple de Lecourt dont l'influence fut considérable et la propagande dans la région plus active qu'on se le représente en général.

La commission ordonna qu'il fût appréhendé au corps « quelque part qu'il pourrait être trouvé dans ce royaume, *etiam in loco sacro* », et son temporel saisi et mis entre les mains du roi. — Nous ignorons ce qu'il devint après sa fuite.

*René Dufour* était un religieux de l'ordre de Saint-Augustin, poursuivi à la requête du Promoteur du diocèse depuis 1533. — L'arrêt le concernant l'accuse (retenons les termes) de « *plusieurs blasphèmes et paroles scandaleuses par lui dites, proférées et prêchées en cette ville* ». Où pouvait prêcher ce moine étranger à la région ? N'était-il pas un de ceux qui présidaient ces « *assemblées et conventicules de gens suspects* » dont il sera question dans le procès d'autres accusés ? Ne serait-ce pas autour de lui, et probablement de Graindorge, de Chassevent, de frère Germain que se groupaient à Alençon les adeptes des idées nouvelles diffusées par Michel d'Arande, du Mesnil, Caroli et surtout Etienne Lecourt ?

Ce qui montre l'importance qu'attachaient les commissaires à l'arrestation de ces ecclésiastiques en fuite, c'est l'offre d'une prime de vingt écus d'or à quiconque les livrerait à la justice ; l'arrêt de prise de corps et cette

---

(1) Le pouillé du diocèse de Sées, rédigé par J. Savary en 1763 et publié en 2 volumes par les soins de la Société historique et archéologique de l'Orne (1903) ne mentionne pas le nom de Guill. Rolland comme prêtre de Condé.

Condé-sur-Sarthe, à une lieue d'Alençon, avait alors 150 communiants.

promesse de prime furent publiés « *à cri public par la ville d'Alençon* ».

Frère *Germain*, cordelier de Sées, était dénoncé par le maître d'hôtel du roi de Navarre, Jean de Moussy, qui en appelait au témoignage de deux prêtres d'Alençon, Mathurin Quillet et Jacques Couppé, « *par lesquels témoins il entendait prouver et vérifier la proposition qu'il dit avoir été prêchée par le dit frère Germain* ».

Les commissaires décident dès le 4 septembre que ces témoins seront entendus ; mais nous ne trouvons nulle part qu'il ait été donné suite à l'affaire et nous ne savons sur quoi s'appuie Mme Despierres pour déclarer que frère Germain était en fuite.

Sur le rôle d'imposition de 1596 sont cités deux bourgeois portant l'un et l'autre le nom de Pierre Germain. — Des deux témoins allégués, l'un Mathurin Quillet était vicaire à Notre-Dame d'Alençon, l'autre Jacques Couppé, vicaire de l'Eglise Saint-Léonard de cette ville, avait été nommé par Caroli dont il dépendait.

Le docteur *Pierre Caroli* dut à la protection de Marguerite de Navarre d'échapper à une sentence de condamnation des commissaires ; mais il était fort compromis. On sait qu'arraché à grand'peine aux poursuites de la Faculté de Paris, il avait été choisi comme aumônier par la reine de Navarre, d'après les conseils de Briçonnet. En 1590 Marguerite obtint pour lui la cure importante de Notre-Dame d'Alençon qui le plaçait à la tête du clergé de la ville, et à peu près à la même époque celle de la paroisse de Boitron (1).

---

(1) Boitron, canton du Mesle-sur-Sarthe, à 22 km. d'Alençon.

Nous avons retrouvé aux Archives de l'Orne un document sur parchemin daté du 9 février 1535 qui est la collation par le vicaire général du diocèse de Sées à frère Gabriel Lejeune, religieux de l'ordre de Saint Augustin, de la cure de Boitron vacante par l'incapacité et l'inhabilité de Me Pierre Caroli, dernier possesseur de la dite cure : « liberam et vacantem per incapacitatem et inhabilitatem Mtri Petri Caroli ».

Il est hors de doute qu'une information avait été préparée contre lui par l'évêché et qu'elle fut communiquée aux commissaires de 1534. Ceux-ci se bornèrent à dégager leur responsabilité par la déclaration suivante :

« Les commissaires ordonnés par le Roy sur le fait d'Alençon ont délibéré et conclu entre eux qu'il sera bon et expédient de advertir le Roy des cas dont Maistre Pierre Caroli est chargé depuis trois ou quatre ans en ça, pour en estre par luy ordonné ce qu'il lui plaira » (4 sept. 1534).

Caroli se démit de ses fonctions officielles et, porté sur la liste des suspects dressée après l'affaire des placards, en janvier 1535, s'enfuit à l'étranger.

Les termes mêmes de la note des juges d'Alençon que nous avons tenu à reproduire textuellement ne permettent pas de souscrire à l'accusation de basse trahison portée contre Caroli par M. Em. Doumergue : « *Il trouva moyen de participer (à Alençon) à un acte horrible de persécution contre deux jeunes protestants* » (1). Le témoignage des faits est positif : Caroli ne fut pas le délateur de ceux qu'il avait contribué à diriger vers l'Evangile ; il fut compromis avec eux et l'intervention, probablement directe, de la sœur du roi lui fut nécessaire pour éviter leur sort (2).

Il faut ajouter à ces ecclésiastiques *Me Jean Duval*, administrateur de la chapelle Saint-Louis à l'Hôtel-Dieu, désigné comme « praticien et avocat ».

---

(1) *J. Calvin*, t. II, p. 253.

(2) La chaire en pierre de l'église Notre-Dame (qui a son escalier établi dans un pilier de la nef, sans que celui-ci, percé dans toute son épaisseur paraisse en souffrir), porte la date de 1536. Elle est couverte d'inscriptions toutes empruntées à l'Evangile.

Au-dessus de la porte d'entrée on lit : « *Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro* » (Johan. X, 1). On y a vu une allusion à Caroli qui avait prêché l'hérésie dans l'église pendant près de quatre ans, mais il faut remarquer que les autres textes sont également des appels à une prédication fidèle de l'Evangile.

Sous l'appui-main de la chaire on a gravé : « *Predicate Evangelium omni creaturæ* » (Marc, XVI, 15) et la date 1536.

A la hauteur des bases des pilastres : « *Pœnitimini et credite Evangelio* » (Marc, XVI, 15).

Dans les bas-reliefs qui remplissent les arcatures se voit un gros

Après avoir été jeté en prison, il fut élargi quelques jours plus tard sur promesse de revenir devant les juges au premier appel.

C'est lui probablement qui est cité comme échevin d'Alençon en 1550 — Mme Despierres le dit fils de Jean Duval et de Marie Chéron et époux de Claire Pichonnet, d'après un acte de tabellionnage de 1551. C'est possible; mais le nom de Duval était si répandu à Alençon qu'il faut se méfier un peu des identifications quand elles ne s'appuient que sur un prénom. Au XVII^e^ siècle nous trouvons sur les seuls registres protestants 17 souches différentes de familles Duval.

Voici maintenant les autres inculpés :

*Jean Chastellais*, de Courteille, poursuivi l'année précédente et emprisonné depuis lors. Ce qui lui était reproché c'est

---

livre sculpté avec ce titre : *Biblia* et l'inscription : « *Scrutamini scripturas ; illæ sunt quæ testimonium perhibent de me* » (Johan. V, 39).

Puis dans les autres bas-reliefs : « *Omnis sermo Dei ignitus clypeus est omnibus sperantibus in illo* » (Prov., XXX, 5).

« *Si quis venerit ad vos et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum.*

» *Non erubesco Evangelium, virtus enim Dei est in salutem omni credenti* » (Rom., I, 16).

Ces textes, affirmant avec instance la souveraineté des Ecritures en matière de foi, se comprendraient mieux dans un temple que dans une église, surtout en temps de controverse. Qui les a choisis ? La cure de Notre-Dame, quittée par Caroli était encore vacante en 1536 et ne fut pourvue qu'en 1540 par la nomination de Mathurin Quillet qui avait été vicaire de son prédécesseur, mais nullement son disciple.

Supposera-t-on que le travail commandé par Caroli, alors qu'il était curé, ne fût terminé que deux ans après son départ ? Le délai paraît bien long.

Une légende attribue la chaire et ses ciselures au ciseau d'un condamné à mort qui se serait ainsi racheté. Ce condamné pouvait être un huguenot ; on pourrait même penser à Jean Juliotte, sculpteur émérite, qui fut inculpé en 1534 (voir plus loin) et réussit à s'enfuir, en supposant qu'il revint à Alençon et fut appréhendé. En l'absence d'un titulaire de la paroisse, il aurait eu toute liberté de choisir lui-même les textes gravés sur la chaire. Juliotte mourut à Alençon en 1539.

Mais ce sont là pures conjectures.

Telle autre inscription, en Normandie, peut, au premier abord, sembler d'origine huguenote, et ne l'est pas. Ainsi à Rouen, sur l'ancienne église Saint-Laurent (aujourd'hui musée Le Secq des Tournelles), une

« d'avoir indiscrètement et irrévéremment parlé du Saint Sacrement de l'autel et contre l'honneur et révérence des benoitz sainctz et sainctes du paradis, et de s'être trouvé aux assemblées et conventiculles des gens suspects de la secte réprouvée et non autorisez de presches, ainsi que plus à plain est contenu au dit procez contre lui faict. »

La dernière partie de cette sentence nous fixe sur un point important : il y avait des réunions, des cultes sans nul doute, de chrétiens évangéliques à Courteille, aux portes d'Alençon. Remarquons qu'ici, ni nulle part ailleurs dans les procès-verbaux, le nom de Luthériens n'est prononcé.

La condamnation fut sévère ; après avoir fait amende honorable

« la corde au cou, pieds et teste nuds à genoulx et en chemise », il fut « battu et fustigé par les carrefours de la ville et au dit lieu de Courteille ». Il lui était enjoint « de bien vivre doresnavant et ne renchoir ne plus tomber en telles indiscrétions ni irrévérences sous peine de la hart. »

Plusieurs familles protestantes du nom de Chastellais et Chastelas subsistaient à Alençon au siècle suivant ; l'une d'elles, au moins, celle de Jacques Chastellais, était de Courteille.

*Michel Petit* était aussi de Courteille et comme Chas-

---

rampe en pierre, contournant extérieurement tout l'édifice, porte en lettres gothiques de 70 centimètres de hauteur ce verset du livre de Job : POST TENEBRAS SPERO LUCEM, qui fut jusqu'en 1535 la devise de Genève ; mais la reconstruction de Saint-Laurent fut achevée dès 1454, et ce côté de l'église longeait un cimetière, en sorte qu'il s'agit d'une prédiction de la résurrection.

Par contre devant une autre église de Rouen, Saint-Maclou, sur le portail de gauche, entre autres admirables bas-reliefs sculptés par Jean Goujon, il en est un qui représente précisément la parabole du bon berger dont un verset se lit sur la porte de Notre-Dame d'Alençon (S. Jean, X) : ont y voit le bon berger qui jette en dehors de la bergerie le voleur et barre l'entrée à un personnage qui est... le pape ! Or on attribue à ce chef-d'œuvre la date de 1541 environ, et d'autre part c'est l'année suivante 1542 qui serait la première où Jean Goujon, récemment arrivé à Paris, figurerait parmi les adhérents de la Réforme. La seule conclusion certaine est que, entre 1535 et 1541, en Normandie comme ailleurs, beaucoup de gens inclinaient vers la Réforme sans s'être encore joints ouvertement à ses partisans (Cf. *Bull. h. pr.*, 1893, p. 31 ; 1925, p. 346) [Note du directeur du *Bulletin*].

tellais avait été retenu en prison par les juges précédents; comme lui il est accusé principalement de s'être trouvé en assemblée illicite, mais au lieu de *Cerisay* (aujourd'hui Cérisé, petite commune à 1.500 m. de Courteille). Il fut condamné après avoir fait amende honorable à assister à l'exécution de Jean Lebrun et « *en oultre, pour la dite assemblée illicite à estre battu et fustigé audit lieu de Cerisay* ».

*La femme de Macé Petit*, sa parente, décrétée de prise de corps le 4 septembre, fut élargie le 10 après ses interrogatoires et confessions, mais avertie de rester à la disposition des commissaires. Mme Despierres, d'après un acte de 1541, dit qu'elle s'appelait Mathurine Clouet. C'est un nom que nous retrouvons sur les registres protestants, ainsi que celui de Petit. — En 1529, Guillaume Petit est nommé dans l'assemblée des bourgeois d'Alençon.

*Berthaud Prével*, d'Alençon, trouvé en prison par les commissaires, fut après réquisition du procureur du roi, condamné à la même peine que Michel Petit. Comme lui, il dut faire amende honorable publique, puis assister au supplice de Jean Lebrun.

Un de ses descendants, Me Daniel Prével, signe comme parrain sur les registres protestants en 1618.

Le 16 septembre, *Me Jehan Le Pelletier, Jacques Haudebourg* (mauvaise lecture pour Hourdebourg) et *Marguerite Edme*, qui avaient été assignés et n'avaient pas comparu, furent condamnés au bannissement perpétuel du royaume et la totalité de leurs biens furent confisqués.

Jean Le Pelletier, avocat, fut sans doute gracié, car dix ans plus tard, d'après Mme Despierres, il figure sur un acte de tabellionnage à Alençon. Un de ses descendants, portant le même prénom, était maître des requêtes de la reine de Navarre et épousa Marie Morel en 1614; il mourut en 1643. Ses trois fils qui fondèrent des familles protestantes étaient avocats: Jean au parlement de Rouen, Nicolas, sr de

Bellegarde, et Jacques, s[r] de la Guérentière, à Alençon.

Les Hourdebourg formaient aussi dès la fin du XVI[e] siècle une famille protestante aux ramifications multiples dont les membres restèrent fidèles jusqu'à la Révocation. Mme Despierres dit que Jacques Hourdebourg avait épousé Louise Tullieure ; ce dernier nom est aussi celui d'une famille protestante d'Alençon.

Le nom de Marguerite Edme ne se rencontre pas ailleurs.

*Jeanne d'Avoise*, objet d'une information en 1533, fut assignée ainsi que Delafosse, son serviteur, qui était en fuite. Deux témoins à charge furent entendus contre elle : Jehan Chambeurs, curé de Radon, et frère Thomas Louvet, ermite à Matreleurouze (mauvaise lecture pour *Marthe-leurouze*) en la forêt d'Ecouves, paroisse de Feugerets.

Aucune sentence rendue contre elle ne se trouve dans les pièces du procès.

Jeanne d'Avoise, veuve de Cleriadus de Saint-More, écuyer, devait être un des plus fermes soutiens de la communauté évangélique. C'est elle qui, quelques années auparavant, en 1529, avait cautionné Simon Dubois dans l'emprunt que dut faire cet imprimeur pour s'installer à Alençon. Ce dernier ne fut pas inculpé ; mais il figurera l'année suivante sur la liste des suspects dressée après l'affaire des placards.

Le château d'Avoise se trouve à peu de distance du village de Radon, à 10 km. environ d'Alençon. Les Feugerets, aujourd'hui simple hameau dépendant de la commune voisine, sont tout proches et sur la lisière de la forêt d'Ecouves, où se trouvait l'ermitage de Marthe-leurouze.

*Jean Juliotte* avait réussi à s'enfuir ; sa femme que le procès-verbal nomme *Michon*, et qui s'appelait Michelle Gruelle, fut arrêtée et emprisonnée, puis élargie avec défense de quitter la ville.

Juliotte, associé avec son beau-frère, Guillaume Gruel, était un des meilleurs sculpteurs de l'époque. On leur doit de belles statues de saints et des ornements d'église. En 1529 Jean Juliotte figure dans l'assemblée des notables d'Alençon. Il revint à Alençon dans les années qui suivirent son procès et y mourut en 1539.

*Simon* et *Bertrand Bahuel*, père et fils, fugitifs ; leurs biens furent confisqués.

Bahuel est une mauvaise lecture pour *Bahuet*. Bertrand Bahuet, nommé à l'assemblée des notables de 1529, avait épousé Jacquette Le Hayer ; on le retrouve en 1548 huissier de la chambre des comptes.

Quelques années plus tard, vers 1560, nous trouvons un descendant de Bertrand Bahuet du nom de Noël, mentionné comme Ancien de l'Eglise par l'Antiquaire d'Alençon (1). Lorsque les protestants d'Alençon décidés à « relever » l'imprimerie appelèrent Joachin de Courtrières (1563), celui-ci contracta un emprunt de 250 livres et Noël Bahuet est mentionné parmi ceux qui se portèrent caution pour cet emprunt. Mme Despierres lui consacre une note intéressante que nous croyons devoir citer textuellement :

« Noël Bahuet épousa Catherine Barbier d'après un contrat du 16 janvier 1563. Sa sœur Françoise épousa à Alençon (contrat du 15 mai 1567) Martin Lesage, ministre de la parole de Dieu à Saint-Denis (2), fils de Thomas Lesage et de Perrine Bigot de la

---

(1) « *Les huguenots » débauchèrent un cordelier nommé frère André et l'envoyèrent à Genève pour étudier et quelque temps après le renvoyèrent quérir et en récrivirent à Calvin, qui, pour lors était au dit Genève, lequel fit réponse que le frère cordelier s'était en allé en Almagne et que la poche en sentirait toujours le haran ;* Noël Bahuet *pour lors Ancien en garde encore la lettre.* »

Antiquaire de la ville d'Alençon, publié par L. de la Sicotière en 1868, p. 32.

(2) Saint-Denis-sur-Sarthon, 12 kilomètres d'Alençon, qui n'eut pas d'autre pasteur à notre connaissance ; la commune est voisine de Condé-sur-Sarthe, paroisse d'Etienne Lecourt et de Guillaume Rolland. — Martin Le Sage ou Le Saige avait été curé de Cuissai, tout près de Saint-Denis. — De nombreuses familles du nom de Le Sage figurent au XVIIe siècle sur les registres protestants.

paroisse de Condé-sur-Sarthe. En présence de Gilles de Guette, ministre de la parole de Dieu (1), de Gilles du Ménil, écuyer, de Henri Rabelain et de Louis Lepeintre et de Nicolas Caiget. »

*Paul Mabon*, compromis après l'interrogatoire de Coumyn et de Laignel, était en fuite ; il était assigné et les procès-verbaux ne mentionnent pas qu'il ait été statué sur son compte.

Il occupait la charge de grènetier (directeur du magasin à sel) d'Alencon. A la fin du XVIe siècle son descendant, Me Henry Mabon, élu d'Alençon, épousa Marguerite Trouillard, et les noms des parrains et marraines de leurs quatre enfants (1594-1600) indiquent clairement que le ménage était protestant.

Me *Geoffroy Crochart*, avocat, fut dans le même cas que le précédent, bien que sa fuite ne soit pas signalée. Objet d'une information, aucune suite ne figure aux procès-verbaux.

Il était fils de Jean Crochart, nous apprend Mme Despierres ; le nom ne se rencontre dans aucun registre protestant.

*Jean Hénault*, que les commissaires trouvèrent en prison, fut élargi par eux le 7 septembre avec les réserves habituelles.

*Robert Huron* était en fuite ; les charges contre lui parurent assez fortes pour que fût ordonnée la confiscation de ses biens avant tout jugement.

Nous ne trouvons aucune sentence contre les inculpés suivants bien qu'ils fussent assignés et qu'ils aient été l'objet d'une information :

*Guillaume Lyon*, serrurier d'art émérite, originaire de Courteille ;

*François Chappelain* et sa parente, sa belle-sœur probablement, femme de Vincent Chappelain. — Cette der-

(1) Nous n'avons aucune donnée sur le pasteur G. de Guette.

nière fut élargie ; François Chappelain était en fuite. L'un et l'autre étaient aussi de Courteille ;

*Françoise Larchère*, dite Guéville ;

*Marie, femme de Nicolas Dupont*. Celui-ci, d'après Mme Despierres, était fils de Phelippot Dupont et de Simone Coffin et paraît dans un acte de 1556.

En résumé, sur les quarante personnes inculpées, douze se sentant menacées avaient pris la fuite avant l'arrivée des juges extraordinaires ; neuf accusés furent condamnés à mort, dont cinq exécutés sur-le-champ : Coumyn et Laignel pour leur acte sacrilège ; les autres pour des propos jugés séditieux à l'égard de l'Eglise et le refus de renier leur foi.

Six ecclésiastiques étaient compromis ; les deux seuls qui purent être saisis furent renvoyés à la juridiction de l'évêque de Sées. Guillaume Rolland et René Dufour étaient particulièrement recherchés et leurs têtes mises à prix ; deux accusés furent fustigés pour avoir assisté à des assemblées illicites à Courteille et à Cérisé.

Nous ne possédons pas les sentences rendues contre neuf inculpés, ce qui fait supposer que des feuilles manquent au dossier des procès verbaux de jugement.

Quant aux six personnes, pour la plupart des femmes, qui furent relâchées après information, elles n'avaient été arrêtées, croyons-nous, qu'en vue de fournir des indications au sujet des accusés en défaut.



Quelle contribution à l'histoire des débuts de la Réforme à Alençon nous apporte l'examen du procès de 1534 ? — Voici les quelques remarques qu'il nous suggère. Elles s'appuient sur des données certaines ; mais il va de soi que chacune d'elles nécessiterait de plus amples développements et pourrait fournir la matière d'une étude spéciale.

1° Une propagande active et féconde de ce qu'on appelait alors « les idées nouvelles », c'est-à-dire d'une foi et

d'une piété dont les éléments devaient être exclusivement cherchés dans l'Evangile, s'exerçait depuis quelques années à Alençon.

2° La prédication de Michel d'Arande, Jean du Mesnil, Pierre Caroli, attirés à Alençon et protégés par Marguerite de Navarre, avait eu pour effets de créer un courant d'esprit favorable à une réaction contre le culte et la piété formalistes ; mais ces disciples de Lefebvre d'Etaples se bornaient à préconiser, avec la princesse, croyons-nous, une réforme de l'Eglise, et s'accommodaient, comme le prouve leur exemple, de la forme religieuse extérieure consacrée par la tradition.

3° Il est juste de tenir compte de l'influence que dut exercer la faveur témoignée par la reine de Navarre à ces prédicateurs et aux familiers de sa petite cour d'Alençon gagnés à leurs idées ; mais il faut chercher ailleurs la vraie cause de la formation du groupe fervent de chrétiens évangéliques que nous révèle le procès de 1534. Recrutés dans toutes les classes sociales, ces néophytes se sont franchement séparés de l'Eglise romaine, ont des assemblées religieuses particulières, témoignant d'une fermeté de foi, d'une ferveur de zèle qui bravent la persécution.

4° L'inspirateur et probablement aussi l'organisateur de ce noyau de véritables protestants qui précéda l'Eglise réformée d'Alençon, nous apparaît avoir été Etienne Lecourt, prêtre d'une paroisse toute voisine de la ville. Ce que nous savons de son ardeur de prosélytisme, de son courage à exposer et à défendre ses croyances, comme aussi de ses principes de foi, conformes — son procès en fournit la preuve — aux thèses zwingliennes de la dispute de Berne (25 janv. 1528) nous autorise à considérer ce glorieux martyr, malgré la brièveté de son apostolat, comme le *vrai Réformateur* de cette partie de la basse Normandie (1).

5° Etienne Lecourt laissa une empreinte profonde dans le pays ; les ecclésiastiques poursuivis en 1534, notam-

(1) C'est aussi l'opinion de M. Oursel : « Son influence fut vraisem-

ment Guillaume Rolland, René Dufour, frère Germain étaient ses disciples. C'était eux qui présidaient les « assemblées et conventicules » dont il est question au procès ; l'importance que les commissaires attachaient à leur capture semble bien prouver qu'ils étaient considérés comme les chefs du mouvement religieux.

6° A en juger par la proportion élevée des inculpés signalés comme originaires de Courteille (une dizaine sur quarante) et par le fait que les seules assemblées mentionnées sont celles qui se tenaient dans ce village et dans la paroisse toute proche de Cerisé, on peut admettre que c'était là que se trouvait à cette époque le groupe le plus important d'évangéliques.

Toutefois Courteille peut avoir été choisi comme offrant plus de sécurité pour la célébration du culte que le centre de la ville, dont elle n'est distante que de 1.500 à 1.600 mètres. Par la suite, aucune réunion protestante n'y eut lieu à notre connaissance.

7° Les noms de famille des inculpés de 1534 se retrouvent à peu d'exceptions près sur les registres protestants de la fin du même siècle ; au cours du XVIIe siècle, les Hourdebourg, Duval, Chastelais, Le Pelletier, Ruel, Mabon, Macé sont parmi les membres de l'Eglise les plus souvent cités sur ces registres.

8° Nous ne connaissons pas les noms des officiers de justice d'Alençon devant qui avaient comparu en 1533 Laignel et Coumyn et dont la sentence ne fut pas jugée assez rigoureuse. Mais en 1546 le lieutenant général, bailli de la ville, était un protestant, François Persault, dont le fils portant le même nom, occupa la même charge en 1560 et fut destitué deux ans plus tard pour n'avoir ni empêché, ni réprimé une émeute de huguenots (1) !

---

blablement considérable dans le duché d'Alençon et il contribua certainement pour beaucoup à former cette communauté protestante dont l'existence nous est révélée par la persécution. » (*Rev. Norm.*, 1899, p. 285.) Cf. *Bull. h. pr.*, 1887, p. 299 ; E. Lecourt, brûlé à Rouen le 11 déc. 1533.

(1) Ajoutons que lorsque le présidial d'Alençon fut institué en 1558, parmi les premiers magistrats désignés figurent : Charles de Sainte

9° La violente répression de 1534 n'eut pas le résultat qu'en attendait François Ier. Dans les années qui suivirent se constitua et s'organisa l'Eglise réformée d'Alençon qui pendant un siècle et demi demeura l'une des plus puissantes de Normandie. Pour apprécier les progrès accomplis, il suffit de se reporter à un document catholique contemporain : le récit du pillage du couvent de l'Ave Maria par les Huguenots en 1562, extrait du chartrier de ce monastère (1). Il renferme de très intéressants détails de noms et de faits qui nous révèlent moins de trente ans après le procès que nous avons analysé l'importance considérable acquise par le protestantisme à Alençon : Eglise pourvue de deux pasteurs, adhésion de la plupart des magistrats et hauts fonctionnaires, nombre d'adeptes égalant au moins et peut-être dépassant celui de la population catholique, conversion du curé de Notre-Dame et de son vicaire, etc.

10° Une dernière question se présente naturellement à l'esprit : quelle fut à propos du procès de 1534 l'attitude de la reine de Navarre ? — Nous avons mentionné l'échange de lettres avec son frère à ce sujet. — Si, en présence d'un scandale public qu'elle n'avait pu prévenir, Marguerite avait laissé l'année précédente ses magistrats instruire le procès contre Laignel et Coumyn, il n'était certainement pas dans ses vues d'étendre les poursuites à ceux de ses sujets dont le seul crime était d'avoir adopté « les idées nouvelles ». C'est ce que tentèrent les deux premiers commissaires envoyés par François Ier et c'est sans doute

---

Marthe, condamné à Grenoble comme hérétique et qui n'avait échappé au bûcher que grâce à la protection de deux membres du Parlement (on lui doit la plus célèbre des Oraisons funèbres prononcées à la mort de Marguerite de Navarre en 1550) ; et Thomas Cormier, jurisconsulte éminent qui avait épousé Marthe Biseul et fut au nombre des notables protestants qui en 1564 cautionnèrent l'imprimeur Joachin de Courtrières.

(1) La connaissance de ce document — que nous mentionnons dans nos notes sur « les premiers pasteurs d'Alençon » (*Bulletin de la S. H. P. F.*, 1934, p. 464) — est indispensable à quiconque veut se rendre compte des premiers temps de la Réforme en Basse-Normandie. Plusieurs fois publié, il n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie, du point de vue protestant.

à cause du peu d'empressement des magistrats d'Alençon à les suivre dans cette voie qu'ils échouèrent dans leur tâche et que le roi décida la commission extraordinaire de 1534 avec pleins pouvoirs.

Il est aisé de comprendre que Marguerite, comme le remarque M. Jourda, fut vivement froissée de ce procédé qui impliquait la récusation, le désaveu de ses officiers de justice (1); elle se résigna pourtant à l'inévitable et dès l'arrivée des nouveaux commissaires ordonna aux premiers juges de leur communiquer toutes les pièces des procès antérieurs.

Mais nous connaissons la bonté d'âme de cette princesse et son esprit de tolérance puisé dans le commerce des humanistes de son temps ; et nous croyons — ce n'est de notre part qu'une simple conjecture que n'autorise aucun fait précis — qu'elle ne fut pas étrangère à la fuite en temps utile d'une douzaine des principaux inculpés parmi lesquels les deux ecclésiastiques les plus compromis. En ce qui concerne Caroli, il est hors de doute qu'elle signifia aux commissaires que son aumônier était sous sa protection immédiate.

On peut aussi penser qu'après le départ de la commission elle s'efforça d'atténuer l'impression douloureuse produite par la sévérité des condamnations en facilitant le retour de quelques-uns des proscrits de marque ; la présence à Alençon de Julien de Bernay et de Jean Lepeltier peut être notée quelques années plus tard.

Ainsi, d'une part, se trouverait expliqué le progrès rapide de la Réforme dans la région pendant la période qui suivit immédiatement le procès de 1534 et, d'autre part, serait justifiée l'opinion générale des Réformateurs de cette époque s'accordant à rendre hommage à Marguerite de Navarre pour sa sympathie à l'égard des doctrines nouvelles et de leurs représentants.

B. ROBERT.

(1) Jourda, *op. cit.*, I, p. 177.

# DOCUMENTS

## Comptes des recettes et des dépenses des Eglises du Colloque de Nîmes (1665) (1)

*Despances de l'année 1665*

Plus baillé en despance led. Sr. Martin comptab. la somme de soixante livres qu'il a payé au Sr. *Causid* ministre du lieu de Boissière à luy adjugée par la compagnie dud. sinode ; appert de sa quitance par luy escripte et signée en dacte du premier Mars 1666 cy remise et cottée N° »xm» (44).

(1) *Bulletin*, 1934, p. 633-659.

(44) *Cauzid* (François), originaire de Boissière, est immatriculé comme étudiant, en 1656, à Montauban ; il passe ses examens au syn. prov. de Nîmes en 1661 et est reçu au Saint Ministère ; consacré par le pasteur de Bernis, Grizot, et celui d'Aymargues, Valz ; il est donné à l'Eglise de Boissière où il restera jusqu'à la Révocation.

Au synode de 1665, Cauzid expose qu'il y a un différend entre Saint-Dionisy et lui à cause de ses gages et qu'il est nécessaire d'y mettre ordre. Le synode nomme un pasteur et un ancien de l'Eglise de Nîmes ainsi que le pasteur de Vergèze, La Brune, pour faire cesser le différend et accorde à Cauzid une somme de 60 livres.

Au synode de l'année suivante l'affaire revient ; les gens de Saint-Dionisy ont continué à refuser de donner les cent livres qui devaient assurer une partie des gages de Cauzid bien que celui-ci, à diverses reprises, leur eût demandé de respecter la décision synodale ; en présence de ce mauvais vouloir, le pasteur a intenté une action contre eux par devant la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier qui a condamné les protestants de Saint-Dionisy ; ceux-ci s'étant pourvu contre cet arrêt auprès de l'Intendant, avaient obtenu une ordonnance les déchargeant des demandes et poursuites. Cauzid demande au synode de « pourvoir selon sa prudence ». L'assemblée chargea les pasteurs Modenx et Bezombes, les anciens des Eglises de Nîmes et de Lunel, Darbaud et Mazeirac, d'intervenir auprès de l'Intendant ; au prochain synode ils rendront compte de leur démarche.

Dans les procès-verbaux des syn. prov. nous ne trouvons aucun renseignement sur l'issue de cette affaire, mais on voit indiquée en 1668 une allocation de 100 livres en faveur de Cauzid ; elle est renouvelée en 1669, 1670, 1671 ; en 1672, elle se trouve réduite à 44 livres 5 sols pour être ramenée en 1673 et années suivantes à 100 livres.

Par cecy en despance............................ Lx (44 *bis*)

Plus a payé led. comptab. au Sr. *Guazagne* ministre du lieu de Milhau la somme de cinquante une livre ; appert de sa quittance cy remise en datte du troisiè. Mars mil six cent soixante cinq cottée au dessous N° »xm».

Par cecy en despance ............................. Lj (45)

De mesmes a payé led. comptable au Sr. Amand *Giraud* douze livres pour les gages de celuy qui a servi à la classe à la place du Sr. *Barthelemy* ; appert sa quittance par luy signée en datte du 26 Mars 1666 cy remise et cottée N° »xII».

Cy en despance ................................... xII (46)

Aussy baillé en despance led. comptable la somme de trante sept livres dix sols qu'il aurait payé au Sr. *Sauvage* regant de la sixiè. classe du collège de ceste ville; appert de sa quittance cy remise en datte du 26 mars 1666 par luy signée cottée au dessous N° »xbj.

Par cecy vous apparaissant de lad. quitance en despance .................................... xxxVII»»x» (47)

---

Au synode de 1670, Cauzid est nommé secrétaire ; il est chargé de notifier à Justamond, pasteur de Nages, sa suspension de ses fonctions, pour avoir béni un mariage contrairement au règlement synodal.

Au synode de 1671 Cauzid remplit encore les fonctions de secrétaire ; à celui de 1675 la consécration de Benoit, proposant, lui est confiée.

(44 *bis*) Libellé du reçu : « Je confesse d'avoir receu des mains du Sr. » Martin receveur des deniers du colloque de Nîmes la somme de » soixante livres qui ont été adjugées par le synode au pasteur de » l'église de Boissière ; fait à Nismes le premier Mars mil six cent » soixante six.

» Cauzid. »

(45) *Guazagne* (voir *Bull.*, 1934, p. 648, note 31).

Libellé du reçu : « J'ay receu du sieur Martin receveur des deniers » du colloque de Nismes la some de cinquante une livre consistant en » un mandement de quarante une livre dix sols sur le collecteur de » Milhau pour raison de la cottité que l'église de ce lieu doit dans le » département du synode en noeuf livres et demi d'argent renté ; de » laquelle somme de cinquante une livre je tiens quitte ledit sieur » Martin. Fait le troisième de Mars mil six cent soixante cinq. »

(46) Amand *Giraud*, personnage inconnu.

Libellé du reçu : « J'ay retenu douze livres des gages de Mr. Bar- » thélémy pour payer celluy qui a enseigné à sa place au premier » mois de son premier quartier et qui remplit sa classe sur la fin du » mois de Juin à Nismes ce 26 Mars mil six cent soixante six.

» Signé : Amand Giraud. »

(47) *Sauvage*, personnage inconnu.

Libellé du reçu : « Je soubsigné regent de la sixième classe du col- » lège de cette ville confesse avoir receu du sieur Martin receveur des » deniers du colloque trente sept livres dix sols pour neuf moys que » j'ay exercé la régence de ladite classe le tenant quitte ensemble la » province de ce qui me competait de cinquante livres que la province » accorde pour l'augmentation des gages du régent de ladite classe ; » à Nismes ce 26 Mars 1666. » Sauvage. »

De plus baillé en despance led. comptable la somme de noeuf *livres* noeuf sols qu'il aurait payé à monsieur *Cheyron* ministre de la ville de Nismes pour les causes contenues en la quitance qu'il en aurait faict escripte et signée de sa main en dacte du Vingtième Avril 1666 cy remise et cottée par le N° »xbn».
Par cecy en despance ........................ ix»»ix»» (48)

Encore a payé led. Sr. Martin à monsr. *Bilhon* régent du collége la somme de cinquante livres; appert de la quittance par luy escripte et signée en dacte du quatriè. Juin 1665 cy remise et cottée N° »xbm».
Par cecy en despance ........................... L»» (49)

Comme aussy a payé au Sr. *Chastres* régent douze livres dix sols pour les causes contenues au mandat sur ce expédié par le Sr. *Duguat* scindic du Con^re^ par luy signée en date du sixié. Juin 1666 cy remise et cottée par dessous N° »xix.
Par cecy en despance .................... xn»»x»» (50 et 51)

---

(48) *Cheiron* Elie a fait ses études au collège royal de Nîmes et les termina en 1657 ; à cette date il est proposant et, comme tel se voit autorisé par le Consistoire à assister à ses séances. Voir appendice ci-après.

Libellé du reçu : « Je confesse avoir receu de Monsieur Martin rece-» veur des deniers du colloque la somme de neuf livres neuf sols qui » avaient été imposés pour les frais que j'avais fait en un voyage par » ordre du dernier synode tenu en ceste ville dont le quitte ; fait à » Nismes ce 24^e^ Avril 1666. — [*Signé* :] CHEIRON. »

(49) *Bilhon.* Le pasteur de Chambrun, d'Orange, avait écrit au Consistoire pour demander en faveur de Bilhon un emploi de régent au collège ; le 23 Avril le Consistoire avait fait comparaître Bilhon par devant lui, afin de juger de ses capacités et l'avait « exhorté de s'ins-» truire des lettres le mieux qu'il pourrait », lui promettant que lorsque l'occasion s'en présenterait, on lui donnerait l'emploi qu'il peut désirer (*Reg. Dél. Cons. Nîmes*, Tome XV, p. 409).

Dans le procès-verbal d'une autre séance, on trouve que par décision du Consistoire un banc sera réservé pour sa femme et lui au temple.

Libellé du reçu : « J'ay receu du sieur Jean Martin ancien du Con-» sistoire de cette ville et receveur des frais du colloque la somme de » soixante livres que je promets de tenir en compte sur mes gages de » la regeance de la quatriesme de la courante année, tels qu'ils me » seront réglés par Messieurs des trois corps et sans préjudice du » quartier de l'année passée qui m'est deub ; faict à Nismes ce qua-» triesme Juin mil six cent soixante cinq.

» Signé : BILHON. »

(50) *Chastres.* Ce régent voit son nom inscrit dans les procès-verbaux du Consistoire du 31 août 1667, du 26 décembre 1668, du 24 septembre 1669 au sujet de mandements délivrés pour ses gages.

(51) *Duguat*, procureur est nommé ancien en 1666 ; ses fonctions lui seront renouvelées en 1667 et en 1668.

A la séance du 4 Janvier 1666 il avait été nommé syndic du Consistoire.

Libellé du reçu : « Mons. Martin baillera s'il vous plaît à sieur Bar-» thélémy Chastres régan de la sixiè. classe du collége royal de ceste

Encore a payé led. comptable aud. Sr. *Chastres* regant aud. collége la somme de vingt cinq livres pour les causes contenues en sa quitance par luy signée en dacte du vingtcinquiè. Aoust 1666 cy dessoubs remise et cottée par le N° »xx.

Par cecy en despance ........................... xxb»» (52)

D'avantage a payé led. comptable à Monsieur *Saurin* ministre du lieu d'Aubay la somme de cent livres comme est contenu en sa quitance par luy escripte et signée en datte du huitiè. Octobre 1666 cy remise et cottée par N° »xxj».

Par cecy en despance.......................... C»» (53)

---

» ville douze livres six sols pour ung cartier de ce que la province luy
» donne et y raportant le présent mandement vous sera tenu.........
» (quelques mots indéchiffrables) ce sixiè. Juin 1666. Duguat. »

(52) Voir ci-dessus note 50.

Libellé du reçu : « Je soubs signé régent de la sixième classe du » collège royal de cette ville confesse auoir de monsieur Martin » ancien et receveur des frais du colloque la somme de ving et cinq » livres pour reste de trois quartiers de service que j'ay rendu ou » rendray audit collège lesquels finiront au dernier de décembre pro- » chain dont l'en quitte ; fait à Nismes ce ving et cinquième aoust mil » six cent soixante six. Chastres. »

(53) *Saurin* (Daniel) est mentionné pour la première fois au syn. prov. de 1648 comme représentant l'église d'Aubais.

Au synode de 1654 il remplit les fonctions de secrétaire et comme tel il signe un acte du syn. prov. de Montpellier destiné à régler certaines questions théologiques qui avaient suscité des discussions entre les pasteurs de la province, bien que les synodes nationaux d'Alençon et de Charenton eussent donné l'interprétation à laquelle il fallait s'en tenir.

En 1662, le 15 Août, le Consistoire de Nîmes est appelé à régler un différend qui s'est élevé entre Saurin et un ancien de son église, le sieur Pascal. Ce dernier s'est plaint de ce que, contrairement à la décision des commissaires du Consistoire qui le maintenait dans sa charge d'ancien jusqu'en septembre, Saurin ait procédé de son propre chef, sans l'assistance du Consistoire d'Aubais, à une nouvelle nomination d'anciens ; en conséquence il demandait qu'on lui fît droit sur tout et que l'on censurât le pasteur.

Saurin se défend d'avoir contrevenu aux décisions des commissaires et déclare se soumettre à toute censure, au cas où il se serait trompé ; mais, à son tour, il se plaint de l'attitude qu'a eue Pascal à son égard, l'accusant d'avoir crié tout haut dans le temple, lors de l'installation des anciens : « qu'il voulait faire parler de sa vie comme le chevrier » de Nismes et qu'il était une vieille patraque et autres paroles offen- » sives, ce dont il demande réparation. »

Pascal reconnaît s'être emporté en parole en voyant que le pasteur contrevenait à une décision qui devait avoir force de loi.

Le Consistoire casse les élections faites par Saurin, estimant que la décision des commissaires doit conserver ses pleins effets, charge le pasteur, avec l'assistance de trois « vieux anciens » de procéder à de nouvelles élections, interdit à ceux qui ont été nommés par Saurin d'exercer un mandat quelconque, censure Saurin pour avoir méprisé l'avis de la compagnie et le sieur Pascal pour s'être emporté.

Au syn. de 1665, Saurin demande qu'on lui fasse ses gages « à

De mesmes a payé led. comptable au sieur Claude *Guiraud* ancien du Con[r] la somme de douze livres: appert de sa quitance

---

cause de sa pauvreté » étant seul et sans annexe (en effet Junas et Congénies avaient été détachés cette année même d'Aubais). Le synode ordonne que l'église d'Aubais fera à Saurin 250 livres et que les églises de Villevieille et d'Aujargues seront annexes d'Aubais afin de lui aider à parfaire les gages du pasteur ; il charge l'église de Sommières de régler le tout en son autorité et, si besoin est, avec l'assistance du Consistoire de Nîmes.

Le 4 novembre 1665 le pasteur de Sommières se présente devant le Consistoire de Nîmes pour exposer qu'avec son Consistoire il a fait son possible pour engager Aujargues à s'annexer à Aubais ou tout au moins à contribuer à l'entretien de Saurin, mais Aujargues s'y est refusé, « quelles remontrances qu'il leur aye su faire », aussi demande-t-il au Consistoire de prendre lui-même la chose en main pour contraindre Aujargues à obéir à la décision synodale.

Le représentant de l'église d'Aujargues et le consul de cette cité, mandés devant le Consistoire, sont chargés par ce corps d'amener les gens de leur cité à l'obéissance à l'égard des décisions synodales.

Il est à présumer que les protestants d'Aujargues s'obstinèrent dans leur refus, puisqu'au Synode provincial tenu à Uzès le 5 mai 1666. Saurin expose que l'église de Sommières a échoué dans ses négociations, qu'ainsi il n'a pour tout gage que 200 livres, aussi demande-t-il au synode de lui assurer ses gages « au pied de 400 livres ». Le synode accorde la somme de 100 livres à prendre sur le « département de l'année dernière », lesdits 100 livres appartenant à la province, « et pourvoira avant la clôture de l'année à lui faire les 100 autres ».

Pour faire le gage entier de Saurin, le synode ordonne en outre qu'Aubais fera 250 livres, Montpellier et Nîmes feront chacun 20 livres, Uzès 10 livres, la province accordera 100 livres.

A la séance du 30 juin 1666, le procès-verbal mentionne un mandat de 40 livres que l'Eglise de Nîmes est obligée de payer à Saurin par décision du synode pour parfaire ses gages tant de l'année précédente que de l'année courante.

Le 8 juin 1667, un mandat de 20 livres est de nouveau envoyé à Saurin ; en décembre 1668, un autre de 100 livres ; en mai 1669 un de 20 livres et en juin un de 100 livres ; tous ces mandats sont délivrés en conformité avec des décisions synodales.

Saurin meurt à la fin de l'année 1674 ; à la séance du Consistoire du 21 novembre, mention est faite de la perte que l'église d'Aubais a faite en sa personne. Dans la séance du 15 juillet 1676 un mandat de 225 livres est fait au profit de sa veuve, savoir 150 livres pour l'année 1675 et 75 livres pour l'année 1676.

Une fille de Saurin, Anne, épousa un sieur Etienne Montfaucon, du Vigan, qui fut poursuivi au sujet du projet de Claude Brousson : il fut relaxé (apostat) par jugement du présidial de Nîmes du 30 août 1685 (*Bull. Soc. Hist Prot.*, Tome XLVIII, p. 663).

Libellé du reçu : « J'ay receu de Monsieur Martin receveur des de-
» niers imposés sur le colloque de Nîmes par l'ordre du synode de
» cette province la somme de cent livres que le dernier synode tenu à
» Uzès m'a assigné à prendre sur les deniers de la recepte de l'année
» dernière ; de laquelle somme de cent livres pour l'année dernière le
» quitte et promets faire tenir quitte envers tous ceux qu'il appar-
» tiendra. Fait ce huitième Octobre mille six cents soixant six.

» SAURIN. »

par luy signée en datte du douziè. Octobre 1665 cy remise et cottée N° xxn.
Par cecy en despance.............................. xII»» (54)

Plus a payé led. comptab. à monsr. *Marchand* (55), ministre de Beauvoisin douze livres pour les causes contenues au mandat sur ce expédié avec la quitance au dos; en datte lad. quitance du dixiè. feb 1664 cy remise et cottée N° xxm.
Par cecy en despanse.............................. xII»»

Plus a payé led. Sr. Martin comptable au Sr. *Labrune* (56)

---

(54) *Guiraud,* marchand ; aucun renseignement à son sujet ; ce nom figure dans plusieurs procès-verbaux des séances du Consistoire. Libellé du reçu : « J'ay receu de Monsieur Martin ancien et receveur » des deniers du synode la somme de douze livres ... (mots illisibles). » Fait le douziè. octobre 1665.
» Signé : GUIRAUD. »

(55) *Marchand* (Gilles) desservait en 1665 l'église de Bouilhargues ; comme tel il fut admis à assister aux séances du Consistoire de Nîmes avec voix délibérative.

En 1657 il représente au syn. prov. l'église de Fons. De 1658 à 1667, il est à la tête de l'église de Saint-Laurent. En 1665, il est demandé par l'église de Beauvoisin qu'il desservira jusqu'à la Révocation.

Lors de la démolition du temple de Beauvoisin, Marchand est condamné solidairement avec les pasteurs de Nages, de Calvisson, d'Aigues-Mortes aux frais et dépens, et se voit interdit pendant six mois l'exercice du ministère et la résidence dans son église.

Libellé du reçu : en fait il y a trois reçus, l'un du pasteur de Bernis, Grizot, gardien du Registre des comptes du synode du Bas-Languedoc, attestant l'allocation accordée par le synode à Marchand, l'autre le reçu proprement dit de Marchand, et enfin, au dos, un reçu daté de Février 1667 et signé par le notaire Frat ; voici les trois libellés :

« Je soubs., Gardien du Registre des comptes du Synode du Bas » Languedoc atteste come led. synode accorda au Sr Marchant ministre » de Beauvoisin la some de douze livres, laquelle some lui doit estre » payée par le receveur du colloque de Nismes, ce 20è octobre 1666, » tenu ds. la ville de Nismes l'année dernière. » GRISOT. »

« Mr. Martin receveur des deniers du colloque de Nismes, il vous » plaira payer par ce mandemt. au Sr Jean Frat, not. de Generac la » somme de douze livres qui ont esté imposées à mon profit dans le » departemd. du dernier synode tenu en la ville de Nismes selon le » certificat du Sr Grizot, pasteur, de laquelle somme je vous quitte » comme satisfait et content ; faict à Beauvoisin ce 20me octobre » 1666. » MARCHAND. »

« J'ay receu de monsieur Martin receveur des deniers du colloque » de Nimes la somme de douze livres contenues au mandat cy- » derrière ; à Nismes ce Xe febv. 1667. » FRAT. »

(56) *La Brune* (voir ci-dessus la note 37).

Libellé du reçu : il comprend le mandement délivré par le secrétaire du Consistoire, Roure, et au dos le reçu de La Brune.

« Esté mandé à Mons. Martin ancien et receveur des deniers du » colloque balhier à Monsieur Labrune ministre de Vergèze la somme » de cent livres en deduction de cent cinquante livres qu'il doibt

ministre de Vergèse la somme de cent livres pour les causes contenues au mandat sur ce expédié par le Sr. Roure secrétaire avec la quitance au dos en datte du 12 9bre 1664 remise et cottée N° xxmj»».

Par cecy en despance ............................ C»»o»o»

Encore a payé led. comptable au Sr. *Valandre* régant du collége la somme de cinquante livres pour ses droits de gage, comme plus à plain par la quittance qu'il en a faict escripte et signée de sa main en dacte du quinziè. novambre 1666 cy remise et cottée par N° xxb.

Par cecy en despance....................... L»»o»»o»» (57)

De mesme a payé led. comptable au Sr. Jean *Naville,* march de la ville d'Anduze ancien du Con[re] de lad. ville la somme de cent soixante une livres sept sols; appert de la quittance qu'il en aurait faict receu par Mr. d'Aleyrac No[re] le vingtetseptiè. novambre 1666 cy remise et cottée par dessus N° xxbj (58).

---

» prendre sur les deniers dud. colloque. Et en l'absence dud. Martin
» Mons. Bourguer aussy ancien et receveur des deniers de Messieurs
» les pasteurs est pryé de fere ladvance à condition que led. sieur
» Martin luy remboursera des premiers deniers qu'il recevra du col-
» loque, ou bien sera tenu en compte aud. S[r] Bourguer sur les deniers
» de sa recepte en raportant le présent mandement et quittance ; desli-
» béré en Consistoire ce douzième novembre mil six cent soixante
» cinq. » ROURE. »

« J'ay receu de Mr. Jean Martin ancien et receveur des deniers du
» colloque la somme de cent livres anoncée au mandement cy derrière
» ... en deduction et à bon compte de ce que j'ay à prendre sur l'estat
» du colloque. Et ce de son argent propre fait à Nismes ce douzième
» de Novembre mil six cent soixante cinq. » LABRUNE. »

Ce Bourguer dont il est question dans le mandement était un marchand de Nîmes ; nommé ancien en 1665 et confirmé dans sa charge pour les années 1666 et 1667, il avait comme surveillance le quartier de la Corcomaire.

Quant à Roure, il était greffier ; nommé ancien en 1665, à la séance du Consistoire du 7 Janvier il est élu secrétaire et exercera cette fonction jusqu'au 18 Janvier 1670.

Roure devait appartenir à une famille d'un certain rang, car bien avant qu'il fut nommé ancien, le Consistoire dans sa séance du 15 Novembre 1662, lui avait accordé à perpétuité au Grand-Temple « deux places à la plus basse des rangées qui sont sous les bancs de » Messieurs les Gentilshommes. » (Reg. dél. Cons. Nîmes, Tomes XVI, p.451 ; XVII, p. 199.)

(57) *Valandre* : aucun renseignement n'a pu être trouvé sur ce régent. Libellé du reçu : « Je soubsigné moy... (deux mots illisibles) régent
» en la quatrième classe du collège royal de cette ville de Nismes
» confesse avoir receu de Jean Martin ancien receveur des frais du
» colloque la somme de cinquante livres pour semblable somme que
» la province nous a accordés dont je le quitte ; faict à Nismes ce
» quinze Novembre mil six cent soivante six. VALANDRE. »

(58) Jean *Naville*. C'était un marchand de la ville d'Anduze, ancien du Consistoire de l'église ; vraisemblablement il avait la charge des

finances du collège d'Anduze, du moins est-ce là ce qu'on peut déduire du reçu signé et passé par devant le notaire de Nîmes, d'Aleyrac, ancien du Consistoire.

On possède peu de renseignements sur le collège d'Anduze. En 1663, à la requête du syndic du diocèse de Nîmes, le collège fut transformé en une école primaire. Une commission, nommée par le synode des Cévennes, veillait sur l'administration de ce collège et faisait subir des examens à ceux qui se présentaient pour être régents. Le consistoire d'Anduze avait la charge de la direction et de l'administration de ce collège.

Guillaume Barthélémy, avant d'être professeur au collège de Nîmes, fut pendant quelques mois régent au collège d'Anduze.

La lecture du reçu, suivi de la délibération prise par le consistoire de l'église d'Anduze, est rendue difficile en raison de ce que l'écriture est très tourmentée et même qu'il y a des mots tout à fait illisibles. Nous le transcrivons avec bien des lacunes : « L'an mil six cent » soixante six et le vingseptième jour du moy de Novembre apprès » midy par devant moy notaire et témoings bas nommés a été pré- » senté (?) le sieur Jean Naville, marchand de la ville d'Anduze lequel » ès qualité d'ancien et ayant charge ainsi qu'il a dit du consistoire » de lad. ville a confassé avoir eu ainsy que son............ a receu » de Mess. du Consistoire ou colloque de lad. ville de Nismes par » main du sieur Jean Martin marchand de soye dud Nismes ancien » aud. Consistoire et receveur des deniers du colloque qui........... » payant la somme de cent soixante une livre sept sols qu'il a comptée » et retirée.............. et autres bonnes monnayes.......... moy » notaire et témoings, pour paiement de pareille somme que led. col- » loque de Nismes s'estait chargé payer pour toute part et portion de » la somme de quatre cent livres départiè en faveur de l'église d'An- » duze au Synode tenu aud. Nismes l'année mil six cent soixante cinq » pour l'entretenement des professeurs et régents de la ville d'Anduze ; » pour raison de quoy auraient obtenu arrest de la cour des aydes » de Montpellier le dix neuf de Febvrier mil six cent soixante trois de » laquelle somme de cent soixante une livres sept sols led. sieur Na- » ville content et satisfait pour l'entière portion.............. led. » colloque de Nismes et quitte icelluy colloque............ lad. église » d'Anduze ensemble de tous frais et despances.......... de respon- » dre en son propre sans préjudice du restant pour ses pouvoirs ainsi » qu'il ............ esté aux autres colloques qui y ont été obligés » pour ce subject de pouvoir mettre à éxécution, led. règlement fait » et quitté aud. Nismes soubsigné de moy notaire, présent sieur Louis » Audiffret marchand, Jean Bessède ...................... et moy » Guillaume d'Aleyrac notaire royal de la même ville aussi soubsi- » gnés.

» Signé : Naville, ancien ; Martin, ancien ; Bessède,
» L. Audiffret, d'Aleyrac. »

Délibération du consistoire : « Nous pasteur, diacres et anciens de » l'Eglise d'Anduze soubsignés approuvons et ratifions la quittance » écrite au billet ci-contre comme faite de notre consentement ayant » le sieur Naville ........ de nostre ordre la somme de cent soixante » une livre sept sols contenue en lad. quittance quite la mesme somme » de 161 livres 7 sols au Sr. dessus nommé receveur des deniers de » nos pauvres .................................. Ce premier Décem- » bre mil six cent soixante six.

» Signé : Rossel, pasteur et les anciens ou diacres. »

Par cecy en despanse........................ CLxj» » VII» » o» »

De plus a payé led. comptable au sieur *Guazagne* (59) ministre de Milhau la somme de cent livres pour les causes contenues en sa quitance par luy escripte et signée en datte du quatriè. décembre 1665 cy remise et cottée N° xxbn.

Par cecy vous apparaissant de lad. quitance luy passer en despance lad. somme cy........................... C» » o» » o» »

D'avantage a payé led. Sr. Martin comptab. au Sr. *Bilhon* regant du collége la somme de cinquante livres ; appert par la quita. par luy escripte et signée en datte du sixiè. aoust 1666 cy remise et cottée au dessus par N° xxbm.

Par cecy en despance...................... L» » o» » o» » (60)

De mesme a payé led. Sr. Martin comptab. au Sr. *Labrune* (61), ministre la somme de cinq[te] livres ; appert par sa quittance par luy escripte et signée en datte du (en blanc) 1666 cy remise et cottée par N° xxix.

Par cecy en despance.......................... L» » o» » o» »

Comme aussy a payé led. Sr. Martin comptab. à Monsieur *de Gualinières* (62) advocat au conseil la somme de deux cent cinq

---

(59) *Guazagne* (voir ci-dessus note 31).

Libellé du reçu : « Je confesse avoir receu de Monsieur Martin ancien » et receveur du Consistoire de Nîmes la some de cent livres imposée » en faveur de l'église de Milhau dans le département au synode der- » nier tenu à Nismes fait le quatième de décembre mil six cent » soixante cinq.

(60) *Bilhon* (ci-dessus note 41).

Libellé du reçu : « Je soubsigné régent du collége royal de cette ville » confesse avoir receu de Monsieur Martin receveur des deniers du » colloque de Nismes la somme de cinquante livres, et c'est pour ma » part de ce que le synode me donne pour ledit collége pour une » année qui finira le dernier de décembre prochain, dont le quitte et » tous autres qu'il appartiendra Faict à Nismes ce vint sixième Aoust » mil six cent soixante six. Bilhon. »

(61) *La Brune* (ci-dessus notes 37 et 56).

Libellé du reçu : « Je soubsigné ay receu de Mons. Martin ancien » du Consistoire de Nismes et receveur des deniers du colloque la » somme de cinquante livres pour reste de cent cinquante livres quy » m'avaient esté accordées par le synode dernier, ce dont l'Eglise de » Nismes avait esté chargée de faire l'avance ; de laquelle somme je le » quitte faict à Nismes ce vingt et septième de l'an 1666. »

(62) *Des Galinières*. Pierre *Loride* sieur des *Galesnières* ou des *Galinières*, dont la famille était originaire de Bellenne, fut avocat au Conseil d'Etat et au Conseil privé. Il était considéré, avec juste raison, comme le jurisconsulte le plus versé dans les matières ayant trait à l'Edit de Nantes ; il savait par cœur tous les arrêts rendus au sujet des Protestants.

Ancien de l'Eglise de Paris il fut délégué comme tel au synode national de Loudun ; il fut porté sur la liste des candidats présentés à Louis XIV dans l'espoir que ce monarque consentirait à rétablir sur l'ancien pied la députation générale ; on sait que cette démarche n'eut aucun succès.

Le synode pour utiliser la compétence et les talents de des Gali-

livres pour les causes contenues au mandemd. sur ce expédié par le Sr. Roure secrétaire du Consistoire de ceste ville par luy escripte et signée en dacte du sixiè. abvril mil six cent soixante sept cy remise et cottée N° xxx.
Par cecy en despance........................ IICV»»o»»o»»

Et finallemant a payé led. Sr. Martin comptab. au Sr. Pierre *Lafontaine* exateur des fraix du colloque la somme de cent noeuf livres sept sols six deniers pour ses doits de .......... à raison d'un sol par livres de lad. année 1664 et 1665; appert de sa quita. cy remise et cottée par N° xxxj cy ........ Cix»»o»»o»» (63)

Somme de ce chapitre douze cent sept livres trois sols six deniers (64).

---

nières, éviter en même temps aux églises les grandes dépenses qu'elles étaient obligées de faire à l'occasion des procès que le clergé intentait de jour en jour aux églises, le chargea spécialement de la poursuite de ces procès devant le Conseil privé, le Conseil d'Etat, le Parlement et la Cour des Aides ; le synode lui assigna 3.000 livres pour l'indemniser des ports de lettres et des dépêches.

Des Galinières rendit de grands services aux églises, mais celles-ci ne lui témoignèrent que peu de reconnaissance ; à maintes reprises, il dut recourir aux tribunaux pour obtenir le remboursement de ses frais.

Il mourut en 1672, ayant atteint l'âge de 82 ans.

Des Galinières a publié divers écrits : Réponse à la lettre de Mr. de Maupeou sur le sujet des controverses de ce temps (1641). — Sommaire des procès, différends et contestations qui arrivent ordinairement dans l'exécution des Edits de pacification. — Etat de l'affaire pendante au Conseil du Roi entre les habitants du baillage de Gex réformés et les ecclésiastiques dudit pays (1662). — Réponse des églises prétendues réformées du Poitou au livre du P. Meynier, jésuite, intitulé « de l'exécution de l'Edit de Nantes » (1665).

Libellé du reçu : « Esté mandé à mons. Martin ancien du Consistoire » et receveur des deniers du colloque bailler la somme de deux cent » cinq livres qui sont dues à Monsieur Desgalinières Loride avocat » au conseil pour payement de la somme de trois cent livres que la » province du Bas-Languedoc lui donne toutes les années et ce pour » l'année mil six cent soixante cinq les quatre vingt quinze livres » restant pour parfaire lesdits trois cent livres de lad. année lui doibt » être payée par l'église de Montpellier conformément à l'état d'im- » position du sinode de l'année 1665 et raportant le présent mande- » ment tant seulement vous sera allouée... deslibéré au Consistoire ce » sizième avril mil six cent soixante sept. Roure, *secrétaire.* »

(63) Pierre *Lafontaine.* Aucun renseignement n'a pu être trouvé sur ce personnage.

Libellé du reçu : « Je soubs. exateur des fraix du colloque de l'église » refformée de Nismes ay receu de Monsieur Martin recepveur desd. » deniers la somme de cent noeuf livres sept sols et six à quoy se » portent mes droits de leveures de l'année 1664 et 1665 à raison d'un » sol par livres, dont le quitte ce cinquième avril 1667.

» Signé : Lafontaine. »

(64) Le résumé de ce compte est de l'écriture du commissaire Claparède.

*Chapitre des sommes que le comptable demande luy estre passées en reprinze.*

Led. Sieur Martin comptable demande qu'il vous plaise luy passer en reprinze les sommes suivantes desquelles il se serait chargé au chapitre de recept du pnt. compte soubs condition de les bailler en reprinze pour n'avoir pu les exiger pandant sa recept des années 1664 et 1665 quelles diligences qu'il y aye employé ny l'exateur dsd. deniers.

Premièremd. l'église refformée de cest. ville de Nismes doibt son entière cotte despartie au sinode tenu en la ville de lad. année 1664 se montant la somme à mil trois cent cinquante deux livres dixhuict sols de laquelle il s'en serait chargé au chapitre de recept de ce pnt. compte et pour la justifiqua. tant de cest article que des dix huict suivant vous remet led. comptable son estat par luy dressé et par luy signé sur cotte N° xxxn.

Par cecy .......................... M.IIICLII» »xVIII» »o» »

Plus l'église refformée du lieu d'Uchau ayant esté cottisée trante trois livres quatre sols dans le susd. despartmd... ils doibvent leur entière cotte contenue au susd. estat par cecy en reprinze .................................... xxix» »j» »o» »

Celle de Candiac doibt encore son entière cotte se montant vingt noeuf livres un sol ainsi qu'appert aud. estat par cecy en reprinze (64 *bis*) ............................ xxix» »j» »o» »

Celle de Souvignargues doibt de mesme son entière cotte se montant huict livres six sols appert par led. estat.

Cy en reprinze .......................... VIII» »VI» »o» »

L'église refformée d'Aubay ayant esté cottizée vingt noeuf livres un sol dont led. comptable s'en serait chargé au chapitre de recept elle n'aurait vollu payer que quinze livres prethandant estre surchargée du reste quy est deub quatorze livres un sol que led. comptable demande luy estre passé en reprinze.

Par cecy en reprinze ........................ xIV» »I» »o» »

L'église refformée d'Aiguemortes ayant est. cottizée quarante une livre dix sols de mesme que le comptable s'en trouve chargé au chapitre de recept doibt son entière cotte.

Par cecy en reprinze......................... xLI» »x» »o» »

Celle de St Gilles doibt encore son entière cotte se montant la somme trante trois livres quatre sols ne l'ayant vollue payer presupozant que la compagnie du colloque tenu en la ville de (en blanc) l'année 1664 les en a deschargé.

Par cecy en reprinze ...................... xxIII» »IV» »o» »

Encore l'église de Générac doibt son entière cotte se montant la somme de vingt livres quinze sols couchée aud. despartmd.

Par cecy en reprinze ....................... xx» »xV» »o» »

---

(64 *bis*) *Candiac*. Cette église avait été supprimée à la fin de 1663 par le commissaire de l'Edit de Nantes le sieur Bozon, sur la proposition de l'évêque de Nîmes. Cette localité, située près de Vestrie possédait le château de la famille de Montcalm.

Et finallemt. l'église refformée de Nages et Solorgues de lad. année 1664 ayant est. cottizée vingt noeuf livres un sol elle n'a vollu payer que quinze livres dix sols presupozant estre surchargée ; reste qu'elle doibt quatorze livres dix sols que led. sieur Martin demande luy estre passé en reprinze.
Par cecy en reprinze........................ xIV» » x» » o» »
De plus bailhe le comptable la somme douze livres neuf sols sur l'église de Caveirac................ xII» » ix» » o» » (64 *ter*)
Somme ce present chapitre quinze cinquante neuf livres dix-huict sols (65).

*Reprinzes de l'année 1665*

L'églize refformée de la ville de Nismes doibt son entière cotte se montant la somme de mil trois cent vingt huict livres noeuf sols de mesme que le comptable s'en trouve chargé aud. estat du chapitre de recept.
Par cecy en reprinze................. M.IIICxxVIII» » ix» » o» »
De mesme l'église de Vestry doibt son entière cotte se montant la somme de saize livres six sols contenue aud. despartmd.
Par cecy en reprinze ...................... xVI» » VI» » o» »
Aussy celle d'Uchau doibt son entière cotte se montant la somme de trante deux livres douze sols conformemd. aud. despartmd dont le comptable se trouve chargé au chapitre de recept.
Par cecy en reprinze...................... xxxII» » xII» » o» »
Comme aussy celle de Sauvignargues doit de mesme son entière cotte se montant la somme de huict livres trois sols que led. comptable se trouve chargé par son chapitre de recept.
Par cecy en reprinze ........................ VIII» » III» » o» »
De mesme l'église d'Aubay ayant esté cottizée la somme de vingt huict livres conformemt. à l'estat de despartmt. qui en a esté faict par la compagnie du colloque neanmoings elle n'a vollu payer que la somme de quinze livres presupozant estre surchargée ; reste qu'elle doibt encore traize livres dix sols que led. comptable baille en reprinze.
Par cecy .................................. xIII» » x» » o» »
L'église du Caila doibt encore son entière cotte se montant la somme de soixante une livres deux sols six deniers conformemd. à l'estat de despartmd. dont led. comptable s'en est chargé au chapitre de recept.
Par cecy en reprinze ...................... Lxj» » II» » VI» »
Celle d'Ayguemortes doibt encore son entière cotte se montant quarante livres quinze sols contenue aud. despartmd. que led. comptable demande luy estre passé en reprinze.
Par cecy ................................ xL» » xV» » o» »

(64 *ter*) Cette adjonction est d'une écriture autre que celle de Martin et de Claparède.
(65) Résumé de compte de l'écriture de Claparède.

De mesme l'église de St-Gille doibt son entière cotte se montant la somme de trante deux livres douze sols conformend. aud. estat n'ayant vollu payer lad. cotte presupozant que la compagnie du colloque l'en a deschargé.

Par cecy en reprinze .................... xxxII» » xII» » o» »

L'église de Générac doibt aussy son entière cotte se montant vingt livres sept sols six deniers qu'il baille en reprinze.

Par cecy .............................. xxVII» » VI» »

Et finallemt. l'église de St Cosme doibt son entière cotte se montant la somme de vingthuict livres dix sols contenue aud. despartmt. dont led. comptable s'en trouve chargé au chapitre de recept qu'il demande luy estre passé en reprinze.

Par cecy en reprinze ...................... xxVIII» » x» » o» »

Somme ce chapitre quinze cent huitante et douze livres sept sols.

Les présents comptes n'ont pu estre arresté que conjointement.

La recept totalle monte (.......) mCxLm» » xVIII» » ayant deduit xj» » .... sur l'art. de Caveirac de l'année 1664.

La despance totalle de deux années M.ixC.LVIII» » xj» » II» ».

Les reprinzes de deux années mM.CxLII» ».

Lesquelles jointes à la despance font la somme (???) C» » xVI» » ix.

Et partant (mot illisible) par le comptable mCxLm» » n» » x» » qu'il est chargé de remettre entre les mains de Messieurs du Concistoire avec ung original du présent compte et ses pièces justificatives.

Clos et arresté ce treisième apvril Mil six cent soixante sept par nous sousnom. deputtés du Concistoire

Guiraud, diacre député ; Claparède, ancien député (66).

Je soubsi. *Louis Audiffret*, ancien du Consistoire de Nimes et recepveur de deniers du colloque de la courante année ay receu de Monsieur *Jean Martin* cy devant ancien recepveur des deniers des colloques des années mil six cent soixante quatre et mil six

---

(66) *Claparède* (Claude) était marchand ; le 5 décembre 1663 il est nommé diacre pour 1664 avec les Arènes comme quartier de surveillance ; ses fonctions lui sont renouvelées pour les années 1665, 1666, 1667.

A la séance du Consistoire du 26 octobre 1667 il demande à la compagnie qu'il lui plaise de confirmer et autoriser une donation faite du banc de deux places posé du côté du banc de MMrs les magistrats par dam. Jeanne d'Aguilhon veuve du noble Jean de Perret sieur des Apens receu par le Sr. Daleyrac notaire remettant extrait de lad. donation entre mains du secrétaire. La compagnie, après avoir entendu la teneur de lad. donation et par la lecture qui a été faite par le notaire, a approuvé et autorisé et sera mis dans les tarifs sous le nom de Claparède.

La veuve et une fille de Claparède sont portées sur une liste dressée par le consul Cheyron — ex-pasteur — des protestants ayant quitté le royaume à la Révocation.

cent soixante cinq, en conséquance de la délibération de la companye de ce jourdhui la somme de trois cent quarante livres deux sols dix deniers pour l'ancien reliquat du susd. compte de laquelle somme je me charge pour la randre à quy la companye m'ordonnera ; faict à Nismes ce treizième avril mil six cent soixante sept.

L. Audiffret, ancien (67).

Pour copie conforme :

Paul Koch, *Pasteur à Nîmes.*

---

## APPENDICE

### Biographie d'Elie Cheiron

Au synode de Montpellier du 26 avril 1657, il subit avec succès les examens ; comme il n'avait pas atteint l'âge requis par les règlements pour être nommé pasteur, quelques membres du synode opinaient pour que ce candidat ne passât que l'écrit, mais les examinateurs ne furent pas de cet avis et décidèrent qu'il serait reçu au saint ministère s'il se trouvait une église vacante ; et, dépourvue de pasteur, l'église de Barjac s'empressa de le demander. Cheiron fut donc reçu comme pasteur, et il fut consacré par le pasteur de Saint-Jean, Thomas, et celui de Chamborigaud, de Roure, tous deux désignés par le synode.

Cheiron reste à Barjac jusqu'en 1660 ; cette année-là il est donné à Bagnols, mais, arrivé dans sa paroisse, il se voit interdit d'exercice du ministère et décrété de prise de corps par un arrêt du Conseil ; les catholiques en effet avaient porté plainte contre l'attitude irrévérencieuse des protestants et avaient obtenu des autorités non seulement l'interdiction pour les protestants de se réunir dans le temple, mais encore la mesure sévère à l'égard du pasteur. En vain les synodes de 1661 à 1663 demandèrent le rétablissement du culte et du pasteur.

Au synode de 1662, Cheiron est demandé par l'église de Nîmes dont un des pasteurs, Claude, s'était vu interdire le

(67) *Audiffret* (Louis) a été nommé diacre le 10 décembre 1664 pour 1665 ; il exercera cette fonction jusqu'en 1667 ; en 1666 il est receveur des deniers du colloque et à la séance du consistoire du 31 août 1668 il rend compte de sa gestion. Il avait succédé à J. Martin en 1666 comme receveur des deniers du colloque.

Voir *Bull.*, 1934, p. 641, note 2, dans laquelle il est fait mention du procès-verbal de la séance du consistoire au cours de laquelle décharge est donnée à J. Martin pour sa gestion.

ministère dans la province. Le synode accorda Cheiron à l'église, mais en stipulant que ce ne serait que pour quelque temps et qu'il enseignerait également au collège.

Des les premiers jours, Cheiron se révèle comme un esprit modéré, conciliant, aussi le Consistoire le charge, à diverses reprises d'aller régler des différends qui se sont élevés dans des églises du voisinage.

Tout en appréciant le zèle et le bon esprit de Cheiron, le Consistoire lésinait quelque peu pour ses gages ; à la séance du 11 avril 1663, le pasteur se plaint de ce que ses gages de 1662 n'ont pas été assez imposés, aussi demande-t-il à la compagnie de remédier à la chose ; celle-ci de décider que « les premiers deniers qui se trouveront dans la caisse, aûtres toutefois que ceux des pauvres, lui seront alloués pour paiement de ses gages ».

Un autre pasteur de l'église, Bruguier, ayant été banni pour un an de la province à cause de la publication faite par lui d'un traité sur le chant des psaumes qui parut subversif aux autorités et parce qu'il n'avait pas mis « psaumes de la religion prétendue réformée », et le Conseil n'ayant pas voulu admettre la décision prise par le synode de confier à douze pasteurs du voisinage le soin de le remplacer à tour de rôle, le 9 mai 1663, le viguier de Nîmes accompagné du second consul et des représentants de l'église, se présentèrent devant le consistoire et lui demandèrent de nommer comme pasteurs de l'église Rozel, de Tours et de passage à Nîmes, et Cheiron « pour une année tant seulement ». La nomination fut faite sous cette forme, mais, en fait, au lieu d'être temporaire, elle devint définitive.

En 1665, surgit au sein de l'église une grave agitation causée par la conduite légère et imprudente du pasteur Joseph Arbussy ; esprit brouillon, entreprenant et orgueilleux, il avait mis par ses intrigues la division entre les consuls, les magistrats et le Consistoire ; deux partis ne tardèrent pas à se former ; l'un voulait demander au synode la nomination d'Arbussy comme pasteur ordinaire, l'autre s'y opposait, faisant valoir que son ministère n'était pas en édification ; de part et d'autre on s'en remit à des arbitres qui convinrent qu'Arbussy exercerait son ministère pendant six mois, c'est-à-dire jusqu'au 7 octobre, date à laquelle les trois corps se rassembleraient dans le temple pour délibérer sur sa nomination. A la date convenue, l'assemblée mixte fut convoquée, mais, d'accord avec les magistrats, les consuls et conseillers politiques auxquels s'étaient

joints quelques membres du Consistoire, entre autres Cheiron, autorisèrent Arbussy à continuer son ministère.

Le Consistoire s'opposa à cette décision et en appela au synode, soutenu dans son appel par la majorité des fidèles, et fit des remontrances à Cheiron de ne pas s'être désolidarisé avec les magistrats et les consuls.

Le Consistoire, d'ailleurs, ne tint pas rigueur à Cheiron ; il l'envoie à Annonay mettre fin à un conflit qui s'était élevé entre le pasteur et l'église, l'autorise à rester plusieurs jours dans cette église pour y donner des prédications ; il le prête à l'église de Montpellier, le délègue au syn. prov. de 1667, lui confie la mission de le représenter à un synode qui se tient à Florac ; pour ce dernier déplacement il est défrayé de ses dépenses qui se montent à la somme de 43 livres 13 sols.

Au début de 1669, par ordre du Consistoire, Cheiron va défendre les intérêts de la compagnie devant la chambre mi-partie de Castres et, de ce fait, touche une somme de 100 livres pour ses frais de voyage.

Une preuve que le Consistoire tenait en haute considération son pasteur, c'est qu'il lui alloue une somme de 80 livres pour qu'il puisse faire l'acquisition des œuvres du savant Baronius.

Par suite du départ de collègues et de la nomination de nouveaux pasteurs, Cheiron était devenu en 1680 le doyen du corps pastoral de Nîmes ; comme tel, au sein du Consistoire, il avait de l'autorité, et son opinion, généralement, prévalait. Des difficultés toujours plus nombreuses surgissaient à chaque instant, soit du fait des arrêts royaux restreignant de plus en plus les droits des protestants, soit du fait de l'attitude provoquante des catholiques, soit aussi du fait de l'exaltation de quelques membres de l'église.

Le 10 mai 1683, Cheiron expose au Consistoire que des soldats catholiques ont causé du scandale pendant un prêche et propose qu'une plainte soit adressée aux autorités de la ville. Le 11, une séance extraordinaire a lieu en vue de nommer des délégués devant se rendre auprès du président M. de Rochemort, « qui a à leur donner des ordres ». Cheiron est choisi comme l'un des députés. Le président lui ayant exposé que les catholiques ne devaient pas être rebutés quand ils se rendaient au temple et que les pasteurs aussi bien que le Consistoire seraient tenus responsables des troubles qui pourraient surgir, Cheiron, prenant la parole au nom de la députation, fit cette déclara-

tion dans laquelle s'unit à une grande déférence pour les autorités une fermeté d'une remarquable dignité : il déclare donc, au nom des pasteurs et du Consistoire : « ... qu'ils ont » toujours prêché l'inviolable fidélité que l'on doit avoir » pour le service de Sa Majesté, que leur religion le leur » enseigne, qu'ils y sont portés par leur devoir et leur nais- » sance, que même leur inclination et les grandes vertus de » notre illustre monarque les y obligent indispensablement, » qu'ils feront constamment à l'avenir ce qu'ils ont fait par » le passé, et qu'ils ne manqueront pas de continuer à ensei- » gner le zèle que nous devons avoir pour le service du » Roy. Que, au reste, ce qui s'était passé hier n'était qu'une » terreur panique que quelques femmes avaient conçue mal » à propos, s'imaginant qu'on voulait faire quelque vio- » lence, et que, pour les ministres et le Consistoire ils » n'avaient rien dit ni rien fait qui peut donner lieu au » moindre mouvement ; et qu'ils assuraient encore qu'ils ne » manqueraient pas de faire de continuelles exhortations » pour maintenir la tranquillité, n'ayant pas d'autres » moyens pour cela que la voie des remontrances. » (Reg. del. Cons., tome XIX, pp. 444, 445.)

Quelques semaines après, le 4 juillet, nouvelle séance extraordinaire du Consistoire pour recevoir l'Intendant assisté d'un représentant de l'évêque, venant signifier à la compagnie la lettre pastorale adressée par l'assemblée du clergé de France. Cette fois encore, Cheiron fut chargé par le Consistoire de parler en son nom, et voici son discours, d'après le Registre des délibérations (Reg. del. Cons., t. XIX, pp. 465, 467) :

« Monseigneur, ayant appris par la doctrine des saints » apôtres que toute âme doibt estre subjette aux puissances » supérieures, nous croirions blesser nostre conscience sy » nous ne reçevions avec ung profond respect tout ce que » nous vient de la part de Sa Majesté ; nous vous protestons » mesme sincèrement, Monseigneur, que sy nostre religion » et nostre naissance nous obligent à ce debvoir, nous y » sommes encore portés par l'inclination de nos cœurs et » par l'admiration qu'inspirent à toute sorte de personnes » les grandes vertus et les immortelles actions de notre » invincible monarque ; il est impossible de rien adjouter à » la soubmission respectueuse que nous avons pour ses » volontés, elles nous seront toujours sacrées et invio- » lables, mais sy quelque chose estait capable d'augmenter » en nous le dézir que nous avons d'obéyr aux ordres de

» Sa Majesté ce serait lors qu'ils nous sont portés par des
» personnes de vostre mérite et de vostre race ; cognaissant
» les lumières de vostre esprit, les droits et le pouvoir de
» vostre dignité et la confiance que le Roy prend en vostre
» justice, nous espérons que vous ne nous refuserez pas
» vostre protection et que nous nous regarderons toujours
» comme de subjets fidelles et inviolablement attachés au
» service de Sa Majesté. C'est aussy sur cette confiance,
» Monseigneur, que nous ozons vous protester qu'il ne
» falait pas moings qu'un ordre exprès de la part du Roy
» pour nous obliger à entendre la lecture de la lettre que
» Messieurs du clergé nous ont adressée en forme d'aver-
» tissement pastoral. Nous n'ignorons pas que les prélats
» de ce royaume ne tiennent un rang considérable par leur
» naissance et par leur mérite ; que la sagesse, la douceur
» et la probité de Monsieur l'evesque de Nismes ne luy
» ayent atiré l'amour et le respect de cette ville, et mesme
» de cette province ; et que Mr Demeres [le représentant de
» l'évêque] qui vous a accompagné ne se soit acquis par
» son éloquence et par sa vertu l'estime de tous ceux qui le
» cognaissent, mais au fonds quoique nous vivions dans
» une communion différente et séparée de la leur, ces Mes-
» sieurs n'ont nulle authorité sur nous en matière de reli-
» gion. D'ailleurs les édits que le Roy a cy devant et sy
» solempnellement confirmés deffandant expréssement à
» toute personne de nous resercher ny molester à cet esgard
» soubs quelque prétexte que ce soit, nous mettant suffi-
» zamment à couvert des titres hodieux de hérétiques et de
» schismatiques que l'on nous donne sans fondement et
» ostent à Messieurs du clergé le droit qu'ils préthendent
» avoir de nous fère rendre raison de nostre séparation
» d'avec l'Esglise romaine. Il nous semble mesme, Monsei-
» gneur, que cette demande est fort inutile puisque notre
» confassion de foy et les livres de nos docteurs qui trai-
» tent amplement de cette matière ont esté publliés long
» temps avant que la lettre de Messieurs du clergé nous
» feut adressée. Après cela, Monsigneur, permettez que nous
» vous disions avec tout le respect quy vous est deub que
» comme nous sommes persuadés que nostre religion n'en-
» seigne aucune doctrine et ne pratique aucun culte quy
» ne soit conforme à la pure parolle de Dieu, nous avons
» rézolu, moyennant la grâce du Saint-Esprit, de n'en aban-
» donner jamais la profession, nous promettant de la bonté
» et de la justice de notre auguste monarque, que puis qu'il

» sait que l'empire des consiances n'apartient qu'à Dieu,
» qu'ainsy il ne trouvera pas mauvais le dessain que nous
» avons fait d'obéyr toute notre vie au commandement
» salutaire de l'évangile : rendez à César ce quy appartient
» à César et à Dieu ce quy appartient à Dieu. »

Tandis qu'en présence des prétentions de l'Eglise romaine, Cheiron faisait entendre un langage à la fois ferme et respectueux, il lui fallait également parler avec fermeté à certains protestants exaltés qui poussaient à la résistance aux arrêts royaux. En juillet 1683, les protestants de Saint-Hippolyte avaient rétabli le culte, contrevenant ainsi à l'interdiction qui leur en avait été faite ; au témoignage du curé de Saint-Hippolyte lui-même, l'assemblée s'était passée dans le plus grand calme, et aucune parole désobligeante à l'adresse du clergé n'avait été prononcée. Mais bientôt d'autres assemblées se tinrent dans lesquelles commença à se manifester un esprit de résistance à l'égard des édits royaux.

A Nîmes, des gens intéressés firent courir le bruit que le Consistoire avait encouragé sous main cet esprit. Cheiron, dans la séance du 21 juillet, estima du devoir de la compagnie de dégager toute sa responsabilité en cette circonstance, et, sur sa proposition, un membre du Consistoire fut délégué auprès de l'Intendant pour donner assurance que le Consistoire n'avait pas connaissance que les habitants de la contrée eussent dessein de se soulever contre l'autorité du roi, et que s'il l'avait su, il les en aurait détournés.

Cette attitude prudente, prise sous l'influence de Cheiron, fut violemment critiquée par ceux qui étaient opposés à toute modération. Le 1er septembre, au moment où le Consistoire était en séance, un rassemblement tumultueux se forma dans l'allée du temple ; à grands cris la foule demanda que le Consistoire approuvât les affaires de Saint-Hippolyte.

Cheiron représenta « fortement qu'il estait du devoir et
» de la prudence de la compagnie de prévenir promptement
» la confusion et le désordre que de parellies (*sic*) entre-
» prises pourraient causer et que pour cet effait (*sic*) il
» fallait se séparer incessamment. Ce quy ayant esté ouy et
» examiné par la compagnie, elle a résolu de finir inconti-
» nent la séance et de se séparer sans aucun deslay, pour
» prévenir par ce moyen le thumulte auquel cette esglize
» se pourrait trouver exposée. » (Reg. del. Cons. Nîmes, t. XIX, p. 479.)

L'agitation, dans l'église, fut accrue par la venue d'une vingtaine de pasteurs de la région, sans qu'ils fussent convoqués, requérant le Consistoire de se joindre à eux pour tenir un colloque.

Le Consistoire se réunit immédiatement et, sur la proposition de Cheiron, la compagnie refusa « par la raison que la conjoncture des temps exigeait de poursuivre incessamment la tenue d'un synode ». Cette attitude souleva dans l'esprit des pasteurs de la région les plus graves soupçons sur la fidélité de leurs collègues de Nîmes.

La prudence, la modération de Cheiron, dont l'autorité auprès des diacres et des anciens était très grande, avait amené peu à peu le Consistoire à n'élever que de timides protestations contre les décisions prises par le gouverneur de la province au nom du roi.

D'après Benoit (*Histoire de l'Edit de Nantes,* t. V, p. 709), vers la fin de 1684, un projet de réunion des deux Eglises aurait été communiqué à Cheiron par un certain Bagnols, de Montpellier, sur l'invitation de l'Intendant du Languedoc. Ce projet, ne convenant d'ailleurs pas plus aux Jésuites qu'aux Protestants, n'eut pas de suite.

En janvier 1685, le Consistoire reçoit signification de produire les titres prouvant que l'exercice de la religion se pratiquait publiquement à Nîmes en 1577. En avril, se tient une séance extraordinaire sur l'injonction de l'Intendant ; le lieutenant principal en la sénéchaussée, délégué du Roi, vient signifier la déclaration royale portant que ceux de la religion P. R. ne pourront tenir leur consistoire que tous les quinze jours et en présence d'un juge royal. En cette circonstance, Cheiron se fit à nouveau le porte-parole du Consistoire ; son discours a été couché sur le registre des délibérations du Consistoire (t. XIX, pp. 626-628) :

« Monsieur, comme c'est avec un profond respect que » nous reçevons tout ce quy nous vient de la part du Roy, » nous vous assurons que cette nouvelle déclaration quy » nous défend de nous assembler en consistoire qu'en pré- » sence d'un commissaire d'une autre religion que la nostre » trouvera parmy nous toute la déférance quy lui est deub. » Cependant, Monsieur, nous nous promettons de vostre » justice que vous ne trouverez pas mauvaise la très hum- » ble protestation que nous avons dessain de vous fère et » que vous souffrirez que pour ne déroger en rien au droit » que nous avons d'estre restablis dans nostre ancienne » liberté, nous vous reprezantions que despuis l'establisse-

» ment de cette compagnie on n'a jamais vu personne quy
» y ait paru comme commissaire et que cette coustume
» constante et perpétuelle dont nous n'avons jamais abuzé
» doit nous avoir acquis la faculté de nous assembler toutes
» les fois que les règlements de nostre discipline nous y
» obligent. Vous savez, Monsieur, que le Roy nous en pro-
» mets le libre exercice par ses Edits. Mais sy cette nou-
» velle déclaration subsiste dans son entier, nous ne sau-
» rions jouir de ce droit. En effet, Monsieur, le moyen
» qu'une église aussy nombreuse que la nostre puisse estre
» réglée par des assemblées quy ne se tiendront que de
» quinze en quinze jours, le moyen que l'on défere aud.
» conseil aux oppositions que l'on fait toutes les sepmaines
» contre les mariages quy se publient. Il y a presque tous
» les jours des pauvres familles honteuses à secourir, des
» personnes divisées à réunir, des pécheurs à reprendre et
» des scandaleux à juger. Ny aurait-il pas quelque espèce
» de dureté de renvoyer les pauvres veuves quy nous
» demandent nos conseils, les orphelins quy implorent
» notre assistance et les pénitens quy reserchent nos con-
» sollations ? Faudra-t-il que parce qu'un crime scandaleux
» n'esclatera qu'un jour après que nous nous serons assem-
» blés et à la veille d'une communion nous n'ayons pas le
» droit d'empescher celuy qui l'aura commis de s'approcher
» de nos mistères ? Comment mesmes pourrons nous obliger
» les pécheurs à nous fère la confession de leurs fautes en
» prézance d'un commissaire, eux quy ont de la peyne à
» fère cet adveu parmy nous, bien qu'ils soyent assurés que
» la religion du serment nous oblige à leur garder inviola-
» blement le secret ? Après cela, Monsieur, vous jugerez bien
» vous mesmes que sy nous sommes dans le dessain de
» fère nos très humbles remontrances à Sa Majesté sur
» le sujet de cette nouvelle déclaration, ce n'est pas
» que nous craignons d'estre éclairés par les officiers
» quy se rendront icy de la part du Roy. Toute la terre
» connaît le profond respect que nous avons pour ses
» ordres, notre fidellité s'est signalée en diverses occa-
» sions importantes, et nous n'oublions rien pour fère com-
» prendre à ceux quy sont commis à nos soings que l'obéis-
» sance que l'on doit aux souverains nous est ordonnée
» dans l'Escripture, et que c'est un des articles de la reli-
» gion que nous professons. Agréez donc, Monsieur, que
» pour la conservation de notre droit fondé sur des raisons
» sy fortes et confirmé par la pratique de plus d'un siècle,

» nous vous supplions très humblement de nous octroyer
» acte de nostre respectueuse protestation. Nous savons,
» Monsieur, que vous avez joint à une intégrité incorrup-
» tible des connaissances extraordinaires et qu'on n'a fait
» que vous rendre justice quand vous avez esté élevé au
» rang avantageux et distingué que vous occupés dans les
» sièges de cette ville. Aussy espérons nous de vostre équité,
» Monsieur, que vous rendrez un témoignage sincère de
» nostre conduitte, que vous ferez connaistre à Sa Majesté
» ce zèle ardent que nous avons pour son service, et que
» vous aurez la bonté de nous accorder votre protection
» puisque nous aurons toujours pour vous toutes les con-
» sidérations qu'exigent de nous l'éclat de vostre dignité et
» la grandeur de vostre mérite. »

Le délégué du roi transmit-il à son maître la protestation de Cheiron ? c'est fort peu probable. Au reste, la situation pour l'église de Nîmes ne fit qu'empirer ; dès le mois de septembre, les dragons sont installés dans la ville et leur présence va entraîner bien des abjurations, à commencer par celle des dirigeants de l'église. Voici la scène qui eut lieu un dimanche de ce mois de septembre. Cheiron était en chaire ; il était véhément et pathétique, se surpassant lui-même ; il avait pris pour texte de son exhortation la première épître de Pierre, chap. 3, v. 1, pressant le troupeau de persévérer dans la religion réformée ; il protesta qu'il avait toujours prêché la vérité, que Dieu la faisait entendre par sa bouche pour la dernière fois. « J'en atteste le Sei-
» gneur, — s'écria-t-il d'une voix entrecoupée de sanglots,
» — devant lequel je paraîtrai aujourd'hui peut-être, car la
» mort et la ruine planent sur nos têtes. Mais, ô brebis
» d'Israël ! quel compte lui rendrais-je de vos âmes ? que
» lui dirais-je de vos résolutions ? Aurais-je à vous accu-
» ser à cause du reniement de votre foi ou à mentionner
» avec joie votre fidélité à l'Evangile ? Ah ! jurez ici, dans
» son temple, dont la voûte ne retentira plus ni du chant
» de nos louanges, ni du son plus onctueux de nos prières,
» que vous perseverez quoi qu'il en coûte, quelque sacri-
» fice qu'il faille faire, jusqu'à la mort, pour obtenir la
» couronne des martyrs glorifiés dans le ciel. »

Emus par les appels de leur pasteur, tous jurèrent de demeurer fidèles dans la foi ; mais, peu de jours après, les dragons ayant commencé leur mission, un grand nombre abjurèrent, Cheiron fut un des premiers à renoncer à la foi ; il obtint comme récompense de son abjuration une pen-

sion de 1.200 livres et le premier consulat de Nîmes, faisant tout ce qu'on pouvait attendre d'un bon catholique, persécutant même les restes de son troupeau. Dans les archives municipales de la ville de Nîmes se trouve une liste dressée par Cheiron des familles réformées qui émigrèrent à la suite de la Révocation.

Cheiron n'exerça ses fonctions de consul que peu de temps ; il mourut d'une attaque d'apoplexie.

D'après Benoît (*Hist. de l'Edit de Nantes*), Cheiron était ambitieux, envieux, avare ; après sa dernière prédication, il eut peur de perdre le fruit de ses services, et ceux qu'il avait considérés comme ses protecteurs lui firent craindre que la véhémence de son discours ne lui attirât quelque disgrâce. Ce serait la peur qui l'aurait fait succomber. « Plu-» sieurs croient, — ajoute Benoît, — qu'il pleure en secret » sa chute, n'ayant ni assez de dureté pour y être insen-» sible ni assez de courage pour la réparer. »

Paul KOCH.

---

## Archives nationales

La direction des Archives nationales publie une seconde partie de l'*Etat sommaire des versements faits par les ministères,* et il y a là une « sous-série » F 17 (Instruction publique) dont M. Paul Marichal a établi le difficile catalogue avec une admirable sagacité. Cette « sous-série » est précisément riche en documents intéressants pour les lecteurs de ce *Bulletin*. L'introduction rappelle qu'après la création du Ministère des Affaires ecclésiastiques, en août 1824, il y eut une Division des cultes non catholiques, etc. Cuvier, le 11 janvier 1828, en fut chargé (p. 361). Dans les archives de l'Instruction publique se trouvent les documents concernant non seulement les universités actuelles, mais aussi les académies de Genève (après 1809), Groningue et Leyde (1811). les affiches des Facultés de théologie depuis 1853 (F 17 13.116 à 13.136), etc.

---

# Les fugitifs du Languedoc. — Uzès.

## (A propos des chiffres de l'abbé Rouquette) (1)

M

| | |
|---|---|
| *Majolier* Antoine. | Réfugié, venant d'Uzès, étant de passage à Francfort-sur-le-Mein, se rendant en Hollande (Liste des Français de Francfort-sur-le-Mein). |
| *Malan* Jean. | Fabricant de laine de la ville d'Uzès, résidant à Berne, est naturalisé à Neuchâtel le 29 septembre 1711. |
| *Malanot*, pasteur,<br>Madame Malanot,<br>née Bouet ;<br>son père. | Epouse à Turin Abigaïl Bouet, fugitive d'Uzès, ainsi que son père, M. Bouet, d'une des bonnes et riches familles de la bourgeoisie d'Uzès. |
| *Malarte* André,<br>Madame Malarte,<br>née<br>Anthoinette<br>Raynaude,<br>une fille, Marguerite,<br>un fils, Jacob. | Bourgeois d'Uzès, marié à Anthoinette Raynaude. A une fille présentée au baptême par François de Lorme et un fils, Jacob, baptisé à Uzès par M. Dubourdieu, ministre.<br>Malarte laisse en fuyant une maison à Uzès. Il se réfugie à Lausanne avec toute sa famille. |
| *Malecombe*<br>Barthelemy,<br>Madame Malecombe,<br>née<br>Sybille Mainvielle,<br>un fils, une fille. | Liste Rouquette. Barthélemy Malecombe était maître tailleur à Uzès, mari de Sybille Mainvielle, d'une vieille et honorable famille d'Uzès, est fugitif ainsi que sa femme et ses enfants, en 1685. |
| *Maleirargue* (*de*)<br>baron,<br>une fille,<br>une servante. | La ferme de Maleirargues était située dans la paroisse de Thoiras (Cévennes) et fut donnée à Claudine de Ginestous, lors de son mariage avec César de la Tour du Pin, marquis de la Charce. Un de ses fils prit le nom de baron de Maleirargues ; il |

(1) Voyez *Bulletin* 1934, p. 659. Mme de Charnisay écrivait au directeur de ce *Bulletin*, en juillet 1935 : « Je compte terminer les dernières lettres et vous les confier, à cause de mon âge. Le travail commencé sera peut-être fini, je pense ». Ce dessein, malheureusement, n'a pu être réalisé. Voir la notice nécrologique ci-après, p. 459.

épousa Louise de Mérières, fille du seigneur de Vacquières, Saint-Just, Mons, Cuzet ; il possédait une habitation à Uzès.

C'est dans les terres du baron de Maleirargues, près du château de Foncouverte, à l'endroit où l'on faisait les verres, proche d'Aigaliers, que se tint une Assemblée en 1685 (Ch. Bost : *Les Prédicants protestants*).

Ils étaient trois frères ; l'aîné prit le nom de baron de Maleirargues.

Il était très connu de M. de Bâville par toutes les plaintes faites contre lui et qui écrivait : « Il est homme d'esprit, distingué et des plus dangereux du diocèse ».

Il partit à la Révocation avec sa fille et une servante ; il est à Lausanne en 1685 et à Nyon en 1698 (*France protestante*).

« Il tient à la noblesse française du Languedoc », dit la liste des Français de passage à Francfort-sur-le-Mein, où il se trouve en l'année 1687.

*Maleirargues* (*de*)
Cornette.

Le fils du baron de Maleirargues est sur la liste des officiers réfugiés en service hollandais, aux gages de 350 livres ; il était cornette dans le régiment de cavalerie de Schomberg, levé en Angleterre, composé uniquement de réfugiés français (Agnew).

*Maleirargues* (*de*)
baron,
Seigneur
de Meirières
Saint-Just,
Madame
de Maleirargues,
dite
Dame de St-Antoine.

Liste Rouquette. « Le bayle de Vacquières appartenant à M. de Maleirargues est un homme intrigant et des plus à craindre, il a été fait deux fois prisonnier » (A. H. C. 273).

Se sentant attaqué, même dans la personne de son bayle par un homme de Bâville, le baron de Maleirargues-Saint-Just s'entendit avec le guide Berger Ragatz, pour qu'il vînt le chercher à la foire de Beaucaire, faisant partie d'un groupe où étaient sa belle-sœur et deux autres dames de ses parentes. La difficulté consistait à passer le Rhône ; c'était aussi une question d'argent ; après, on arrivait aisément en Suisse.

Mme de Maleirargues n'était pas avec son mari, au moment de sa fuite. Sans doute elle se trouvait prisonnière dans le

donjon de la cité de Carcassonne ainsi que ses parentes, la baronne d'Aigaliers et Mme de Pérotat.

Les rapports sur elle étaient extrêmement violents :

« La femme de M. de Maleirargues est des plus obstinées ; elle n'est jamais entrée à l'église ; on croit qu'elle retire un prédicant. Les catholiques qu'elle retire ne font plus leurs pâques depuis trois ans. »

Très redoutée par son énergie et son influence, Mme de Maleirargues fut autorisée à quitter la France. Elle est signalée à Lausanne, allant en Brandebourg.

Elle put rejoindre les siens qui étaient à Vevey, en 1701.

Le troisième frère, Alexandre, né en 1669, capitaine de dragons, resta en France, dans le service, marié à Alais où il mourut sans enfant, le dernier de sa race dans son pays.

Il est à remarquer que l'abbé Rouquette ne signale comme fugfitif qu'un Maleirargues, s[r] de Saint-Just, or il y a aussi sa femme, son frère le baron de Maleirargues, son fils cornette dans le régiment de Schomberg et sa fille.

*Malzac* Mathieu,
Malzac David,
Malzac Jean,
ses deux fils.

Ils sont tous trois mentionnés comme fugitifs dans les listes Rouquette.

Mathieu naquit à Uzès en 1657 et fut inscrit sur les registres de l'Académie de Genève, en 1677. Il revint à Uzès où il était advertisseur et commis par le consistoire pour l'enregistrement à l'état civil. Il fut reçu et consacré pasteur en 1681, puis donné pour ministre à l'Eglise de la Bastide en Languedoc.

A la Révocation, il voulut fuir, mais fut saisi et emprisonné. Il s'évada, quitta la France et se retira en Suisse.

Il se trouva ensuite parmi les pasteurs réfugiés en Hollande qui assistèrent au Synode de Rotterdam.

Il fut même pensionné et ministre de cette ville où il demeura trois ans ; comme ils étaient plusieurs, il crut qu'il devait retourner en France évangéliser ses frères abandonnés.

Une circonstance aussi l'y détermina. Il vit le cadavre d'un Français exécuté, accusé d'être venu prendre le plan d'une écluse ; il pensa qu'un homme s'étant exposé à perdre la vie pour son roi lui montrait que lui, engagé avec le troupeau que Dieu lui avait confié pour prêcher sa Parole, devait avoir le courage de tout risquer pour la gloire de son Maître. Il partit donc et prit le nom de La Bastide qui était celui de son église.

Arrivé à Paris, il mit pied à terre dans la rue Bourg-l'Abbé. Le ministre Cottin lui avait donné des noms et des adresses.

La police, prévenue, cherchait à s'emparer de lui, il changea de domicile et pendant six mois exerça son ministère en faisant de petites assemblées.

L'amour du pays le saisit, il voulut revoir le Midi, La Bastide, et savoir où étaient ses parents. Il était veuf.

Il partit en cavalier jusqu'à Pont-Saint-Esprit ; là, il fut reconnu ; laissant son cheval, il revint à Lyon. Il trouva un accueil précieux chez un ancien de l'Eglise, Claude Philbert, qui avait abjuré pour sauver ses biens, mais dont les enfants étaient à l'étranger.

Il revint à Paris, toujours recherché, il n'était jamais attendu où il voulait aller ; quand il arrivait dans une famille, il se faisait connaître et on se réunissait ; après avoir prévenu les nouveaux convertis, il prêchait, donnait la Sainte Cène, puis se reposait et partait avant le jour ; il ne sortait que la nuit.

A toutes ces précautions se joignait celle de changer de nom.

Son ministère sous la croix dura plus de deux années. Il était parti de Rotterdam le 15 décembre 1689 et se trouvait à Paris en janvier 1690 ; il y prêcha plus d'une année encore.

Une nuit, par un ami, il fut conduit dans une réunion où il avait reçu à la Cène un vieillard vénérable qui portait le cordon bleu, c'était M. de Beringhem, père de Monsieur le Premier, qui mou-

rut huit jours après sans confession et sacrements.

Malzac, comme s'il eût été frappé d'un secret pressentiment et préoccupé du sort de son frère réfugié à Zurich, lui écrivit plusieurs lettres pour l'engager à se rendre en Hollande où il voulait aller le retrouver et mettait à sa disposition la chambre qu'il avait laissée et sa pension de pasteur que payaient les Etats généraux. Cette lettre fut saisie par La Reynie.

Une réunion avait été décidée pour le 16 février 1692.

Prévenue, la police était aux aguets dans la paroisse de St-Germain-l'Auxerrois, épiant une demeure où six personnes se trouvaient pieusement recueillies pour recevoir la Cène.

La maison fut cernée par la police qui avait reconnu M. Malzac et son guide ; elle s'empara de tous les assistants, du pasteur proscrit d'abord, qui venait de prier pour le roi bien qu'il eût mis sa tête au prix de mille livres. Il y avait parmi eux des femmes de qualité : Suzanne Reynaud, sœur du sieur de la Boissière, Mme d'Arambure, dame du Poitou, et Madeleine Prévot, sa suivante.

Le lendemain, ils subirent un interrogatoire ; les compagnons de Malzac furent transportés à la Bastille ; son guide, Pierre Borelly, y mourut sans avoir voulu s'approcher des sacrements.

Madeleine Prévot fut envoyée du Grand Châtelet à la Bastille.

Louise Ardesoif sortit de la prison pour entrer dans la maison des Nouvelles catholiques, puis envoyée à Alençon près de son frère.

Trois veuves furent mises à la Bastille, ensuite on perd leur trace.

De Malzac fut interrogé par La Reynie une seconde fois après son arrestation. Il fut conduit dans le donjon de Vincennes d'où il sortit le 15 mai.

L'ordre de transport fut donné par le roi pour le conduire aux îles Sainte-Marguerite où il y avait déjà des prisonniers pour fait de religion, le 9 mai 1692.

Il était resté 18 mois dans le terrible donjon et il fut 32 ans prisonnier.

Il fit parvenir un mémoire de sa vie misérable à ses amis.

Le cardinal Dubois avait promis sa liberté ; il savait qu'il était maltraité, on ne lui donnait jamais de bois pour se chauffer, ni de chandelles pour s'éclairer, couché sur de mauvaises planches avec une simple paillasse, nourri d'un seul repas par jour.

De Malzac mourut martyr de sa foi le 15 février 1725.

Dans un sermon, il avait pris comme texte : « Quiconque veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive. » Toute la vie du ministre prouve qu'il prit pour lui ce verset de l'Evangile qu'il avait médité avec son Eglise éprouvée (1).

*Malzac* David.

Liste Rouquette. Il est assez difficile de savoir si David Malzac est le fils du ministre ou un parent ; en tout cas, son malheureux sort fut aussi dramatique.

Né à Uzès et s'en étant sauvé pendant les persécutions, il fut saisi, jugé et banni en Amérique pour sa foi.

Il réussit à s'enfuir et par de l'argent il put s'embarquer sur un bateau du prince Electeur.

Malade des suites de sa captivité, il fut soigné pendant la traversée par Marie Rousselle, d'Uzès ; elle avait échappé des mains de ceux qui la retenaient captive et vint sur le bateau de l'Electeur où elle trouva Malzac. Avant de mourir, il lui remit une assez forte somme d'argent cachée sur lui, pour la donner à sa filleule, fille de son frère. Marie Rousselle l'écrivit à son mari, Jacques Carnoules, resté à Uzès ; mais la filleule de David Malzac ne répondit pas.

Mlle du Soulier, parente de David Malzac, réfugiée à Berlin, réclama l'argent, 59 thalers déposés entre les mains de Marie Rousselle, et les habitants de la colonie française de Magdebourg deman-

(1) O. Douen : *Les premiers pasteurs du désert*, p. 296.

dèrent que cette somme puisse être employée à la subsistance des pauvres réfugiés qui viennent de France ; de là naquirent des procès.

*Malzac* Jean. — Liste Rouquette. Ce Jean Malzac, cité par l'abbé Rouquette, accompagnait David Malzac sur le bateau, nous dit l'historien Tollin (1) (tome III, 2).

*Malzac* Paul. — Cet autre Malzac est signalé comme fugitif, sans détail sur des listes, mais venant d'Uzès.

*Manuel* Jacques. — Liste Rouquette. Né vers 1635 à Uzès, Jacques Manuel y fut pasteur et se maria avec Catherine Buliod. Menacé à la Révocation, il abjura en 1685. On raconte que la nuit venue, il se promenait dans des ruelles près du temple démoli et pleurait sur sa lâcheté s'il rencontrait des nouveaux convertis. Les remords l'accablaient ; il partit dans l'hiver de 1685 pour Zurich où il reçut pendant de longues années l'hospitalité de M. Eckert. Agé, il se remaria et eut deux enfants. Il mourut en 1703.

*Manuelle* Sufrenette. — Liste Rouquette. Femme de M. le pasteur Noguier, elle quitta Uzès et vint à Zurich retrouver son frère Jacques Manuel.

*Manuelle* demoiselle. — Une autre sœur vint les rejoindre à Zurich ; ils étaient tous trois enfants de Daniel Manuel, pasteur à Uzès, de 1626 à 1643, époque de sa mort. Elle laissa une maison à Uzès qui fut saisie. Tous leurs biens, assez considérables, furent pris par le domaine.

*Manuelle* Isabeau. — Voulant fuir, elle fut enfermée ainsi que sa mère au château de Sommières d'où elle put sortir et se réfugia en Suisse.

*Marcel.* — Appartenant à une famille honorable d'Uzès, s'engagea dans la flotte anglaise et resta en Angleterre (Agnew).

*Marchère* Jean. — Liste Rouquette. Pâtissier d'Uzès, se réfugia en Hollande où il mourut. Le 7 janvier 1690, Charles Jacob et sa sœur

(1) Tollin : *Geschichte der französischen Colonie* (Magdebourg).

| | |
|---|---|
| | Jeanne ont été maintenus aux biens de Jean Marchère, d'Uzès, fugitif. A. N. G. |
| *Marcher* Laurent. | Fugitif d'Uzès, réfugié à Francfort-sur-le-Mein. |
| Marie,<br>Marie. | Deux jeunes filles d'Uzès, dont on ne cite pas le nom de famille, ayant été prises comme elles voulaient fuir, furent rasées et recluses leur vie durant ; leurs biens confisqués ; cette sentence fut prononcée par le Parlement de Grenoble (Copie Fraissinet). |
| *Martin* Israël. | Fugitif d'Uzès, son beau-frère Reymond jouit des biens qu'il a laissés à Aubussargues. |
| *Martin* Laurent. | Réfugié à Rotterdam. Signe le 13 juin 1688, jour de la Pentecôte, sur le registre des recognoissances. |
| *Martine* Anne. | Fileuse d'Uzès, réfugiée à Francfort-sur-le-Mein. |
| *Mascut.* | Liste Rouquette. Cité comme fugitif d'Uzès. |
| *Masmejean* Martin. | Peigneur de laine assisté par une collecte, ayant désiré aller de Genève en Brandebourg. |
| *Massanes* (*de*)<br>Madame. | Fugitive d'Uzès, part avec le guide Berger-Ragatz, est signalée comme de la noblesse, reste à Francfort. |
| *Massy* Jean. | Fugitif d'Uzès, en Brandebourg. |
| *Mathieu* Simon.<br>Mathieu femme. | Peigneur de laine d'Uzès, fait partie de la colonie de Berlin (Manuscrit Dieterici). |
| *Mathieu* Victor,<br>Mathieu femme,<br>un enfant. | Liste Rouquette. Serger d'Uzès, fait partie des fugitifs domiciliés à Halle en 1699 (*Colonieliste*). |
| *Maumejean* Antoine.<br>Madame Maumejean,<br>une fille. | Fugitif avec sa femme née Anne Ginhoux et leur fille Marie, baptisée à Uzès par M. le pasteur Manuel. |
| *Mathol* Robert. | Fugitif d'Uzès en Allemagne (*Colonieliste*). |
| *Mazandier* Jeanne.<br>*Mazandier* Anne. | Fugitive d'Uzès, elle était partie avec d'autres jeunes filles sans en prévenir sa famille ; dès que sa mère, Anne Mazandier sut qu'elle était à Genève, elle demanda l'autorisation à Mgr Poncet de la |

Rivière, évêque d'Uzès, d'aller en Suisse chercher sa fille et la ramener, elle l'obtint; on n'eut plus aucune nouvelle d'elles d'eux, et on suppose qu'Anne Mazandier ne demanda cette permission que pour sortir du royaume en toute sécurité avec l'intention de ne plus y revenir. Leurs biens furent donnés à leur parente Domergue Mazandier, d'Uzès.

*Meffre* Jean,
Mme Meffre, née
Elisabeth Lacoste,
trois enfants,
une servante.

*Meffre* George,
Madame Meffre,
née Raffinesque.

Madame Meffre,
veuve,
leur mère.

La famille Meffre était à Uzès des plus considérée et à la tête des manufacturiers du pays.

A la Révocation, les deux fils décidèrent de partir ; le père, âgé, et sa femme restèrent à Uzès s'occupant de leur commerce.

L'aîné, Jean, avait épousé Elisabeth Lacoste. Pour ne pas éveiller les soupçons, il partit seul, comme il le faisait constamment pour ses affaires et alla à Nîmes ; là, il trouva un guide avec lequel il s'était entendu ; tous deux s'habillèrent en maçons et purent arriver en Suisse le le 18 avril 1688. Sa femme et son fils décidèrent d'aller la rejoindre avec un guide nommé Jossaud ; mais, surveillés, Mme Meffre et son fils furent arrêtés et emprisonnés, son mari en fut prévenu par le guide Jossaud ; il envoya tout de suite à sa femme 100 livres pour essayer de se sauver, lui faisant savoir qu'il l'attendait à Genève.

Il écrivit à son frère George de lui faire parvenir par des fugitifs les bijoux de sa femme qui étaient cachés sous le pont de Malzac et lui recommandant de ne pas quitter la France sans lui ramener sa femme.

Lorsque George Meffre sut sa belle-sœur en liberté il partit avec sa femme pour rejoindre son frère Jean.

En retrouvant sa femme, Jean Meffre, qui croyait qu'elle serait enfermée dans un couvent comme les fugitives distinguées, ne put retenir des larmes de reconnaissance. Ils quittèrent Genève, passèrent par Schaffouse, Nuremberg, Leipzig et Magdebourg ; là, ils s'arrêtèrent pour voir leur beau-frère Jean Raffines-

que, qui avait épousé leur cousine, et leur cousin Dubosc, de Saint-Ambroix. Ils décidèrent de s'associer.

Aussitôt, ils prirent comme ouvriers des fugitifs français et des fileuses du Languedoc ; comme elles étaient en petit nombre, on chercha à former des jeunes filles du pays et Jean Meffre écrivait à Uzès : « Ces jeunes filles sont à bon compte et dès qu'elles sauront s'asseoir sur les pieds pour filer, nous travaillerons à les former. Le pays est beau, ajoutait-il. Tout soit à la gloire de Dieu. »

On donna aux associés trois maisons pour établir leur usine avec de grands jardins, des vergers, y plantant des cerisiers, abricotiers, que les jardiniers du Languedoc leur avaient apportés.

Ils furent les premiers à acclimater ces arbres et bien des fleurs en Allemagne. Quand la société fut constituée, les affaires vite furent nombreuses. En 1709, il y avait à Magdebourg 700 pièces, 1.000 métiers à tisser les bas ; dans une année, ils en firent 18.000 paires et l'usine avait 125 fileuses.

Ils établirent des moulins dans la ville et trouvèrent dans la campagne des terres propres à fouler, meilleures que celles d'Uzès.

Les associés faisaient des serges, des ratines, demi-ratines, cadis, étoffes jusqu'alors inconnus en Allemagne et qui furent trouvées très belles ; on en expédiait à Berlin et dans tout le Brandebourg.

Les réfugiés non seulement firent la richesse de la ville, mais donnèrent de l'aisance, une grande aide à leurs ouvriers fugitifs comme eux et qui étaient venus misérables dans un pays sans aucune ressource. Ces chefs d'usine étaient d'une grande charité, honorabilité et piété.

Dans l'exil, ils apportaient les qualités des huguenots français, ordre, intelligence, travail et valeur morale.

« Vous avez l'honneur de briller entre

nos Eglises comme la lune entre les étoiles. L'Eglise réfugiée est un corps très considérable qui ramène la foi, le zèle et la charité des premier chrétiens » (*Apologie des Réfugiés, de La Haye.*)

Les commissaires de l'Electeur écrivaient : « Il n'y a pas une colonie française qui mérite tant d'égards que celle de Magdebourg. »

Le père des fils Meffre étant mort à Uzès, la veuve vint auprès de ses enfants où elle mourut en 1731.

*Meffre* François, Madame Meffre.

Un parent des frères Meffre, manufacturier à Uzès, vint les trouver et les aider dans leur commerce, puis il retourna à Erlang où il établit des usines et des métiers.

*Meffret* Jean, Madame Meffret. née Judith Blesson.

Tous deux fugitifs d'Uzès se fixèrent en Hollande où, le 11 août 1689, Mme Meffret mourut, âgée de 37 ans (*Archives wallonnes*).

*Meinier* Jean, Meinier Louis, Marie.

Liste Rouquette. Fugitif d'Uzès.

Tous deux frères, fugitifs d'Uzès, avec leur sœur Marie. Leur grand-père, Zacharie Meinier, vu son âge, était resté à Uzès; on lui donna les biens importants laissés par ses petits-enfants.

*Mercier* (*de*) Dorothée demoiselle.

Elle était la fille du célèbre docteur et avocat d'Uzès, Simon de Mercier et femme du sieur de Rousses, viguier de Saint-Ambroix, qui fut maintenu aux biens de demoiselle Dorothée de Mercier, fugitive, consistant en un bien à Aubussargues.

Il est probable qu'il alla la rejoindre, car il est dit dans un acte des archives de l'Hérault (C. 316) que M. de Saint-Laurent, qui réside à Bagnols, a tous les biens de la fugitive d'Uzès, Dorothée de Mercier, en sa qualité de germain.

*Merle* Pierre.

Liste Rouquette. Chirurgien d'Uzès, fait partie de la colonie française réfugiée à Halle.

*Mesnard.*

Chiffonnier d'Uzès, fugitif, condamné aux galères, par contumace.

*Milière* Marguerite. Fugitive d'Uzès, bonne fileuse, vit de son travail à Lausanne, où elle réside en 1698, âgée de 40 ans.

*Moléry* Jean. Liste Rouquette. Connu sous le nom de M. de Montargues, naquit à Uzès, le 7 mai 1661. Il était fils de Pierre Moléry et de demoiselle Jeanne Verdier, tous deux appartenant à de vieilles familles réformées. Il fut présenté au baptême par son grand-père, le sieur Verdier, et demoiselle Marie de Langlade, femme de noble Pierre de la Vère, seigneur de la Boissière.

Il fit de bonnes études et fut envoyé à Genève pour les perfectionner.

La révocation de l'Edit de Nantes l'empêcha de retourner en France ; il alla dans le Brandebourg, où il fut employé comme ingénieur.

Il entra ensuite dans les Grands Mousquetaires et lorsque la guerre de la Succession commença il fut envoyé dans le Brabant comme major-ingénieur sous le comte de Lottum ; il servit ensuite, comme quartier-maître général, le prince Léopold de Dessau.

Il passa en Flandre comme lieutenant-colonel, quartier-maître général et chef de tous les ingénieurs prussiens et s'adonna à l'étude des fortifications.

Le roi de Danemark assista au siège de Stralsund et demanda à Montargues de diriger le siège de Wismar et lui offrit l'ordre du Danebrog ; mais Frédéric-Guillaume ne lui permit pas de l'accepter et lui donna l'ordre de la Générosité.

Il l'employa dans des négociations avec le roi Charles XII.

La guerre s'étant allumée, c'est à cette époque qu'il dirigea d'une façon remarquable le siège de Stralsund.

Le roi lui fit présent de l'emplacement où est la maison de Son Excellence d'Heinitz que Montargues fit bâtir (Erman).

C'est sur ses dessins que fut bâtie la maison de Vernezobre, au quai de la Burgstrasse.

Il fut occupé à lever des plans et des

cartes jusqu'en 1726 ; le roi lui accorda alors, à cause de ses infirmités, une pension de mille écus, avec permission de vivre á Clèves pour être plus près des bains d'Aix-la-Chapelle. Il mourut à Maëstricht, en 1733, âgé de 72 ans. Montargues avait épousé Judith de Hahn, d'une famille noble de Cologne. Il en eut quatre fils occupés dans divers services et une fille.

Le roi de Prusse lui donna la moitié de ses armes, qui est un aigle déployé avec cette mention : « C'est par la vertu qu'il se les est acquises ».

*Moline* Jacques.

D'Uzès. Marchand fugitif allant en Hollande.

*Montbel* (*de*) marquis.

Fugitif d'Uzès, le marquis de Montbel alla servir en Portugal où il fut nommé général. Il s'établit ensuite à Berlin où il mourut en 1731, âgé de 80 ans. Sa fille fut dame d'honneur de la reine, elle épousa le baron Le Fort (Erman).

*Monteil* Suzanne.

Liste Rouquette. Jeune fille réfugiée à Cologne, venant d'Uzès.

*Montolieu* (*de*) Claude, seigneur de Saint-Hippolyte.

La famille de Montolieu, de la vieille noblesse d'Uzès, possédait la seigneurie de Saint-Hippolyte-de-Caton, dans ce diocèse. Pierre de Montolieu épousa Jeanne de Froment, fille de Nicolas de Froment, seigneur de Saint-Jean-de-Seyrargues, docteur en droit habitant Uzès. Ils eurent sept fils et une fille. Six d'entre eux émigrèrent, un seul et sa sœur restèrent en France pour conserver les biens de la famille.

Le fils aîné de Pierre de Montolieu, Claude, partit le premier et alla en Hollande. En 1688, il était parmi les officiers réfugiés en service hollandais ; il reçut une gratification à titre d'exception, comme lieutenant dans la garde. Il mourut en 1691.

*Montolieu* (*de*) Jacques.

Capitaine au service de S. A. E., puis général-major des armées du roi de Prusse. Il fut gravement blessé au siège de Luxembourg.

| | |
|---|---|
| *Montolieu* (*de*) David, baron, Madame Montolieu, née Marie Moline. | Général de bataille des armées de Sardaigne. Il était né à Uzès, en 1668, et vint en Angleterre à la Révocation avec le prince d'Orange.<br>A cause de l'antiquité de sa noblesse et des services qu'il avait rendus, il reçut de l'empereur Joseph le titre de baron. Le lundi 26 avril 1714, dans l'église française de Saint-Martin Orgars, Martin's Lane, David de Montolieu, écuyer dans le service de Sa Majesté Britannique et gentilhomme de bataille, fils de noble Pierre de Montolieu, seigneur de Saint-Hippolyte et de Jeanne de Froment, épousa demoiselle Marie Moline, fille d'Antoine Moline et de demoiselle de Baudan, de Nîmes.<br>David de Montolieu mourut en 1761, à l'âge de 93 ans. Ses descendants firent les plus brillantes alliances.<br>Une de ses petites-filles épousa Lord Alibank. |
| *Montolieu* Aymard. | Fugitif comme ses frères, fut conseiller de cour et d'ambassade en Prusse. |
| *Montolieu* Antoine. | Fils aussi de Pierre de Montolieu, fut tué au siège de Philisbourg, en 1689 ; il avait quitté la France depuis peu de temps. |
| *Montolieu* Louis, Madame de Montolieu, née Suzanne de Pelissier. Deux filles : Suzanne, mariée au lieutenant de Béville, Marie, mariée au général gouverneur de Breslau, Guérin de Forcade, mort à Berlin en 1745. | Réfugié auprès du prince d'Orange, il devint général-major des armées de Prusse et de Sardaigne ; il avait épousé Suzanne de Pélissier. Sa fille, Marie de Montolieu, fut mariée à Frédéric-Guérin de Forcade, gouverneur de Breslau, elle mourut le 23 mars 1765, ayant eu 29 enfants.<br>L'aînée de ses filles, Suzanne, fut mariée au lieutenant de Béville.<br>Louis de Montolieu perdit un bras au siège de Turin.<br>On lui donna une pension de 5.000 thalers en reconnaissance de ses longs et fidèles services ; une seconde de 500 thalers, puis encore une autre de 500 thalers pour l'aider à élever sa famille (Tollin, tome III, 125).<br>Il finit ses jours à Berlin dans un repos honorable. |

Théophile de Montolieu, S[r] de Saint-Hippolyte, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, épousa en 1695 Anne de Bornier, dame de Teillan et resta en France pour défendre les intérêts de ses frères et d'autres parents fugitifs.

Son beau-père, Philippe de Bornier, étant mort, Théophile de Montolieu demanda à vendre la seigneurie de Teillan et s'adressa à Bâville qui écrivit au bas de ce placet :

« Le sieur de Montolieu, gentilhomme de cette province, nouveau converti, faisant très mal son devoir. On pourrait lui donner la permission de vendre... mais surveiller que cet argent n'aille pas à l'étranger » (AN. TT 89, XV).

Suzanne de Montolieu, leur sœur, finit par abjurer pour éviter d'être inquiétée et resta en France, ainsi que son frère avec lequel elle vécut.

Aucun des fugitifs de la famille de Montolieu qui se sont illustrés à l'étranger n'est cité dans les listes de l'abbé Rouquette.

Le 29 février 1669, les titres de noblesse de la famille de Montolieu avaient été confirmés par M. Bertrand, rapporteur.

Porte : party au premier, d'or à l'arbre de sinople posé sur un destre de même. Au second, d'or au rocher de sinople.

*Montolieu (de)* Gabriel, Madame de Montolieu, née Madeleine Dupré, une fille : Julie, mariée au baron de Nordeck.

Un frère de Pierre de Montolieu, père de tous ces fugitifs, était cadet de cette famille. Il eut un fils qui, avec sa femme née Madeleine Dupré et une fillette de quatre ans quitta la France ; on conduisit l'enfant chez le sieur Dupré, frère de sa mère, à Riga, capitale de la Livonie, qui était lieutenant feld-maréchal au service de l'impératrice Anne de Russie, vice-gouverneur de cette place ; elle perdit sa mère à Riga, qui ne put en supporter le climat. Elle suivit son père en Perse où il était en qualité de capitaine de dragons au service de Sa Majesté impériale de Russie. Il mourut à Astrakan, en 1732 ; orpheline, Julie de Montolieu fut recueillie par une tante, elle avait

alors sept ans ; elle resta avec elle en Russie jusqu'à l'âge de quinze ans où elle la maria alors avec le baron de Nordeck. Elle fut veuve en 1746 et, ne sachant où aller, sous l'influence d'un Jésuite, elle entra dans un couvent ; mais elle ne voulut pas y rester et put enfin revenir en France. Se trouvant sans ressources, elle écrivit au comte de Saint-Florentin, alors ministre d'Etat, pour lui raconter sa vie, ses malheurs et lui demander une pension sur les biens de ses parents, laissés en fuyant ou sur ceux des nouveaux convertis (AN. TT, XLVII).

*Morin* Etienne et sa famille. — Peigneur de laine, fugitif d'Uzès, réfugié avec sa famille à Buckholz.

Morin Jean, Morin femme, deux enfants. — Aussi peigneur de laine, fugitif d'Uzès, de la même famille, réfugié avec sa femme et deux enfants.

*Moustalia* veuve. — Fugitive d'Uzès, veuve de Louis Moustalia, peigneur de laine, réfugiée à Magdebourg.

N

*Nicolas* Pierre. — Fugitif d'Uzès, fabricant, allant en 1688 de Lausanne en Brandebourg (Fiches Lausanne).

*Nicolas* Jean. — Facturier d'Arpaillargues, fugitif d'Uzès, d'abord réfugié à Zurich, puis allant en Brandebourg.

*Nicolas* Simon, femme Nicolas. — Tous deux réfugiés à Magdebourg, venant d'Uzès, le mari ouvrier tisseur travaillant dans l'usine Meffre (cités par Tollin).

*Noailles* Alexandre. — Fait partie de l'Eglise de la Savoye, à Londres.

*Noël* André. — Estaminier d'Uzès, réfugié à Cologne.

*Noguier* François, femme Noguier. — Fugitif d'Uzès avec sa femme Louise Daudé, réfugiés à Danthausen.

*Noyes* Jean, Madame Noyes, née Marguerite Grivel. — Tous deux fugitifs sont signalés de passage à Francfort, allant en Brandebourg.

L'évêque d'Uzès, Monseigneur Poncet de la Rivière, avait acheté à vil prix leur maison qu'ils avaient abandonnée à leur départ et qui avait été confisquée. Jean Noyes était à la tête des cardeurs d'Uzès réunis à Magdebourg.

O

*Ode* Marguerite.

Le sieur Ode, marchand, a été maintenu aux biens de demoiselle Marguerite Ode, sa sœur, fugitive d'Uzès.

*Ode* Jean,
femme Ode,
un fils.

Fugitif d'Uzès, 53 ans, cardeur, réfugié avec sa femme et un fils à Magdebourg. Dans son testament, il fait plusieurs legs, un assez important en faveur de l'assesseur Michel réfugié comme lui et d'Uzès.

*Odol* Pierre,
Madame Odol.

Fugitifs d'Uzès, attirés à Magdebourg par des parents. Odol fut nommé économe d'un hôpital. Il mourut âgé de 60 ans, en 1718.

P

*Pagès* Antoine,
Madame Pagès,
une fille.

Se marie à Uzès avec Jeanne Mourgue, ils ont une fille baptisée le 6 octobre 1680. Fugitifs, ils laissent une maison rue de la Barrière, qui est saisie.

*Paladan* Denis.

En 1689, il est mentionné sur les fiches de Francfort-sur-le-Mein où il est de passage allant en Angleterre.

*Palisse* Hector.

Fugitif d'Uzès, réfugié à Wesel.

*Palisse* Isabeau.

Fugitive d'Uzès, 48 ans, fileuse de laine, est signalée dans les fiches de Lausanne, où elle réside.

*Papelard* Marthe.

Fugitive d'Uzès, réfugiée à Rotterdam, signalée dans les manuscrits Dieterici.

*Paradin* Jean,
femme Paradin,
née Isabeau Sarnac,
deux enfants.

Tanneur, fugitif d'Uzès avec sa femme et deux enfants, tous résidant à Lausanne où les parents vivent de leur travail.

| | |
|---|---|
| *Pasquier* Jacques, trois fils. | Maître chapelier, part avec ses enfants ; ils se réfugient à Stargardt où ils continuent leur commerce (*Colonieliste*). |
| *Pasquier* Jaquette. | Fugitive âgée de 50 ans, venant d'Uzès, fileuse de laine à Lausanne, habile ouvrière vivant de son travail. |
| *Pasquier* François. | Comme ses parents est réfugié d'Uzès et réfugié à Stargardt, en Poméranie ; il est berger de son métier. |
| *Payan* Joseph, *Mascuel* Jean, Madame Mascuel, née Payan, deux petits-fils. | Liste Rouquette où il est mis par erreur sous le nom de Pagan, famille inconnue à Uzès. Il partit avec sa fille, Mme Mascuel, son gendre Jean Mascuel, chirurgien, et leurs deux enfants. Leurs biens assez considérables furent réclamés par leur famille. Louis Sauvet de Cornillon jouit des terres de Joseph Payan, en qualité de beau-fils, et Jean Mascuel, un orfèvre de Saint-Ambroix, jouit du reste de la fortune en qualité de frère du dit Mascuel. Il en profita pour faire parvenir aux fugitifs ce qu'il pouvait par ceux qui, à leur tour, fuyaient du Languedoc. |
| *Peironnenc,* Madame Peironnenc Guillaume, Madame Peironnenc née Isabeau Triquet. | Liste Rouquette. Mme Jacques Peironnenc, fille de Pierre Barbanson, partit avec son fils Guillaume ; son mari, Jacques Peironnenc, un facturier riche et des plus importants, resta à Uzès pour conserver ses biens et continuer son commerce. Il était accusé par les fiches de faire très mal ses devoirs religieux.<br>Par testament il laissa ses biens à une demoiselle Meinier, veuve Delgas, sa cousine, et la chargea de remettre son héritage à son fils s'il revenait en France.<br>Guillaume s'était marié à Lausanne en 1698, âgé de 25 ans, avec une fugitive uzétienne. A la mort de son père, en 1710, il vint à Uzès, avec deux de ses fils.<br>La veuve Delgas lui remit fidèlement les biens de son père, mais il ne put obtenir la main-levée et mourut en 1719 sans avoir voulu abjurer, seule condition pour lui remettre la fortune qui lui était |

due. Etienne Peironnenc, fils aîné de Guillaume, réclama les biens de son grand-père, disant que les Suisses succédaient aux Français sans lettres de naturalisation ; il lui fut répondu qu'il était fils d'un fugitif et n'avait droit à aucun privilège.

| | |
|---|---|
| *Pelet* Lévy. | Fils d'Antoine Pelet et de Catherine Abrique, ouvrier en bas, occupé dans les ateliers de Magdebourg, fugitif d'Uzès (Manuscrit Dieterici). |
| *Pelon* Jacques, sa femme, une fille. | Tous fugitifs d'Uzès, réfugiés à Dorothée Stadt, un faubourg de Berlin (Manuscrit Dieterici). |
| *Pelouzet* Pierre. | Il abandonne en fuyant la maison qu'il habitait à Uzès, rue Fontaine-Saint-Théodorit, et qui est saisie. |
| *Penariès* Jacques, femme Penariès, deux enfants. | Tous réfugiés, au début, à Louisbourg, puis Pénariès, comme faiseur de bas, est demandé à Halle dans une usine où il va et réside. |
| Madame *Pénariès* Isabeau. | Femme du pasteur Coulan, ministre d'Alais. En 1689, un nommé Leyris réclamait leurs biens fort importants. Il avait une maison dans les Cévennes dont il avait fait un fort où il enfermait les rebelles et les tuait après la plus dure captivité ; en représailles, cette habitation fut brûlée, et pour se dédommager il réclamait les biens de Mme Penariès et du ministre, tous deux fugitifs (AN. TT 89). |
| *Pereau* Guillaume. | Fugitif d'Uzès, est inscrit sur la liste des réfugiés français de Francfort-sur-le-Mein. En 1689, il est demandé en Brandebourg, où il va comme maître cardeur. |
| *Périer* François, Pierre, Jacob, ses deux fils. | François Périer, d'Uzès en Languedoc, boucher, bourgeois de Genève, demande à être naturalisé ; il donne pour cela 4.200 écus destinés à la bibliothèque, 4 fusils, 4 gibecières. |
| Madame *de Pérotat*, née Rose de Boileau, | Trois maisons à Uzès montrent l'évolution de la famille de Pérotat. La pre- |

Guillaume de Pérotat,
Pierre de Pérotat,
Françoise de Pérotat,
Philippe de Pérotat,
Rose de Pérotat,
ses enfants.

mière qui abritait de simples marchands de laine au XVe siècle est encore debout, dans l'enclos de la ville à côté de l'ancienne porte de la Barrière ; elle n'a qu'une petite fenêtre à chaque étage, comme les simples logis du moyen âge.

En 1559, un Antoine Pérotat trouva un moyen pour blanchir les laines, leur donnant un éclat particulier, et à celles de couleur une solidité de ton, une fraîcheur qu'elles gardaient après les plus nombreux lavages. Il devint le grand teinturier du pays et bâtit dans les faubourgs de la ville une maison digne de sa fortune.

En 1626, Nicolas Pérotat fut nommé premier consul de la ville d'Uzès, il s'engagea ensuite dans le régiment de Saint-André-Cirac, en qualité de capitaine ; il fut tué après plusieurs campagnes, ainsi que quatre de ses fils, tous dans le service, dont trois au régiment de Montpezat, un dans celui d'Auvergne.

Il ne restait qu'un fils, 1er capitaine au régiment de Montpezat, nommé David. M. de Besons, en 1668, obtint pour lui des lettres d'anoblissement en considération de tous les services que sa famille avait rendus au roi et leur donna comme armes : d'azur à trois griffons d'or.

David de Pérotat revint à Uzès où il acheta la terre de Saint-Victor, dont il fut le seigneur. Il épousa Rose, fille du sieur de Boileau, seigneur de Castelnau. Il bâtit pour s'y installer une superbe demeure au cœur de la ville, rue de Massargue. Elle fut le quartier général des officiers pendant la guerre des Camisards ; le commandant de Paratte y logeait ; la famille de Pérotat était en exil, David emprisonné, il était facile de s'en emparer.

David de Pérotat, par son mariage, était entré dans une famille très dévouée à la cause protestante et il se montra tout aussi ardent en se mettant à la tête du parti.

Bâville envoyait contre lui les notes les plus violentes : « Le sieur de Pérotat,

disait-il, demeure à Uzès ; homme des plus dangereux, il était de la Conférence qui fut tenue à Toulouse, il y a trois ans, où tous les ministres du royaume envoyèrent des députés. » [Celle de 1683.]

» Sur ce que j'ai vu qu'il ne se représentait pas, j'ai fait arrêter sa femme ; personne, dans le pays, n'est plus capable de se mettre à la tête d'une révolte. »

En effet, Mme de Pérotat fut enfermée dans un couvent.

Une seconde fois accusée d'avoir assisté à une assemblée ainsi que la baronne d'Aigaliers et d'autres dames, Bâville les fit conduire dans le donjon de la cité de Carcassonne, les séparant de leur famille.

Loin de tous, elles se décidèrent à faire acte de catholicité et rentrèrent à Uzès. Pendant cette lamentable période, les deux fils de Pérotat, avec quelques jeunes gens de la noblesse, dont le fils Rossel d'Aigaliers, quittèrent la France pour aller au service du prince d'Orange. Ils se distinguèrent à la bataille de la Boyne.

L'un des fils de Pérotat fut tué le 19 mai 1693 et l'autre le 12 juin 1693. Les deux demoiselles de Pérotat, Françoise et Philippe, allèrent retrouver des parents à Lausanne. La plus jeune, Rose, était à Nîmes, dans une famille soi disant convertie.

Mme de Pérotat restait auprès de son mari pour le décider à partir ; mais il se trouvait dans l'impossibilité de laisser des biens qui auraient été immédiatement saisis à son départ.

Bâville envoyait une nouvelle fiche : « Le sieur de Pérotat a cinq enfants : deux garçons auprès du prince d'Orange, deux filles à Lausanne, une petite à Nîmes.

» Il roule dans le pays ; il est très dangereux. »

Toujours agressif et poursuivant de sa haine la famille de Pérotat, Bâville adressait à M. de Chamillart, le 16 septembre 1695, une lettre qui se trouve aux Archives Nationales, TT 457 :

« Monsieur,

» La demoiselle Perrotat, de la ville d'Usez, dont vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 23 du mois dernier, n'est pas revenue dans le royaume depuis neuf ans qu'elle en est sortie avec une de ses sœurs et deux de ses frères qui ont été tués en Irlande et il y a environ un an et demie que la dame de Perrotat, sa mère, sortit aussi avec sa troisième fille, en sorte qu'il ne reste en France que le mari qui jouit de tous ses biens. Il a marié la seconde fille à Lausanne avec un Suisse appelé Bercher ; mais il n'est pas véritable que cete demoiselle de Perrotat soit revenue en France pour jouir des biens qu'elle y a laissés, car son père en jouit et lui paye la somme de l'intérest de 40.000 l. qu'il lui a donnée pour sa dot.

» Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Lamoignon. »

Bâville ajoute de son écriture :

« Il est bon de sçavoir si le roy agrée cet expédient que plus d'un nouveau converty prendra de marier leurs filles en Suisse. »

M. de Pérotat alla à Paris sous prétexte de solliciter un emploi dans le régiment de Montpezat et aussi pour obtenir la fortune de sa femme qui avait été saisie; il avait pourtant trouvé à vendre une terre qu'elle avait eue en dot.

En 1702, il demanda à vendre ses biens, par un placet au roi, ayant obtenu un certificat de complaisance du curé de l'Eglise Saint-Etienne, à Uzès, nommé Valette, disant comme quoi M. de Pérotat entendait la messe avec édification. Il put enfin trouver un acheteur pour la terre et le château de Saint-Victor. Pendant ce temps, Mme de Pérotat était venue à Nîmes chercher sa dernière fille Rose et était allée avec elle à Lausanne rejoindre ses deux filles.

Elle maria l'une d'elles, Philippe, à M.

de Bercher. L'autre, Françoise, était directrice d'un hôpital où étaient soignés les réfugiés malheureux. M. de Pérotat était âgé, seul, et désirait aller retrouver sa famille à Lausanne ; mais il prévoyait toutes les difficultés qu'il rencontrerait, surveillé de tous côtés.

Sa femme les ignorait et trouvait qu'il tardait trop à venir.

Voici un extrait de sa dernière lettre trouvée dans les papiers de M. de Pérotat, saisis par Bâville :

« 19 septembre 1703.

» J'ay receu votre lettre du 4 de ce mois, il me seroit bien difficile de vous exprimer tout le déplaisir que votre procédé me donne.

» Nous vous escrivons sur des choses importantes et vous nous répondez par des choses de néant.

» Vous dites, en passant, qu'il faut attendre un autre moment pour ce que nous vous proposons.

» Bon Dieu, quel endurcissement ! les temps et les saisons sont-elles en votre puissance ? Je vous avoue que je suis dans la dernière désolation de voir que vous touchez à vostre fin, sans qu'il me paroisse que vous y fassiez la moindre attention.

» Vous devriés bien vous faire des reproches des déplaisirs mortels que vous me donnés et à toute votre famille.

» Voyés depuis quel tems nous sommes dans l'attente à vostre sujet !

» Je vous prie donc instamment de faire ce dont je vous ai prié à cet égard.

» Vous devés penser à la sûreté des papiers de Seguier et les remettre à mon cousin de Mairargues.

» Nous regardons tout ce qui est chez vous comme perdu. Faites-moi réponce par la mesme voie que je vous écris.

» Toute la famille vous fait ses très humbles compliments. »

Sur cette lettre, bien qu'il eût près de 80 ans, M. de Pérotat se décida à partir.

Sa première étape fut Montpellier, il s'arrêta à l'hôtellerie du Louvre.

Bâville avait été prévenu par Mgr Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès, aussi acharné que lui contre M. de Pérotat, de son départ d'Uzès.

Il le fit arrêter et emprisonner.

« L'an 1704, 1er avril, en la citadelle de Montpellier, en la chambre du dit sieur David de Pérotat, prisonnier, où nous nous sommes transportés pour vérifier une malle fermée avec un cadenas, il a été trouvé une lettre de sa femme l'engageant à venir voir son petit-fils Bercher. »

La prise était bonne, une somme considérable, presque toute la fortune de M. de Pérotat, tombait entre les mains de la Régie.

L'intendant implacable jugea sans pitié un gentilhomme dont le père et les quatre frères avaient été tués au service du roi et, par une lettre de cachet, il fut envoyé au château de Pierre-Encize à Lyon.

M. de Pérotat y languit, tomba malade, sans éveiller aucune pitié, et y mourut en 1708.

Madame *de Pérotat*, Diane, Guillaume, François de Pérotat.

Liste Rouquette. Elle quitta Uzès avec ses deux fils et alla probablement en Angleterre, car son fils Guillaume est cité comme faisant partie de la marine anglaise.

Madame *de Pérotat* Lucrèce, veuve d'Estienne Portal.

Liste Rouquette. Après son départ de Bagnols où elle s'était mariée et étant devenue veuve, un acte dit qu'elle a quitté le royaume sur le sujet de la religion et ses biens sont réclamés par un sieur de Laval qui fait vendre les meubles qui sont dans la maison qu'elle habitait à Bagnols.

« L'an 1687, il fut crié à son de trompe dans la ville de Bagnols, par les rues et carrefours, la vente faite par huissier d'objets mobiliers appartenant à la demoiselle Lucrèce de Pérotat sortie depuis cinq semaine » (A H C, 313).

| | |
|---|---|
| *Pérotet* Pierre. | Né à Montaren, mais fugitif d'Uzès ; marchand drapier mis sur les listes de Francfort-sur-le-Mein où il s'arrête en se rendant en Hollande. |
| *Peyre* demoiselle. | Fugitive d'Uzès, aveugle. Meurt à l'hôpital en 1693 ; citée dans les fiches Lausanne. |
| *Philippe* Jean. | Fugitif d'Uzès, est inscrit sur la liste des Français passant par Francfort-sur-le-Mein, s'en allant en Hollande. |
| *Piolenc* (*de*) Marcel. | D'une famille noble, est réfugié en Hollande, où il sert dans l'armée. |
| *Plant* Joseph. | Tailleur d'Uzès, passe à Francfort-sur-le-Mein, allant à Magdebourg qu'il quitte, ayant été demandé en Hollande. |
| *Pommier* Jean. | Liste Rouquette. Marchand d'Uzès. A son départ, on lui saisit une vigne (Copie Fraissinet). |
| *Ponge*. | Réfugié d'Uzès est à Zurich, paralytique. |
| *Ponge* Louise. | Fugitive d'Uzès, est assistée d'une livre par la collecte de Hambourg. |
| *Pontanelle* Jeanne. | Fugitive d'Uzès. Appartient à une famille de la bourgeoisie. |
| *Poreau* Guillaume, femme Poreau Guillaume. | Fugitif d'Uzès, cardeur, est inscrit ainsi que sa femme et son fils sur le registre de Francfort-sur-le-Mein, où ils résident. Leur fils Guillaume va à Nuremberg. |
| *Portal* Moïse, femme Portal, un apprenti. | Fugitif d'Uzès avec sa femme et un apprenti, il est manufacturier de bas et réside à Magdebourg (M. D.). |
| *Portal* (*de*) Jean, Madame de Portal, deux fils, une fille. | Cette famille de Portal descendait, dit-on, des Albigeois et s'était établie dans le bas Languedoc, à la fin du XI^e^ siècle.<br>Elle se décida à partir pour le Brandebourg avec d'autres parents qui habitaient le château de Potelières, près de Saint-Hippolyte (?) dans les Cévennes. Un guide les conduisit en Hollande ; ils allèrent ensuite en Angleterre avec le prince d'Orange et s'y établirent. |
| *Portal*. | Entrepreneur des chemins royaux ; |

| | |
|---|---|
| | pour quitter le royaume sans être inquiété, il demanda le droit d'emmener une recrue de sa famille pour la mettre dans le régiment de Barbezières, ce qui lui fut accordé et lui donna le moyen de s'en aller aisément à Berlin. |
| *Poujade* Pierre. | Faisait partie de la corporation très réputée des chapeliers d'Uzès ; est inscrit sur la liste des réfugiés de Francfort-sur-le-Mein. Allant à Arnheim. |
| *Pourtalès* Pierre. | Liste Rouquette. Fugitif d'Uzès est de passage à Francfort-sur-le-Mein. |
| *Pourtalès* Jean. | Liste Rouquette. Probablement frère du précédent, il est comme lui de passage à Francfort-sur-le-Mein, allant à Berlin. |
| *Prade* Pierre, Femme Prade. | Fugitifs d'Uzès, sont réfugiés dans la colonie de Werder. |
| *Praden* Jean, Femme Praden, née Isabeau Larnaque, deux enfants. | Tailleur d'Uzès, 40 ans, fugitif, passe à Lausanne. Il laisse en fuyant plus de 5.000 livres qui lui sont dues par obligations et contrats. En 1701, il est à Neuhalsdenleben, puis il s'établit à Neuchâtel et demande à être naturalisé sujet de S. M. dans ses Etats moyennant cinq écus blancs. (Liste des étrangers naturalisés à Neuchâtel de 1685 à 1791). |
| *Pradenque* Suzanne. | Fugitive d'Uzès, veuve d'Antoine Praden, réfugiée à Lausanne. |
| *Pradenque* Suzanne. | Jeune servante, sortit du royaume pour fait de religion et quitta Uzès. Sa mère, veuve, est chargée d'enfants, n'ayant plus l'aide de sa fille. Elle demande qu'on lui rende le peu de biens qu'on a saisis à cause de la fuite de sa fille, qu'elle est réduite elle et ses enfants à manquer de pain (Requêtes et Placets). |
| *Privat* Pierre veuve. | Fugitive passementière, est citée dans la Colonie de Magdebourg où elle vit de son travail. |
| *Puech* Pierre. | Fugitif, son fils Louis jouit des biens laissés par son père. |

*Puech* Antoine.

Facturier d'Uzès, est à Magdebourg, réfugié en 1698.

*Puech* Joseph,
Femme Puech,
un enfant.

Facturier d'Uzès, marchand de bas, est réfugié à Magdebourg où il établit son commerce en 1692.

*Puech* Simon,
Femme Puech,

Fugitifs d'Uzès, sont assistés de deux livres par la collecte d'Hambourg.

*Puech* François,
Puech Jean.

Fugitif d'Uzès, réfugié à Magdebourg avec son fils Jean.

*Pujolas* Louis,
Pujolas Jean.

Liste Rouquette. Ces trois fils Pujolas, dont les deux premiers sont proposants, quittèrent leur père André Pujolas, capitaine, à sa mort, survenue à Uzès. Leur mère, qu'ils avaient perdue, était la fille de David de Jaussaud, d'une des plus vieilles familles nobles de la ville. Ce fut lui seul qui suivit le convoi du capitaine Pujolas.

Leur maison d'habitation fut saisie. Le sieur Teissier, d'Uzès, jouit des biens qu'ils ont laissés en qualité de germain. Salomon Ravanel, marchand d'Uzès, jouit d'une autre partie des biens en qualité d'oncle et le sieur Coste jouit en qualité de créancier.

Madame *Pujolasse*
Catherine.

Liste Rouquette. Mme Pujolas, née à Uzès, était la veuve du pasteur de Croy. A son départ, on lui saisit ses biens. Son fils noble Jean de Croy qui était resté à Uzès, nouveau converti, les réclama et, le 15 mars 1690, il fut maintenu dans les biens de sa mère fugitive, Catherine Pujolasse (A. H. C. 314).

Ce fut lui qui, sur les conseils de Mgr Bauyn, évêque d'Uzès, laissa brûler dans la cour de l'évêché les papiers, livres annotés et manuscrits du savant Firmin Abauzit, bourgeois de la ville de Genève, dont il avait hérité, comme « étant empestés et méritant le feu ». A cette même place, à la Révolution, toutes les précieuses archives de l'évêché furent réduites en cendres à leur tour.

*Pujolasse* demoiselle.

Fugitive d'Uzès, réfugiée à Lausanne, réclame ses biens paternels et maternels évalués à plus de 5.000 livres.

Baronne de Charnisay.

# Lettre d'un capucin à M. de Chamillart sur une médaille suspecte (1703) [1]

Monseigneur,

J'ay longtemps hésité à vous donner avis qu'on ne fait pas assez d'attention aux affaires du temps à Bourg-en-Bresse ; on laisse passer indifféremment toutes sortes de personnes. Les uns se disent officiers venants d'Italie, qui demandent la passade dans les communautés religieuses ; quantité de femmes qui sortent de Genève se nommants nouvelles converties munies de grandes pancartes (vrayes ou fausses, on n'en sçay rien). D'autres ont passé dans des villages qui se disoient s'en aller à Genève, et qu'on verroit une chose terrible avant le 20e may.

Monseigneur, j'aurai cru escrire trop légèrement en me donnant l'honneur de vous donner ces avis, mais depuis qu'environ cinq ou six jours j'ay connu par une médaille imprimée qui court dans le Royaume et qui est la copie de celle qu'on a trouvée sur un prédicant, j'ay réfléchi, dis-je, qu'on en vouloit à la personne de mes seigneurs les princes et à la personne sacrée de nostre grand Roy, je n'ay nullement balancé à en donner avis à vostre Grandeur.

Dans cette copie de médaille et à la face droite paraît un écu qui porte une couronne de duc, chargée de 7 rochers dont le plus haut est au milieu. Le costé droit de cet escu est garni de pointes de rochers. L'autre costé de l'écu est orné de trois figures ainsi représentées à peu près O O O. Dans ce mesme escu on y remarque en divers endroits trois petits cercles ; enfin ils ont peint dans cet écu un monstre ou bête féroce lequel a deux testes, deux pieds et qui paroit blessée en deux endroicts du corps. Le nombre 16 paroist hors de l'écu au costé droit, et au dessus des roches sont trois lettres. Par cette médaille les fanatiques comprennent que le rendez-vous est dans les Sévennes et l'assemblée des troupes se doit faire par trois défilés désignés par ces figures ; il y aurait trois corps de troupes figurés par trois petits cercles. Ce monstre à deux testes signifie Monseigneur et les deux Monseigneur ses fils ; ces impies représentent ainsy ces personnes Royales pour en donner de l'horreur aux mécontents et fanatiques, voulant leur faire connoitre par là qu'ils devorent les peuples par une infinité d'impôs, et comme ce monstre paroist blessé en deux endroits, cela veut donc dire

(1) Archives Nationales, Documents de la guerre, $A^1$ 1700, pièce 79. — Communiqué par le général Ph. Jordan.

qu'il s'en faut défaire ; ce qui se confirme par les trois lettres qui paroissent au dessus des 7 rochers C. R. S. qui signifient en mon sens : *Corpus regium sacrificate.*

L'autre face de l'écusson ou de la médaille est signifié qu'on en veut à la coronne, renverser l'estat, ce deffaire de la personne sacrée du Roy, et que cette entreprise détestable et impie doit s'éxécuter pendant la nuit ; c'est ce que j'ay conceu par les deux lances en sautoir élevées contre une coronne, par des fleurs de lys renversée au pied des lances, par une estoile qui signifie la nuit, sur la pointe de laquelle estoile paroit un petit cercle qui veut dire une assemblée.

Les trois lettres qui paroissent au costé droit de cette médaille sont I. O. R., lesquelles lues par la dernière font le mot ROI. Leur explication est celle : *Iuvenes Occidite Regem.* Les deux autres : S. M. signifient : *Sacrificium Magnum.*

Cette révolte générale se doit faire le 16 may mille sept cent trois, ce qui est désigné par le nombre 16 qui est dans la face de la médaille à droit, la lettre M qui paroit à la fin de la figure gauche signifie *May* : M. S. R. O. I. ; M signifie *Mille* ; S signifie *Sept cent* ; les trois autres R. O. I. signifient le nombre *trois.* J'ay encore remarqué que leur entreprise, ou leur assemblée ne se devait commencer qu'au mois de Septembre passé.

Voilà, Monseigneur, ce qui me fait prendre la liberté de vous escrire. J'ay trop d'estime pour les personnes royales pour me taire ; ce motif doit bannir de vostre esprit une légère liberté qu'on pourroit juger dans ma façon d'escrire, et je vous supplie très humblement, Monseigneur, de me deffendre de vous escrire si vous croyé que ce que je vous escrit ne méritte pas que je prenne cette liberté, parce que je pourrois dans la suite vous importuner par de autres avis qui me paroisseroient utiles pour l'estat, ou me les faire taire, si je n'estois encouragé de vous les envoyer par l'honneur d'une de vos lettres.

Je vous prie, Monseigneur, de me pardonner la façon de vous escrire qui ne sera pas peut-être conforme au respect que je voudrois bien témoigner à votre Grandeur. J'ay le malheur de ne savoir pas bien escrire ; souffré ce deffaut et qu'en mesme temps je vous dise que je suis avec un profond respect, Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

f. Augustin de VILLEFRANCHE,
prestre capucin.

à Bourg en Bresse le 27e Avril 1703.

Monseigneur, une réponse, s'il vous plait, afin du moins que je sache que ma lettre n'a pas esté arrestée par les personnes à qui je suis obligé de la donner (1).

---

(1) M. de Chamillart a écrit en tête de la première page le sommaire de la réponse à faire : « Je feray le meilleur usage que je pourray des avis qu'on me donne. »

*Notes*

La médaille décrite dans la lettre fut saisie en plusieurs exemplaires le 9 février 1703 sur trois hommes revenus de l'étranger arrêtés vers Beaucaire. La Baume, juge de Nîmes, la décrit (1) en rapportant l'explication : C (hrisfiani), R (omanos), S (acrificate), et I (uvenes), O (fferte), R (eligioni), S (acrificium), M (agnum).

Mais La Baume donne en note l'explication vraie : il s'agit « d'une monnaie courante de Suède ». C. R. S. signifie *Carolus Rex Sueviæ*, et les lettres S. O. R. S. M. expriment la valeur de la monnaie en langue du pays et signifient *Ett ore Silfurer Mynt*, c'est-à-dire : *un liard en argent.* »

Louvreleuil (2) dit que la médaille a été vue en 1703 dans le *Gévaudan* (3). Il l'explique comme l'a fait d'abord La Baume, sans la note sans doute tardive que celui-ci a ajoutée à son manuscrit. Brueys (4) reproduit l'interprétation de Louvreleuil, et à la page 122 de l'édition d'Utrecht (1737), une feuille reproduit la médaille inexactement comme ci-contre :




A. Court (5) reproduit l'explication de La Baume et de Louvreleuil, en notant qu'à Londres Misson (6) a donné une estampe de cette prétendue médaille, estampe mal reproduite, dit-il, par Brueys. Misson y a reconnu une simple monnaie de Suède. C'est ici que La Baume, dans sa note tardive, a trouvé de quoi corriger son texte primitif.

Resterait à savoir si c'est la lettre copiée par le général Jordan qui a fourni la première l'interprétation fausse de la médaille. Et il faudrait savoir aussi sous quelle forme et dans quel journal ou libelle a couru la copie de cette médaille que l'auteur de la lettre interprète.

Ch. Bost.

---

(1) *Relation historique de la Révolte des Camisards.* Editions Abbé Goiffon, Nîmes, 1874, p. 96.

(2) *Le Fanatisme renouvelé,* tome Ier, Avignon, 1868, p. 121.

(3) Aurait-elle été là saisie sur un prédicant, comme dit l'auteur de la lettre ?

(4) *Histoire du Fanatisme de notre temps* (livre VII), tome II.

(5) *Histoire des Troubles des Cévennes* (Villefranche, 1760, I, p. 238). Cf. éd. 1819, Alais, I, 186.

(6) *Mélanges de Littérature historique et critique sur tout ce qui regarde l'état extraordinaire des Cévenols appelés Camisards,* 1707.

# Un consul à Chio nommé par Duquesne

On a récemment vendu à Paris un précieux document par lequel Abr. Duquesne nommait un consul.

En 1681 des corsaires de Tripoli avaient enlevé un bâtiment français sur les côtes de Provence. Duquesne les poursuivit jusque dans le port ottoman de Chio et les bloqua aussi longtemps qu'il n'eut pas obtenu satisfaction. Un traité fut négocié entre Duquesne, agissant au nom de la France, d'une part, et d'autre part « l'amiral et capitaines des vaisseaux corsaires pour la ville et royaume de Tripoly de Barbarie ». Il fut conclu « en présence et participation » du Captan Pascha (Grand amiral de la flotte ottomane) devant Chio, le 27 novembre 1681. Le présent document, de quelques jours postérieur (10 décembre), fait suite à ce traité.

« A nostre bord à la rade de Scio [Chio] le 10 déc. 1681,

» Nous, Lieutenant Général commandant l'armée navale de S. M. es mers de Levant,

» Certifions qu'étant obligé, par le Traité de Paix... fait en présence et participation du Captan Pascha... devant Scio le 27 de novembre dernier 1681, de nommer une personne intelligente pour... la fonction de Consul de la Nation Française, etc... »

Il nomme à cette fonction le Sieur La Magdeleine qui a servi de drogman ou interprète de langue « turquesque » pendant plusieurs mois qu'a duré l'élaboration du Traité de Paix.

Le nouveau Consul s'engage à « fidèlement servir notre Souverain Monarque l'Empereur de France ». Entre autres attributions, il devra veiller à la restitution des esclaves français, faire rechercher ceux-ci et les renvoyer en France. Un vaisseau français demeurera à Chio pour assurer l'observation des promesses du Pacha de Tripoli.

Curieux rapprochement : la Magdeleine était le faubourg de Bergerac où était construit le temple interdit en 1679 (1), mais un sieur de la Magdelaine était, un demi-siècle plus tôt, catholique (2).

---

(1) *Bull.*, 1863, p. 421.

(2) Tué au siège de Saint-Affrique en 1628 (*Bull.*, 1876, p. 58).

# ACTUALITÉS

## Quatrièmes centenaires

### *Lefèvre. Tyndale. Erasme.*

A l'occasion du 4e centenaire de la mort de Lefèvre d'Etaples à Nérac, a eu lieu le dimanche 8 novembre, dans cette ville, une assemblée des membres des Eglises de la région. Elle a été présidée par M. Jean Barnaud, professeur à la de la Société de l'Histoire du protestantisme français, qui déjà avait rappelé ce souvenir lors de notre assemblée (ci-dessus, p. 251).

Une rue de Nérac va recevoir le nom de Lefèvre d'Etaples que porte déjà une place à Etaples.

William Tyndale fut, dit Crespin (1) « un des premiers docteurs de l'Evangile en Angleterre », et traducteur du Nouveau Testament. Réfugié à Anvers, et emprisonné, il fut brûlé à Vilvorde près Bruxelles, le 6 octobre 1536, et mourut « constamment, laissant un excellent exemple de vertu ». Le 4e centenaire de ce martyre a été commémoré le 4 octobre 1936 à Bruxelles et Vilvorde, sur l'initiative de la Fédération des Eglises belges et la Société de l'histoire du protestantisme belge. Notre Société a été représentée par M. de Peyster ; M. le pasteur Philippe de Félice, président de la Société biblique de France, a donné une prédication, et M. le pasteur Vidal a parlé au nom de la Fédération protestante de France.

### *Expositions Erasme*

A l'occasion du 4e centenaire de la mort d'Erasme (12 juillet 1536) une exposition a été organisée à Rotterdam au Musée Boymans ; le catalogue des œuvres d'Erasme imprimées que possède la Bibliothèque publique ne compte pas

---

(1) *Histoire des Martyrs*, Genève, 1597, p. 109 v°. Voir compte rendu dans le *Christianisme au XXe siècle*, 16 octobre 1936, et *Revue protestante belge* du 24 octobre.

moins de 1.741 numéros (à mon regret je n'y ai pas trouvé telle traduction faite par L. de Berquin : l'*Enchiridion du chevalier chrétien,* par exemple). M. G. de Vreese a commencé la très érudite publication d'une *Bibliotheca Erasmiana* ; le premier fascicule ne va que jusqu'aux *Apophthegmata* ; le premier article (*Adagia*) remplit 41 pages.

D'autres expositions ont été organisées à Oxford, Bâle et Paris.

A la Bibliothèque Bodléienne on voyait, entre autres, un des premiers ouvrages d'Erasme, un poème *De casa natalitia Jesu* (1495), en 2ᵉ édition ; le seul exemplaire connu du *Libellus de constructione* (1513), et quelques-uns des huit autographes que possède la Bodléienne.

A Paris, à la Bibliothèque nationale, dans une partie de la Galerie Mazarine, en novembre, une exposition Erasme a été organisée par les soins érudits et diligents de M. Porché ; elle a présenté un vif intérêt. Il n'y a pas eu de catalogue spécial, malheureusement : l'entrée était libre ; on n'a pas fait appel à d'autres collections que celles de la Bibliothèque : elles comprenaient d'ailleurs, à elles seules, en 1912, 958 numéros, d'après le t. XLVII du Catalogue général, et sans doute se sont-elles encore accrues depuis lors (1).

Remarquable est le nombre des volumes d'Erasme qui ont fait partie de la Bibliothèque royale au temps de François Iᵉʳ et sont somptueusement reliés à ses armes :

*Adagiorum opus* (Venise, in-fol., 1520) aux armes de François Iᵉʳ (Rés. Z. 243) ; les *Octo orationes de partium constructione* (Venise, 1523) aux armes de François Iᵉʳ ; une traduction française de la paraphrase sur S. Matthieu par René Faure offerte à François Iᵉʳ, manuscrit enluminé ; le texte latin de la paraphrase sur l'évangile de S. Marc (Bâle, 1523) avec dédicace autographe à François Iᵉʳ ; la *Querimonia pacis undique profligatæ,* Paris, chez S. de Colines, 1525 ; les *Commentarii linguæ græcæ* (Paris, 1529), exemplaire de dédicace à François Iᵉʳ ; les *Lucubrationes* de S. Hilaire (Bâle, 1535), et celles de S. Jerôme (Lyon, 1530), exemplaires reliés aux armes de Henri II (Rés. C. 375 et 417) ; des exemplaires des éditions des œuvres d'Origène (1536), de S. Ambroise (1539), et de S. Augustin (Paris, Guillard, 1541) aux armes de Henri II.

---

(1) Le catalogue des ouvrages de Calvin conservés au département des Imprimés à la Bibliothèque nationale de Paris ne comprenait que 148 numéros en 1905. Il y a eu depuis lors bon nombre de nouvelles entrées (tirage à part du tome XXII du Catalogue général. Prix : 10 fr.).

Parmi les autres volumes exposés je citerai : *Apophthegmatum opus* (Lyon, in-8°, 1539) ; *Opera omnia* (Bâle, in-fol., 1540) ; *Carmen ad Guilelmum Copum de Senectute subrepente* (Daventriæ, T. de Borne, in-4°) : (c'était le médecin bâlois père de Nicolas, recteur de l'Université de Paris, pour lequel Calvin rédigea la fameuse allocution du 1er novembre 1533) ; des éditions des Colloques publiées à Bâle en 1526, à Lyon par Seb. Gryphe en 1533, 1538, 1541, 1543 ; la *Civilité morale des enfans, composée en latin par Erasme, traduite en françois par Claude Hardy, Parisien, âgé de neuf ans* (Paris, 1613) ; la vie d'Erasme par Beatus Rhenanus, avec un portrait et une poésie de l'ancien secrétaire d'Erasme de 1529 à 1535, Gilbert Cousin ; l'*Exomologesis sive modus confitendi* (Bâle, 1524) et l'*Enchiridion militis christiani* (Paris, 1523), deux des livres qui furent traduits par le chevalier de Berquin ; le livre d'Albert Pio, *Ad Erasmi expostulationem responsio..., Lutheri et asseclarum ejus hæresim confutans* (Paris, J. Bade, 1529, in-8°) (D. 6828) ; une lettre — autographe en partie — à W. Mountjoy, datée de Fribourg-en-Brisgau, 28 mars 1530 (la 1re partie est donc probablement de l'écriture de Gilbert Cousin), dans laquelle Erasme se plaint de l'attitude de Budé à son égard depuis la publication du *Ciceronianus* (donation H. de Rothschild, n° 305) ; la Paraphrase sur l'épître aux Romains (ex. provenant de la mairie de Montluçon ?) ; les Paraphrases sur les évangiles (1522, 1523) ; *De præparatione ad mortem*, Paris, 1534 ; *De sarcienda ecclesiæ concordia, deque sedandis opinionum dissidiis*, 1re édition, Anvers, 1533 ; la *Déclamation des louanges de follie*, première traduction de l'*Encomion morias*, parue à Paris, chez Galliot du Pré, en 1520 (Rés. Y$^2$, 949) ; une autre traduction manuscrite (Lat. 4813, fol. 46).

Des portraits étaient exposés dans diverses vitrines ; parmi les moins connus notons : une médaille de 1519 par Quentin Metsys, une estampe gravée par H. Coch en 1555.

On n'avait pu exposer un curieux portrait représentant Erasme assis à sa table de travail en face de Gilbert Cousin, car la Bibliothèque ne possède pas l'ouvrage ainsi illustré (1). Nous reproduisons ci-contre ce portrait, que le *Bulletin* a déjà publié.

Une vitrine consacrée à Lefèvre d'Etaples renfermait

(1) *Effigies Des. Erasmi Roterodami, literarum principis, et Gilberti Cognati Nozereni ejus amanuensis.* Basileæ, J. Oporinus, 1553, in-8°. Cf. *France prot.*, 2e éd., IV, 831.




ÉRASME ET SON SECRÉTAIRE
DE 15 9 A 1535

notamment : le commentaire sur les épîtres de S. Paul (Paris, 1512), exemplaire offert à G. Briçonnet (vél. 89) ; le traité *De Maria Magdalena* (Paris, H. Etienne, 1517 (Rés. H. 1545), et l'*Histoire de la Magdeleine* par Fr. de Rochefort, qui avait donné à Lefèvre d'Etaples l'idée de composer lui-même un ouvrage sur ce sujet (Fr. 24.955) ; la traduction des Evangiles (in-8, 1523 : Rés. A. 6480 et Rés. A. 6414) ; une lettre autographe à G. Farel, de Paris 20 av. 1524 (ms. Dupuy 268, fol. 2) signée *Faber*.

On voyait aussi le *De transitu hellenismi* de G. Budé (Paris, R. Estienne, 1535), exemplaire de dédicace à François Ier ; le traité *De philologia* du même auteur (Paris, 1532), ex. de dédicace à H. d'Orléans et Charles d'Angoulême, fils de François Ier ; et une très curieuse photographie d'un portrait (de trois quarts) de François Ier sur bois colorié, appartenant à la bibliothèque de Grenoble, récemment nettoyé et remis ainsi en valeur.

A côté d'un portrait de Luther on a mis une Ire édition (1527) du 2e livre d'Erasme : *Hyperaspistæ adversus librum Lutheri : servum arbitrum.*

Rien ne rappelait l'influence si profonde exercée par l'exemple et l'œuvre d'Erasme sur Calvin pendant la première période de sa vie... Mais on aurait pu remplir la Galerie Mazarine tout entière si l'on avait voulu organiser une exposition *Erasme et l'humanisme,* faisant pendant à notre exposition *Calvin et la Réforme française* pour laquelle la Bibliothèque ouvrit si libéralement ses portes en 1935 !

*
* *

A Bâle, dans le chœur de l'église des Capucins, la Bibliothèque et le Musée historique ont exposé des objets ayant appartenu à Erasme, à côté de précieux volumes imprimés et manuscrits ; la plupart ont appartenu à Erasme même qui, quelques mois avant sa mort, les avait légués à Boniface Amerbach : citons seulement les quatre évangiles en grec, manuscrit du XIIe siècle, annotés en marge par Erasme lorsqu'il préparait son édition gréco-latine ; des dessins entre lesquels se trouve une caricature de l'auteur par lui-même ; le chef-d'œuvre typographique qu'est l'édition 1522 des *Colloquia familiaria* dédiés à son filleul Jean-Erasme Froben ; le testament d'Erasme, etc. (1).

---

(1) Voir le bel article de M. le bibliothécaire en chef Schwarmer (*Nouvelles de l'Association des Bibliothécaires suisses,* décembre 1936).

# CALVINIANA

## *Un séjour de Calvin en Vexin*

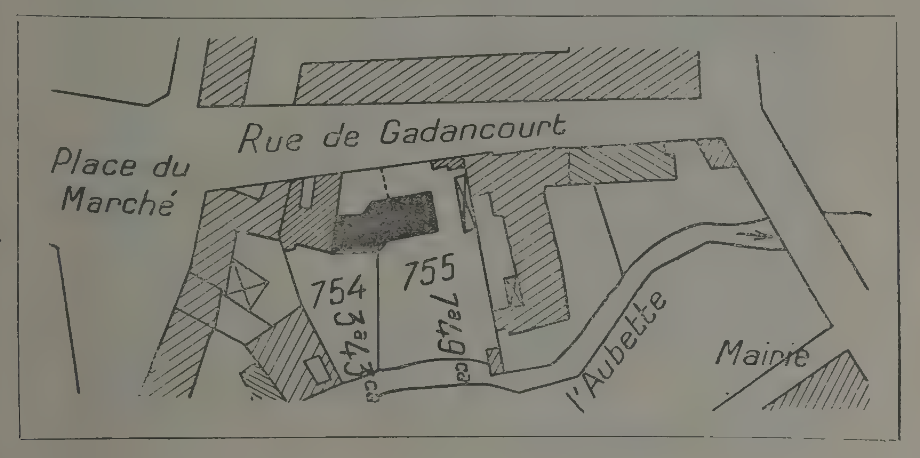
Le *Bulletin* (1915, p. 646-664) a exposé comment il est possible que Calvin, après le 1er novembre 1533, ait trouvé un asile en Vexin, auprès du château de Hazeville, dans le hameau d'Enfer (aujourd'hui dépendant de la commune de Wy-Joli-Village). Nous donnons ici une reproduction du dessin fait par M. H. Armand-Delille, d'après une estampe de Picquenot, pour illustrer le *Calvin* du doyen Doumergue (I, 360).




LA « MAISON DE CALVIN » DANS LE VEXIN

Près de cette maison un abreuvoir a remplacé l'ancienne « mare des Huguenots ». On montrait à côté un espace couvert de broussailles dénommé « cimetière des huguenots ». Un catholique du village voisin, Arthies, M. Plancouard, dont la famille est très ancienne dans le pays, a pris l'initiative de faire nettoyer et enclore ce cimetière ; la

Société de l'histoire du protestantisme a offert une plaque sur laquelle, d'après les indications de M. Plancouard, on a inscrit deux dates, celle où les inhumations semblent avoir commencé, et celle où elles ont cessé (après un intervalle d'un siècle entre la Révocation et la Révolution) : « *Ancien cimetière protestant,* 1560-1823 ». Cette plaque a été inaugurée le 27 septembre par le secrétaire de notre Société, en présence de la Municipalité et de nombreux habitants du voisinage, ainsi que des pasteurs de Mantes, Poissy, Pontoise et Beauvais, et de protestants de ces villes venus en automobile (1).




EMPLACEMENT DU TEMPLE D'AVERNES

Ceux-ci se rendirent ensuite, à cinq kilomètres de là, au village d'Avernes, où s'éleva au XVII^e^ siècle le temple accordé par l'édit de Nantes pour le bailliage. Une tourelle (2) et un petit bâtiment ancien peuvent être encore des vestiges de la maison du pasteur qui résida tantôt là, tantôt à Limay près de Mantes. Devant la maison qui a remplacé le temple démoli cinq jours après la Révocation, un cantique fut chanté par les pèlerins de 1936. Nous donnons une reproduction du plan cadastral qu'a bien voulu nous communiquer M. le Maire.

(1) Compte rendu dans *Le Journal de Mantes* du 28 septembre, *Evangile et Liberté* du 14 octobre, *Le Christianisme au XX^e^ siècle* du 21 octobre, *Le Protestant de l'Oise* d'octobre. *La Bonne Semence* du 1^er^ novembre a reproduit *in extenso* l'allocution de M. Pannier.

(2) N° 754 du cadastre.

### *Calvin aux Antipodes*

Le 4e centenaire de l'*Institution chrétienne* a été solennellement commémoré en Nouvelle-Zélande par les soins de l'Eglise presbytérienne. Son organe officiel, *The Outlook*, a consacré à Calvin un copieux fascicule illustré (le 27 juillet). Des services, pour lesquels une liturgie spéciale de 8 pages avait été composée, ont été célébrés dans nombre d'Eglises. Par les soins du Comité d'activité chrétienne (*Life and Work*) une traduction anglaise du *Traicté très excellent de la vie chrétienne* (1540) a été faite par les Rev. Steele, Baird et Bates (40 pages imprimées à Dunedin sur les presses du journal quotidien *Otago Daily Times*).

### *Les Rues Calvin* (1)

A Bourges, la rue Calvin, « propagateur de la Réforme », a remplacé depuis 1927 la rue de la Frange, qui au XVIe siècle s'appelait rue de la Fange, proche de l'Yévrette ; cette voie va de la rue Mirebeau au boulevard de la République, près la place Saint-Bonnet. Dans cette rue Calvin on voit, en saillie, une absidiole appelée « chaire de Calvin » : le séjour de l'étudiant à Bourges se place en 1529-1530.

A Nérac il y a également une rue Calvin.

En Hongrie ce nom est porté par des voies et places publiques dans plusieurs des villes principales : place Calvin (Kalvin-tér) à Budapest (IX) et à Debrecen ; rue Calvin (Kalvin-utca) à Budapest (III), etc.

### *L'abbaye de Saint-Eloi à Noyon*

M. Abel Lefranc a supposé (2) que la première idée du *Traité des Reliques* avait été donnée à Calvin par ce qu'il avait entendu raconter dans son enfance à Noyon : le chapitre de la cathédrale et l'abbaye de Saint-Eloi s'étaient disputé pendant soixante ans, devant le Parlement, l'honneur de posséder le véritable corps du ministre du roi Dagobert. (Saint Eloi fut évêque de Noyon, Vermand et Tournay depuis 640 jusqu'à sa mort en 659). Le procès s'étant termi-

(1) Ci-dessus, p. 338 ; cf. Em. DOUMERGUE : *J. Calvin*, I, p. 166 à 169, plan de Bourges et illustrations. Il y a rue Calvin un *Bar Calvin* qui eût fort scandalisé le réformateur. La *Pierre de Calvin* subsiste, place Gordaine, mais le pont de Calvin, sur la route d'Asnières, tombe en ruines.

(2) « La Jeunesse de Calvin », *Bull. h. p.*, 1888, p. 10. Tirage à part, 1888, p. 33, n. 2.

né en 1462 on peut se demander s'il en était encore beaucoup parlé à Noyon vers 1520.

Quoi qu'il en soit, on avait jusqu'à présent peu de renseignements précis sur cette abbaye de Saint-Eloi, près de laquelle Calvin vécut pendant sa jeunesse. Les travaux exécutés au début de la présente année pour tracer la nouvelle avenue de la Gare ont amené la découverte d'importants vestiges de l'Eglise abbatiale. Les pierres des fondations ont malheureusement été enlevées et dispersées, mais le plan a été soigneusement établi par M. Granthomme, membre de la Société archéologique de Noyon, d'après les données de Moët de la Forte-Maison. Les dimensions étaient très vastes, au moins égales à celles de la cathédrale. Le chœur se trouvait près de la place de la Gare, au milieu de l'avenue ; le portail occidental se trouvait vers le boulevard Carnot, le transept au milieu des nouveaux Jardins du Cours. C'était entre la ville et l'Oise. Calvin enfant passait donc souvent le long des murs de l'abbaye, et les récentes fouilles permettent ainsi de se représenter, avec quelques détails nouveaux, ce qu'était la vieille cité au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

M. le doyen Doumergue a reproduit dans son *J. Calvin*, t. I, p. 12, une vue de Noyon par Joachim Duwiert (1611) où l'emplacement de Saint-Eloi se trouverait en-dessous de la citadelle, en construction à cette date (1).

## *La Réforme dans le Pays de Vaud*

Le 27 septembre et le 4 octobre on a célébré à Lausanne par de grandes fêtes populaires et patriotiques autant que religieuses le quatrième centenaire des événements à la suite desquels la Réforme fut définitivement établie dans le Pays de Vaud. Dans la cathédrale où eut lieu du 1er au 8 octobre 1536 la célèbre « dispute de religion », la part des Français Farel et Calvin fut célébrée à côté de celle du Vaudois Viret (2).

Notre Société était représentée par le professeur Jean Barnaud et le pasteur Henry Dartigue (qui a publié des comptes rendus détaillés dans *Evangile et Liberté* les 7, 14 et 21 octobre). Au nom de toutes les Sociétés savantes, M. le

(1) Cf. Moet de la Forte-Maison : *Antiquités de Noyon*, p. 103, et A. Ponthieux : *Ancien Noyon*, p. 261.

(2) Les deux discours de Calvin ont été réimprimés dans les *Opera Calvini*, t. IX, col. 877 à 886.

pasteur Charles Merle d'Aubigné a pris la parole et rappelé les liens étroits qui, dans l'histoire religieuse, unirent la France et le Pays de Vaud, depuis Lambert d'Avignon jusqu'à Eugène Bersier.

De très intéressantes publications faites à cette occasion garderont une valeur durable : *La Dispute de Lausanne*, textes choisis par R. Deluz, avec introduction de H. Meylan ; les *Actes du Synode de Berne* de 1532, la *Conquête du Pays de Vaud*, par Ch. Gilliard ; la *Réformation en Suisse romande* (fascicule de la *Revue de théologie*, renfermant notamment une étude de Mlle G. Berthoud sur des lettres saisies à Lyon en 1538, adressées à des protestants bordelais, etc.). *La Réformation au Pays de Vaud*, par M. Em. Marion, est un excellent ouvrage de vulgarisation.

### *Le Jubilé genevois en 1735*

A propos des fêtes qui ont eu lieu à Genève et Lausanne en 1935 et 1936, voici une curieuse information à propos de fêtes célébrées en 1735. Un certain Boissy, qui paraît être un réfugié du Vivarais, correspondant très fidèle d'Antoine Court, lui écrivait de Genève en août 1735 :

« On parle encore fort diversement des réjouissances qu'on fera ici. Il y en a qui assurent qu'on fera un feu d'artifice » (1).

### *1536-1936*

L'Eglise réformée française de Copenhague a célébré, le 1er novembre, le 400e anniversaire de la Réformation en Danemark. Le programme était orné du portrait du théologien Hans Tausen (1494-1561). Le sermon fut prononcé par le pasteur Boury, de Paris (2).

### *Sociétés huguenotes*

La Société huguenote de Californie a célébré à Los Angeles, le 18 octobre, le souvenir de la Révocation, et le 15 novembre celui de l'Edit de tolérance de 1787. La Société huguenote de la Caroline du Sud a organisé le 25 octobre un service religieux à Charleston dans l'Eglise huguenote française, en souvenir de la Révocation.

---

(1) Papiers Court, 601, X, f° 336 (Copies à la Bibliothèque du protestantisme français).

(2) Compte rendu par M. Nicolet dans *L'Eglise nationale* (Neuchâtel, 28 novembre).

Le 11 novembre, à l'assemblée de la *Huguenot Society of London*, M. T.-P. Le Fanu a fait une fort intéressante conférence sur les Mémoires inédits d'Abraham Tessereau.

### *Le nom d'un descendant de réfugiés porté par un pasteur indigène en Afrique*

M. le pasteur Couve, directeur des Missions évangéliques de Paris, de passage au Togo (ancienne Côte des esclaves) a remarqué dans le cimetière indigène de Lomé, un nom français, celui du pasteur *Mallet*, de Palimé, une des figures et des personnalités morales et spirituelles les plus remarquables de l'Eglise Ewé. Son père fut l'un des premiers pasteurs indigènes de la Mission de Brême, et ce nom « emprunté » était celui d'un Allemand, descendant d'un réfugié français de la Révocation.

### *1686-1936*

Le 5 juillet, on a commémoré le 250e anniversaire de l'Assemblée tenue à la Combe du Coutel, près du hameau de Fontcouverte, dans la nuit du 6 au 7 juillet 1686, par les prédicants Pierre Faucher, de Sommières, et Antoine Rocher, de Barre. Cette assemblée fut surprise par les dragons; plusieurs assistants perdirent la vie. Les souvenirs de ces événements ont été évoqués par M. Ch. Bost.

### Centenaires de temples

Le 7 juin, on a inauguré à Bordeaux la plaque de bronze que le Conseil presbytéral a fait fondre à l'occasion du centenaire du temple des Chartrons. Elle porte ces mots : « 1835-1935 : Centenaire du temple des Chartrons. Erigé en 1832, sous le règne de Louis-Philippe Ier, grâce aux contributions volontaires des fidèles et à l'active coopération de M. le comte de Preissac, préfet de la Gironde, ce temple a été consacré en 1835 par M. le pasteur F. Martin, président du Consistoire de Bordeaux » (1).

On a célébré en octobre le centenaire du temple de Mouilleron-en-Pareds (Vendée). Entre autres souvenirs, on a rappelé celui de M. A. Lièvre, né à Bazoges en 1828 et consacré à Mouilleron en 1853.

A Intres (Ardèche), ce même jour, dans une cérémonie analogue, on a cité le nom des martyrs vivarois des XVIIe et XVIIIe siècles qui ont devancé la reconstitution de l'église au XIXe.

---

(1) Cf. ci-dessus p. 74.

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

Alexandre VINET : *Etudes sur Blaise Pascal.* Un vol. in-8, CLXXIV - 354 p. Librairie Payot, Lausanne, 1936 ; 7 fr. 50 suisses.

C'est le 12e volume des Œuvres publiées par la Société d'édition Vinet, et celle-ci n'a pas achevé sa tâche, commencée en 1910. Aux yeux de G. Goyau, de F. Strowski, de V. Giraud (1), de Léon Séché, c'est bien comme interprète de Pascal que l'humble et doux professeur de Lausanne a conquis et garde sa place. Déjà, dans un article du *Journal des Débats* (17 mai 1847), Sainte-Beuve disait : « On n'a rien écrit sur ce sujet de plus intimement vrai et de plus justement senti. La totalité des articles de M. Vinet sur Pascal, si on les réunissait dans un petit volume, présenterait, selon moi, les conclusions les plus exactes auxquelles on puisse atteindre sur cette grande nature tant controversée. » Et, après la publication du recueil des articles et des leçons que Vinet avait donnés en différents temps, et que ses amis avaient imprimés en 1848, Sainte-Beuve ajoutait : « Personne n'a pénétré plus avant que M. Vinet dans la nature morale de Pascal, et n'a fait voir plus sensiblement que sous le héros chrétien il y avait l'homme (2). » Nous pourrions multiplier les témoignages. Brunetière déclarait de son côté, dans un article non recueilli en volume, que Vinet « connaissait admirablement Pascal et le goûtait comme personne », et Barrès l'a lu d'assez près pour pouvoir, à propos d'un critique alsacien, nous dire que ce dernier interprète l'auteur des *Pensées* « beaucoup mieux que ne fait Cousin : aussi bien que Vinet » (*Le Génie du Rhin*, p. 233). Voilà des suffrages qui valent, à eux seuls, une réputation.

Le volume publié par les amis de Vinet a été réédité en 1856, chez Ch. Meyrueis, à Paris ; MM. Sandoz et Fischbacher ayant acquis les droits de cette maison d'édition pro-

---

(1) Nous croyons savoir qu'une étude de M. Victor Giraud, consacrée à Vinet à l'occasion de ce volume, paraîtra au début de l'année 1937 dans *La Revue des Deux-Mondes.*

(2) J'ai parlé des relations de Sainte-Beuve et de Vinet dans trois articles d'*Evangile et Liberté*, en août et en septembre 1936.

testante, donnèrent en 1876 une édition nouvelle des *Etudes.* Une 4e édition fut publiée par la librairie Fischbacher en 1904, — c'est l'édition courante, partout citée, — mais, au lieu de choisir pour le réimprimer le texte de 1856 qui est celui des éditions postérieures, l'éditeur parisien a reproduit la première édition de 1848, à certains égards défectueuse. La Société d'édition Vinet vient de donner une édition définitive, à laquelle est jointe une longue préface que feront bien de consulter tous ceux qui veulent connaître avec détail l'histoire de la publication de cet ouvrage, et que M. le professeur Pierre Kohler, de Berne, a composée avec une conscience et une intelligence du sujet dont on ne saurait trop le louer. Cette édition — qu'il a dédiée au regretté professeur Ph. Bridel — est un modèle d'information exacte et précise, et de goût littéraire. Elle est digne de la place que lui ont faite les nouveaux éditeurs.

Henry DARTIGUE.

Robert GARRISSON : *Essai sur l'histoire protestante dans la généralité de Montauban sous l'intendance de N.-S. Foucault* (1674-1684). Publication du Musée du Désert, 1935.

Ce volume embrasse une des périodes les plus pathétiques de l'histoire du protestantisme à Montauban. Dans cette période, pour détruire le calvinisme, « en présence d'adversaires que la monarchie avait à peu près privés de chefs, d'armes, de places fortes, il ne sera plus nécessaire de mettre en vigueur l'immense appareil militaire du Royaume. Le seul appareil administratif suffira. C'est à coups d'édits, de déclarations, d'arrêts en bonne et due forme, que l'on abattra tout ce qui reste du protestantisme ». Avec de semblables armes, le rôle de Foucault fut très important. C'est ce rôle que M. Garrisson précise en historien pénétrant. Tous les chapitres de cet ouvrage sont excellents ; ils foisonnent de détails intéressants ; ils jettent une vive lumière sur les phases compliquées et parfois mal connues de la procédure appliquée dans le Montalbanais pour préparer le grand drame de 1685. Après avoir décrit la circonscription territoriale où Foucault exerça ses pouvoirs, conférés par une commission expresse du Roi (chap. I), l'auteur fait un magistral exposé de la situation du protestantisme montalbanais vers l'année 1675 ; il évoque entre autres souvenirs ceux du Collège et de la glorieuse Académie calviniste, du Consulat et des Conseils de ville de Montauban que l'on chercha à enlever de force aux réformés

parce qu'on y travaillait avec une trop grande ardeur (chap. II). Il trace d'une main sûre l'exposé de la condition civile et religieuse des protestants (chap. IV et V). Il aborde ensuite l'étude de la propagande catholique à laquelle Foucault prit une large part. L'intendant, dans cette entreprise, fut aussi bienveillant qu'il pouvait l'être, étant donné sa fonction. Créature de Colbert, il paraît avoir eu, à l'égard des Réformés, les idées et les sentiments de ce grand ministre. « Qu'on ramène le protestantisme à la foi catholique, soit, puisque le roi le veut, mais que cela se passe sans nuire à la prospérité économique et à la tranquillité du pays. » Foucault, soucieux de sa carrière, fut néanmoins un des ouvriers les plus acharnés à la destruction du protestantisme à Montauban, et lorsqu'il quitta l'Intendance de cette ville (février 1684), la perte du protestantisme était aux trois quarts réalisée ; la révocation de l'Edit de Nantes était « un fruit mûr » que l'on pouvait aisément cueillir.

Le chapitre VII donne un aperçu pathétique de la période d'incroyable misère qui suivit, dans laquelle nos pères, chassés de toutes les charges, traqués, en lutte à l'oppression continuelle, demeurèrent malgré tout protestants.

De nombreux éclaircissements et des pièces justificatives, une riche bibliographie, des illustrations judicieusement choisies, complètent ce bel ouvrage, objet de longues et minutieuses recherches, composé avec une méthode historique des plus rigoureuse.

Professeur G. Serr.

Paul Fargues : *Histoire du Christianisme*, t. IV. *La Renaissance et la Réforme*, in-16, 464 p., Paris, Fischbacher, 1936, 18 francs.

Les *Histoires du Christianisme* sont si peu nombreuses qu'il y a lieu de saluer avec reconnaissance celles qui paraissent de loin en loin. Celle-ci diffère beaucoup de ses deux devancières, Chastel et Gindraux. Autre méthode et autre but. Il y a plus d'un demi-siècle, Chastel faisait l'histoire des doctrines, en même temps que celle des hommes et des événements, Gindraux fait œuvre de vulgarisation populaire. Voici un livre d'étude qui veut tenir compte des méthodes historiques et des travaux les plus récents. Le volume dont il est ici question, le quatrième de la série, est plus considérable que les précédents ; il semble que l'auteur l'ait traité avec une affection particulière. Tandis que les trois premiers montraient surtout les cimes, celui-ci entre

plus avant dans le détail historique, ce qui se comprend par l'importance du sujet et l'abondance des matériaux. Les divers chapitres sont précédés ou accompagnés d'une nombreuse bibliographie (parfois un peu mélangée comme importance : pour la Suisse, on aurait aimé y trouver Ruchat, car il a toujours sa valeur, et Merle d'Aubigné qui, bien qu'ayant perdu de son crédit, n'est pourtant pas absolument négligeable).

La richesse de la documentation peut constituer un danger, il devient difficile de construire sur la même échelle les diverses parties de l'édifice, et ce défaut de proportion n'est pas sans frapper le lecteur. N'en est-ce pas un que d'accorder aux seuls papes de la Renaissance plus de pages qu'à toute la Réforme en Angleterre, dans les Pays-Bas et dans le reste de l'Europe, — l'Allemagne, la France et la Suisse mises à part ? Ce manque d'harmonie n'empêche pas de rendre hommage au labeur et à l'érudition de l'auteur qui présente en un style limpide les personnages et les événements. Il n'a pas, à la façon des romantiques, recherché la couleur ou l'éclat, il a voulu être précis, exact et simple, sans tomber dans la sécheresse, ce qui rend la lecture de l'ouvrage agréable et facile. Fidélité, attachement scrupuleux au vrai, que peut-on demander de plus d'un historien ? L'auteur apprécie les deux grands réformateurs avec autant d'indépendance que de sympathie. Son ouvrage rendra service aux étudiants et à ceux qui veulent coordonner ou compléter leurs connaissances historiques. Si en sa route il s'est attardé à certains endroits pour passer un peu trop vite à d'autres, il n'en demeure pas moins un excellent guide.

P. Beuzart.

Henri Naef, docteur ès lettres : *Les origines de la Réforme à Genève*. Genève, Paris, E. Droz, 1936, in-4°, 504 p.

Ce volume, somptueusement édité, fera la joie de ceux qui aiment les beaux livres : grand papier, exécution typographique parfaite sont un plaisir des yeux qui précède le plaisir de l'esprit. L'auteur fouille le sol historique pour chercher jusqu'aux racines les plus ténues de l'arbre de la Réforme. Le sujet est traité d'une façon si détaillée et si large que ce gros volume n'est que la première partie de son étude. On se demande si un second suffira à épuiser la matière présentée avec une telle ampleur. Celui-ci, qui met au jour les dernières ramifications souterraines de l'arbre, nous laisse au moment où le tronc va se former et sortir de

terre. Les éditeurs s'en excusent un peu en disant dans l'avant-propos que « la complexité du sujet a obligé l'auteur à donner à son travail une étendue beaucoup plus grande qu'il ne l'avait prévu ». Le livre ne va pas plus loin que 1523 ; il faut atteindre 1536, et l'on sait combien les événements se pressent entre ces deux dates. L'écrivain veut en rechercher les causes les plus lointaines, ce qui l'amène à remonter très haut. « La Réforme, dit-il, est un phénomène complexe. A son avènement les hommes ont travaillé de mille manières, et les plus nombreux sans le savoir. Aussi, les origines méritent l'attention autant que le phénomène dont il est le produit. » L'auteur veut faire de l'histoire pure, s'abstient de tout jugement et ne laisse pas voir ses préférences. Il lui suffit de présenter tableaux et documents. Dès qu'on aborde les descriptions morales on entend des témoignages très divers et qui semblent s'opposer, si bien que le lecteur demeure parfois perplexe.

A la fin du moyen âge, la situation de Genève était bien faite pour dérouter un esprit simpliste. Les forces qui s'y trouvent en présence se combattent, se contrecarrent, se neutralisent, s'appuient, suivant les temps et les circonstances. Ville impériale, ville épiscopale, ville savoyarde, ville de citoyens, Genève porte tous ces caractères. Rien d'étonnant à ce que se produisent des conflits dans lesquels l'un ou l'autre de ces éléments acquiert la prépondérance. Cependant l'on devine que c'est l'élément « citoyens » qui finira par l'emporter, grâce à l'aide ou, comme on disait, à la combourgeoisie de Fribourg et de Berne.

Le livre s'ouvre par une description de la Genève épiscopale, ville et diocèse ; on voit le territoire, les habitants, le régime politique. Viennent ensuite les rapports de cette principauté ecclésiastique avec l'empereur et le duc de Savoie ; la cause du prince-évêque se confond alors avec celle de l'autonomie, sinon de l'indépendance. La première partie est surtout politique, la seconde traite de la piété, des mœurs et de la culture. L'on s'y trouve tantôt en présence de mœurs relâchées, tantôt en présence d'institutions qui supposent une existence ordonnée et sérieuse ; tantôt en présence d'un clergé à la vie facile et très libre, tantôt en présence d'un clergé plutôt dévoué à sa tâche. Seraient-ce là les contradictions de la vie ? La troisième partie étudie l'humanisme à Genève. Malgré les trésors d'érudition que prodigue l'auteur, il faut avouer que l'humanisme n'a eu que peu ou point de représentants à Genève, des étrangers,

des hôtes de passage ; décidément les matériaux manquent. Quelle différence avec Bâle ! L'influence luthérienne, soigneusement recherchée, n'est pas non plus très apparente. Sans nous arrêter au titre un peu artificiel « Luther et les voisins de Genève », relevons que c'est d'un côté l'influence bernoise, de l'autre l'influence française partant surtout de Lyon, qui ont contribué à incliner à Genève les esprits vers la Réforme.

Cette vue d'ensemble n'exclut pas quelques remarques de détail. L'on voit (pp. 91-93) comment Genève était ballottée entre Savoie, empereur, prince-évêque, et Berne, chacune de ces puissances cherchant à prédominer. A cette époque, l'athéisme était inconnu (p. 93), mais les formes religieuses s'alliaient aisément avec des mœurs (pp. 78-81) qui expliqueraient et au besoin justifieraient la réaction calvinienne; ferveur des âmes et licence de conduite pouvaient fort bien marcher ensemble (p. 260). Le chapitre qui s'occupe des rapports de Genève avec Lyon et avec François I^er^ aux environs de 1520 nous intéresse particulièrement.

Ce livre qui est abondant, copieux, et d'inspiration irénique, constitue une étude très fouillée. L'écrivain semble dominé par cette pensée que la Réforme est le terme d'une évolution dont il a voulu discerner les facteurs.

P. Beuzart.

K. Barth : *Calvin.* 30 p., Chr. Kaiser, Munich, 1936 ; 50 pf.

Cette conférence a été faite à Zurich, pour le 4^e^ centenaire de l'*Institution*, et publiée dans l'intéressante collection *Theologische Existenz heute* dont K. Barth a été l'un des fondateurs, et où ont déjà paru une vingtaine de ses brochures. De l'*Institution*, du catéchisme et des commentaires sur les Evangiles, il a extrait les explications que Calvin a données de l'Oraison dominicale, et les a résumées de façon saisissante. Quelques auditeurs lui reprochèrent de s'être trop effacé derrière le réformateur. Nous lui en ferons plutôt un éloge.

En appendice est une prédication donnée en 1935, à Safenwil, paroisse que K. Barth avait quittée quatorze ans auparavant.

R. Anthony : *Ysabeau d'Albret, notes biographiques,* Dax, 16 p., 1935.

Le savant directeur du laboratoire d'anatomie comparée au Museum a été amené à faire des recherches historiques à

propos de l'exhumation des restes des princes d'Albret à Lescar (v. *Bull.*, 193 , p. —). Il a trouvé à la Bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers un portrait d'Y. d'Albret, sœur de Henri II, roi de Navarre, mariée à Fontainebleau en août 1534 au vicomte de Rohan, veuve en 1552, mariée à Henri de Navarre en 1554, « entraînée sans doute dans le mouvement protestant » vers 1556. M. Anthony suppose qu'elle fut inhumée à Blain, près Saint-Nazaire (cf. *Bull.*, 1875, p. 99) où tous ses enfants étaient nés. Les registres d'état civil conservés à Blain ne remontent qu'à 1630, d'après ce qu'a bien voulu me répondre M. le Maire, en sorte qu'ils ne peuvent fournir aucun éclaircissement.

A. Dufourcq : *Histoire moderne de l'Eglise*. T. IX : *Le Christianisme et la réorganisation absolutiste. Saint Vincent de Paul, Pascal, la Révocation* (1622-1688). Nouvelle édition, Paris, Plon, 1936, 548 p. in-16.

Le *Bulletin* (1934, p. 315) a rendu compte d'un volume précédent où le savant professeur de l'Université de Toulouse montrait peu de sympathie pour les réformateurs du XVI[e] siècle. Cette fois, il commence (p. III) par déplorer « le grand désordre qui s'installe avant que le grand ordre ébauché par Louis XIII et Richelieu ait eu le temps de s'affermir ». Il trace un saisissant tableau de la lutte contre la misère et l'ignorance (l'émulation avec les collèges et les « petites écoles » des réformés eût mérité d'être notée). M. Dufourcq « voit » parmi les Dames de la Charité Mme de la Suze (p. 13). Ce n'est sans doute qu'après 1653, date de l'abjuration de Henriette de Coligny (*Fr. prot.*, 2[e] éd., IV, 229) ; et elle préféra bientôt de moins pieuses compagnies. Il loue dans une première période l' « essor de la foi » (en traitant les Jansénistes de « maladroits ») et l' « essor de la pensée ». Le chapitre sur « le reflet de l'effort catholique dans les arts et les lettres » est celui qui répond le plus exactement au caractère *général* de l'enquête qu'annonce le titre de cette collection (*l'avenir du christianisme*), car, d'ordinaire, M. Dufourcq traite surtout de l'histoire de l'Eglise *en France* : et nous ne nous en plaignons pas, car il le fait avec une abondance d'informations déjà fort instructive.

Etudiant ensuite « l'essor de la réforme ecclésiastique », il ne remarque pas qu'en réalité, *dans l'ensemble,* cet « essor » réel, du côté catholique, est une conséquence de l'essor du protestantisme français sous le régime de l'édit de

Nantes ; à propos d'*un point particulier,* la liturgie eucharistique, il écrit : « ... jamais encore la grandeur de la messe n'a été aussi vivement ressentie parmi le peuple chrétien. Les *négations protestantes* y sont pour quelque chose. » (p. 257). — Si M. Dufourcq avait lu l'*Institution chrétienne* et la Confession de foi des Eglises réformées, il aurait vu, à propos de la Sainte Cène, non des négations, mais des affirmations. Il paraît aussi impossible pour un catholique de comprendre ce qu'est la présence réelle, mais spirituelle, de Jésus-Christ, que pour un protestant d'admettre la présence réelle, mais matérielle, dans l'hostie. (J'ai eu, aumônier militaire pendant la guerre, une intéressante correspondance avec Maurice Barrès au sujet de la messe et des services de Sainte Cène célébrés à l'avant.) Il est rappelé (p. 259) que saint François de Sales désirait la communion hebdomadaire : un autre « monsieur de Genève », Calvin, la désirait aussi.

La congrégation séculière des missionnaires a bien aussi pour origine le besoin d'aller dans les villes et les campagnes faire de la propagande contre les protestants ; la réorganisation de la paroisse Saint-Sulpice, après 1642, a pour objet la reconquête du faubourg Saint-Germain où se trouve depuis un siècle la « petite Genève ». « L'Eglise profitera-t-elle du désarroi religieux des protestants pour les ramener » ? Telle est la question que pose M. Dufourcq. Chez les protestants, il ne voit que ce « désarroi », et non ce qu'il y a d'ordre et de grandeur dans leurs mœurs, leur culte, leur littérature pieuse. Il fait l'effet de ces spectateurs qui assistent avec grand intérêt à un match, mais sont placés derrière les joueurs dont ils sont les amis, et trop loin des adversaires pour bien juger leurs coups.

Les questions politiques, leur influence sur les affaires religieuses, et, réciproquement, pendant la guerre de Trente ans, sont, d'ailleurs, clairement exposées. Sur les tentatives luthériennes, anglicanes, réformées, en vue de reconstituer l'unité de l'Eglise, ce volume renferme des données souvent peu connues, et dignes de l'être par ceux que préoccupe actuellement le même désir; (Amyraut, dans le résumé trop rapide de la théologie réformée, avait droit à plus qu'une ligne (p. 320). En passant, un bel hommage est rendu à la valeur des livres de piété protestants, « qui, le plus souvent, n'ont rien de confessionnel » (p. 326) ; hommage parfaitement juste ; (mais S. Goulart était de Senlis, non de Genève).

Impossible, à mon regret, d'analyser quatre chapitres sur « les ailes brisées ». A propos de la Révocation, M. Dufourcq évalue à un million le nombre des protestants sortis de France « vers 1685-1720 » (p. 382). Je ne crois pas ce chiffre exagéré : il va plus loin que n'allait M. Lavisse même : je l'ai entendu parler d'un million entre *1660* et 1720.

Voilà, quelques réserves qu'on puisse faire sur ce qu'il y a d'incomplet ou de tendancieux çà et là, un beau livre de fond : espérons que, pour pouvoir consulter les tomes VIII, IX, X, de la collection, deux index des noms et des principales matières, à la fin de ce dernier, aideront les chercheurs à s'y retrouver.

J. PANNIER.

P. DEZ : *Histoire des Protestants et des Eglises réformées du Poitou,* t. I. La Rochelle, 1936, 466 p. in-8, illustrations et carte. En vente chez l'auteur, à Poitiers : 30 fr.

Il y a quatre-vingts ans que paraissait sous ce même titre un volume de M. le pasteur Lièvre dont notre *Bulletin* a dit maintes fois (IX, 281 ; X, 170, etc.) toute la valeur. Deux autres volumes suivirent, tous épuisés depuis longtemps, au grand regret des travailleurs et des amis du Poitou. Combien ils sont aujourd'hui reconnaissants au petit-fils de M. Lièvre, le professeur P. Dez, pour ce qu'il intitule modestement « nouvelle édition », mais qui est, en réalité, un ouvrage nouveau, car le nombre de pages reproduites textuellement est fort restreint. Le récit s'arrête à la Révocation, et M. Dez annonce qu'un second volume ira jusqu'à nos jours. Celui-ci se termine par une précieuse liste des pasteurs du Poitou, et l'indication des dépôts où se trouvent certains registres d'état civil.

Donc, livre excellent, modèle de monographie provinciale, comme il serait bien désirable qu'on en possédât un pour chaque grande région protestante.

F. DÜRRLEMAN : *Eloge et condamnation de la Révocation de l'Edit de Nantes.* 48 p., « La Cause », 1936 ; 3 fr.

Intéressant recueil de citations de contemporains, d'écrivains des XVIII$^e$, XIX$^e$ et XX$^e$ siècles. Il n'y a pas d'*éloge* par un auteur du XX$^e$ siècle : il eût été curieux d'en trouver : le P. de la Brière, actuellement professeur à l'Institut catholique de Paris, ne défendait-il pas dans les *Etudes,* vers 1911, le principe « qui met la force des lois humaines au

service de la vraie religion, dans la mesure permise par les possibilités concrètes et par la considération du plus grand bien » ; il serait inique de « reconnaître à la propagande de l'erreur les mêmes droits et les mêmes libertés qu'à la propagande de la vérité... L'Etat, en tant qu'Etat, est obligé de rendre un hommage social à Dieu... Il est doux de défendre la vérité intégrale comme l'Eglise et avec l'Eglise ». Au cours de cette controverse, le regretté Imbart de la Tour déclarait que le livre le plus intéressant à son gré serait une histoire de l'*Idée d'intolérance*. Malheureusement, il ne l'a pas écrit.

F.-Ch. Krafft : *L'Eglise wallonne de Haarlem*. 32 p. gr. in-8, Haarlem, Enschedé, 1936 ; 1 fl. 50.

A l'occasion du 350e anniversaire de l'Eglise wallonne, son distingué pasteur a raconté comment le béguinage de Saint-Pierre et Saint-Paul (du XIVe siècle) est devenu le temple d'une Eglise du Refuge, dont le premier pasteur fut en 1586 Jean Taffin, né à Tournai en 1529. Son portrait et ceux de plusieurs de ses successeurs illustrent agréablement cette intéressante publication.

G. Sabliet : *César Malan*. Nouv. Soc. d'Editions, Dieulefit, 204 pages, 13 illustrations, 1936 ; 15 fr.

D'après l'ouvrage de C. Malan fils, les écrits de Malan même, et des documents de famille, M. Sabliet publie dans la collection *Hommes de Réveil* une instructive biographie terminée par une bibliographie qui couvre un demi-siècle (1812-1861). J'y relève, à cause des solennités de 1935 et 1936, les *Cantiques* composés en 1835 pour le 3e jubilé de la Réformation à Genève, et une réimpression en 1835 de la « *Congrégation faite en l'Eglise de Genève* par Mr J. Calvin » (1562) ; et en 1836 une nouvelle édition des *Chants de Sion*.

La Jeunesse de H.-F. Amiel. *Lettres à sa famille, ses amis, ses amies, pour servir d'introduction au Journal intime*, préface et notes par *Bernard Bouvier*, Paris, Stock, 1936.

Le dernier livre d'inédits d'Amiel est un de ceux dont le signalement a ici sa place particulièrement marquée. Il ne peut qu'ajouter à l'admiration et, si l'on peut dire, au culte que beaucoup d'esprits sérieux ont voué à celui qu'on appelle parfois le « Pascal genevois ». Et il ajoutera aussi à la

gratitude que nous devons au remarquable « publicateur » de ces inédits, à M. Bernard Bouvier, qui est pour Amiel un second Schérer ; car il nous révèle, à chacune de ses « publications » inédites, un Amiel nouveau, enrichissant et complétant celui que les deux volumes glanés par Schérer dans le *Journal intime* nous avait fait connaître. Hier, c'était le critique littéraire, plus psychologoque encore et moraliste que littéraire, dans le volume intitulé *Essais critiques*, et paru en 1932 à la librairie Stock. Aujourd'hui, c'est la correspondance d'Amiel avec sa famille, ses amis, ses *amies* (ce point est à noter), entre la vingtième et la trentième année (à peu près), c'est-à-dire à l'époque où il se cherchait, avec l'illusion de se trouver dans toutes les régions intellectuelles qu'il découvrait au cours de ses voyages multipliés et prolongés, et la conviction qu'aucune de ces régions qui successivement l'attiraient n'était la sienne, et que la poursuite de son véritable moi à travers toutes celles qu'il parcourait n'aboutirait jamais. Singulièrement émues, émouvantes, sont les phases de cette quête. Il en fait confidence, confession plutôt, à un groupe d'amis dont l'âme est parfois complice de la sienne en inquiétude, et dont la qualité morale répond à celle d'Amiel. Le nom de ces intimes, Charles Le Fort, Jules Vuy, Ch. Heim, Fr. Bordier, est désormais, grâce à cette publication, étroitement lié à celui d'Amiel, et reconstitue pour nous l'atmosphère morale, religieuse et philosophique qui fut celle du « Réveil ». Et c'est toute une étude que mériterait cette question, si l'on avait ici le loisir de s'y attacher, sans parler de la magistrale introduction de M. Bernard Bouvier, et des substantiels commentaires dont il a préfacé et accompagné ces 450 pages, choisies dans le monumental dépôt de manuscrits dont il est le providentiel gardien.

Nous ne saurions mieux caractériser l'intérêt de ces pages qu'en écoutant quelques-unes des confidences d'Amiel à ses amis selon son cœur : « Je reconnais avec effroi combien je suis passionné en tous sens, et, par une opposition inexplicable, je n'ose assouvir aucune de mes passions » (1843). Trois ans après : « Je suis quelque peu découragé. Il me semble avoir reconnu successivement que je ne suis ni poète, ni philosophe, ni homme d'action. Il ne me reste rien que la médiocrité, et c'est un lot pénible pour mon orgueil. » Deux ans plus tard, après un résumé très lucide de ses décevantes recherches, il écrit de Berlin à Bordier : « Je voudrais prendre une forme et ma forme, car j'ai vécu

en caméléon, et fait de la métempsychose anticipée. Je n'ai pas assez le courage de vivre. Mon existence risque de n'être qu'une préface » (mai 1848). Cependant la première page de sa vie *vécue* va s'écrire. En 1849, les « années d'apprentissage » sont finies. La carrière de professeur s'ouvre devant lui. Il débute, à la fois, à l'Académie et au Gymnase de Genève. Avec succès. La vie familiale, l'indépendance, lui sont assurées. Il s'en ouvre avec joie, en décembre 1849, à Emm. Frey. Le voilà donc, enfin, heureux, semble-t-il ? « Et néanmoins, je ne suis pas à mon aise dans ma ville natale, j'y suis presque solitaire. Ma formation germanique, [trop d'années à Berlin pour un Romand], mes conceptions du monde, mon caractère, mon esprit, ne sont guère de secours ; ils sont plutôt des obstacles. Ainsi, je me sens à l'étroit... Ma famille, et des amis dans le monde entier, dont le ciel m'a gratifié, me sont d'autant plus chers et nécessaires. » Ces amis qu'il avait déjà, à trente ans, dans le monde entier, forment une légion dont le présent livre accroîtra sûrement le nombre.

S. Rocheblave.

*Calvini opera selecta*, t. V, Kaiser, Münich, 1936 ; 508 p. : br. 14 Reichsmark. 40 ; relié 16,20.

Voici la continuation de la savante publication entreprise il y a plus de dix ans par MM. P. Barth et W. Niesel. Le présent volume comprend le livre IV de l'*Institutio* de 1559. La copieuse et érudite annotation au bas de toutes les pages indique les sources historiques et juridiques souvent peu connues jusqu'à présent, où puisa Calvin : le *De vita Christi ac pontificum* de Platina, les Conciles de P. Crabbe (1538), etc. L'ingénieuse hypothèse que J. Sleidan a pu fournir maint renseignement à Calvin est confirmée par de nombreuses lettres des deux amis ; tandis que Platina n'est expressément cité (sauf erreur) qu'une seule fois (dans les *Articuli a facultate parisiensi*, etc., 1544 (*Op. Calv.* VII, 29).

---

# SÉANCES DU COMITÉ

*21 octobre*

Présidence de M. de Witt-Guizot. Présents : MM. Bost, général Brécard, Cadet de Gassicourt, Cordey, Ad. Lods, J. Monod, Patry, Paul, de Watteville-Berckheim, Pannier.

L'assemblée de 1937 est fixée au 27 juin : commémoration du 250e anniversaire de l'Edit de tolérance.

Il est rendu compte des assemblées de cet été, et de questions concernant divers musées. M. P. Hugues est nommé conservateur du Musée du Désert. La maison de F. Neff à Dormillouse a été achetée par l'association cultuelle de Pallons.

*17 novembre*

Présidence de M. de Peyster. Présents : MM. Beuzart, Braun, Cordey, Dobler, Hugues, Lecerf, Monod, Rocheblave, Schmidt, Pannier.

M. Hugues, conservateur du Musée du Désert, aurait voulu exposer une chaîne des galériens. Il n'en a trouvé nulle part un spécimen. En Poitou les recherches continuent pour acquérir une maison historique qui deviendrait le Musée protestant de l'Ouest.

Fort peu d'Eglises ayant envoyé cette année la collecte de la Fête de la Réformation (instituée en 1866 sur l'initiative de notre Société), une lettre rappellera aux autorités synodales les décisions antérieures.

Vu le renchérissement des frais d'impression le prix d'abonnement au *Bulletin* est fixé, *pour l'étranger*, à 50 fr. (40 pour pasteurs et professeurs). Pour le moment le prix actuel : 30 (et 15) est maintenu *pour la France*.

L'impression du premier fascicule du tome IV des Tables (1902-1927, lettres A-D) préparé à titre gracieux par M. le pasteur Beuzart, est décidée. Une subvention a été obtenue ; un autre collaborateur préparera les lettres suivantes.

La toiture de la Bibliothèque a besoin de réparations urgentes ; la dépense (25.000 francs) constituera une lourde charge. Elle sera payée en plusieurs fois.

M. Rocheblave signale l'intérêt des fouilles de M. le pasteur A. Parrot à Mari ; ces découvertes sont un honneur pour le protestantisme français.

# NÉCROLOGIE

## L'évêque BALTAZAR

Le président du Convent général des Eglises réformées de Hongrie, *M. Désiré Baltazar*, docteur en théologie, évêque de Debrecen, est décédé, le 25 août 1936, à l'âge de 65 ans.

Depuis 1917, il était le chef des Eglises Réformées de Hongrie ; il représentait le calvinisme actif, militant et courageux, fidèle à ses principes, voulant les réaliser même dans la vie politique et sociale par la démocratie et l'individualisme. Le président Baltazar défendait les droits et les intérêts des Eglises réformées contre l'Etat et contre le catholicisme romain qui, en Europe centrale, est très puissant. Plusieurs institutions, telles que le lycée de jeunes filles de Debrecen, des orphelinats, la maison de diaconesses (dont il était le fondateur), le Collège réformé de Debrecen (qui célébrera son quatrième centenaire en 1938), l'Université de Debrecen (dont il était le protecteur), gardent précieusement son souvenir.

L'évêque Baltazar appartenait à une famille d'origine française, et c'était un grand ami du Protestantisme français.

Il est venu deux fois en France. En 1929, il vint faire visite à la Fédération protestante de France, à la Faculté de théologie de Paris, à la Société de l'Histoire du Protestantisme français : il enrichit ensuite cette Bibliothèque de nombreux livres et documents qui y constituent un fonds spécial, don de l'Eglise réformée de Hongrie (1). En 1930, il prit la parole, au nom des Eglises de Hongrie, lors de l'inauguration de la Maison de Calvin à Noyon (2).

M. le pasteur Boegner, président de la Fédération protestante, membre de notre Comité, invité par les Eglises réformées de Hongrie, avait l'intention de rendre visite au président Baltazar, mais, lorsqu'il vint en septembre, cette rencontre n'était plus possible.

E. DE KULIFAY,
*Pasteur de la Mission hongroise.*

(1) Cf. *Bull.*, 1930, p. 91.
(2) Son message a été publié dans notre *Bulletin*, 1930, p. 376.

## Mme la baronne DE CHARNISAY

La baronne d'Arthuys de Charnisay, née Marguerite Verdier de Flaux, était fille d'un des premiers membres de notre Société, M. A. Verdier de Flaux (*Bull.* I, 141). Elle était devenue de plus en plus experte en recherches historiques depuis qu'elle s'était trouvée mise en possession de nombreux documents originaux inédits. Depuis vingt-cinq ans elle n'a cessé de publier dans ce *Bulletin* des pages toujours remplies de renseignements biographiques de premier ordre, sous ce titre : *Les chiffres de M. l'abbé Rouquette*, *Etude sur les fugitifs du Languedoc* (1). Lorsque seront continuées les *Tables* du *Bulletin,* il n'y aura aucune colonne qui ne renferme un nom de lieu ou de personne cité par Mme de Charnisay.

Notre recueil a aussi inséré (en 1927) une étude fortement documentée sur *Les dernières semaines et la mort de Rolland*. L'an dernier enfin, dans les publications du Musée du Désert, sous le titre : *Un gentilhomme huguenot au temps des Camisards*, parut un volume où les *Mémoires de Rossel, baron d'Aigaliers*, étaient réédités avec une savante notice et de précieuses additions et illustrations. Il est bien regrettable que ce soit le seul livre publié par Mme de Charnisay. Notre Comité l'avait nommée membre correspondant, et elle assistait autant qu'elle le pouvait à nos assemblées.

Elle est morte le 13 septembre à Montluçon (elle était vice-présidente du Conseil presbytéral). L'inhumation a eu lieu à Courbessac, près Nîmes, dans le caveau de famille.

Puisse notre Société avoir à l'avenir quelques membres aussi laborieux que cette fidèle et vaillante huguenote !

Jacques PANNIER.

## Le docteur Louis MALZAC

Le 28 septembre, le docteur L. Malzac est mort à Lasalle (Gard), après une courte maladie. Originaire de Florac, il avait débuté à Lasalle même comme médecin ; c'est là qu'il avait pris goût à l'histoire huguenote en nous voyant dépouiller les registres des notaires du bourg. Il écrivit là une sorte de supplément à notre ouvrage sur les Prédicants,

(1) *Bull. 1911*, p. 116, 225, 312, 521 ; *1912*, p. 156, 237, 272, 322, 525 ; *1913*, 136, 341, 515 ; *1914-15*, p. 251, 445 ; *1916*, p. 125 ; *1922*, p. 96, 246 ; *1925*, p. 339 ; *1934*, p. 659 ; *1936*, p. 414.

pour avoir retrouvé dans des demeures que j'avais mentionnées, les « caches » destinées aux prédicateurs du Déser (*Les Cachettes huguenotes*). La famille de Pourtalès, dont les ancêtres ont vécu à Lasalle, lui demanda de réunir en un volume ce qu'il pourrait trouver sur leurs ascendants depuis le XVIe siècle jusqu'en 1685. A Marseille, où il alla exercer, il raconta, d'après des documents inédits, divers épisodes de la vie des protestants de la cité (*Les premiers cimetières protestants de Marseille* ; *Les Zollicoffer de Saint-Gall*). Il lui restait à utiliser de nombreuses notes patiemment réunies. Il possédait en particulier les fiches précieuses dressées par le docteur A. Puech pour son livre sur *la Renaissance et la Réforme à Nimes* (1893, voir *Bull.* XLIV, p. 155). Notre ami, qui avait pris sa « retraite » à Lasalle il y a peu de mois, pensait pouvoir s'y consacrer encore à un fécond labeur ; c'est avec douleur que nous pensons à ce travail interrompu par la mort. Le docteur Malzac était membre de la Commission du Musée du Désert ; l'un de ses gendres a reconstitué pour le Musée du Mas Soubeyran une « galère » d'autrefois. Nous nous associons de tout cœur à la tristesse des siens.

Ch. Bost.

---

# LIVRES DONNÉS PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS

P. Buyssens : *Les trois races de l'Europe et du Monde.* 270 p. in-16. Editions Purnal, Bruxelles, 1936 ; 27 fr.

*Harward et la France.* Revue d'histoire moderne, Paris, 1936, 240 p. in-12.

D.-J. Blume : *Jésus, Marx ou Mussolini ?* 170 p. in-12, Fischbacher, Paris, 1936.

*L'affirmation protestante,* conférences à l'Oratoire du Louvre, 152 p., Fischbacher, Paris, 1936.

R.-Fr. Vœltzel : *Jean Domat* (1625-1696), 319 p., Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1936.

*Quinze ans de mandat en Syrie,* 69 p., Imprimerie catholique, Beyrouth, 1936.

R. Farelly : *Jacques,* roman, 273 p., « Je Sers », Paris, 1936. *La splendeur de vivre,* 192 p. ; 9 fr. *Le peuple des béatitudes,* 192 p. ; 9 fr. *L'autre charpentier,* 186 p., « Les livres bleus », Lens, 1936 ; 9 fr.

H. Eberhard : *Flocons de neige...* Contes de Noël. Nouv. Soc. d'Editions de Toulouse, Dieulefit, 1936, 57 p. ; 3 fr.

S. Osusky : *Discours,* 100 p. in-16, Hartmann, Paris, 1936.

J. Pannier : *Promenades dans le vieux Paris protestant,* 46 p. in-24, Fischbacher, Paris, 1936 ; 3 fr. 50.

*La Réformation à Genève, 4e Centenaire.* Comité du 4e Centenaire de la Réformation à Genève, 90 p., Genève, 1936.

P. Bertrand : *Les aspirations de la Réforme dans l'Histoire de Genève,* 29 p., « Journal de Genève », Genève, 1936.

P. Mutrux : *La Source de Vie* (spectacle pour le 4e Centenaire de la Réformation), 56 p., Ataz, Genève, 1936.

*La Réforme, sa doctrine, son actualité,* 80 p., Robert, Genève, 1936.

Emm. Stickelberger : *Calvin,* 238 p. in-16, Berger-Levrault, Paris, 1936.

Calvin : *Traité de la vie chrestienne* (1540), traduction anglaise, 39 p., Dunedin (Nouvelle-Zélande), 1936.

Id. : *Sermon* sur le chapitre 1er de Samuel II. Traduction allemande, 72 p., Thuringen, 1936.

Wilfred MONOD : *Propos calviniens,* 12 p., Paris, 1936.

A. ALBERT : *Les fondements de l'Eglise d'après Calvin,* 27 p., Comité d'Entente Evangélique, Lézan, 1936 ; 1 fr.

BOHATEC : *Calvin und das Recht,* 286 p., Feudingen, 1934.

*Calvin, homme d'Eglise,* 320 p. in-16, Labor, Genève, 1936 ; 4 fr. 40 suisses.

CALDESAIGUES, LAMORTE et J. SERR : *La religion chrétienne. Manuel d'instruction religieuse.* Anduze, imp. du Languedoc, 142 p., 1936. (Les 12 leçons sur l'*Histoire de l'Eglise* sont de M. Serr ; la *doctrine* est exposée par M. Lamorte, auteur de thèses remarquées sur *Le livre de Qoheleth* et *Le Dieu de la Bible.*)

*Nouvelles Musicales,* nouveau Bulletin publié sous les auspices de la Bibliothèque musicale protestante, par M. Schott, 34, rue Titon, Paris (11e) ; 15 fr. par an.

Magdeleine CLUZEL : *Autour de la Terre,* 287 p., Baudinière, Paris, 1936 ; 12 fr.

*L'Imitation de Jésus-Christ.* Traduction nouvelle de l'abbé F. Martin, 542 p. in-12, Garnier, Paris, 1936 ; 18 fr.

Théod. MONOD : *Regardant à Jésus,* 38 p., Nouvelle Société d'Editions de Toulouse, Dieulefit, 1936 ; 2 fr. 50.

Mme PUECH-MILHAU : *Un marchand castrais au XVIIe siècle,* 14 p., Imprimerie du Sud-Ouest, Albi, 1936.

L.-A. BERGOUNIOUX : *Marc-Antoine Dominici* (1605-1650), 833 p. in-8, Boivin, Paris, 1936 ; 60 fr.

J. RÉGNÉ : *La pénétration des idées nouvelles en Ardèche au début de la Monarchie de Juillet,* 31 p., Hartmann, Paris.

*Mme Charley Garrigue-Masaryková,* Société tchécoslovaque de la Croix-Rouge, Prague, 1935.

H. LAVIGNOTTE : *La Société agricole et industrielle de l'Ogooué, un essai de christianisme social,* 24 p., Missions Evangéliques, Paris, 1936 ; 1 fr.

ID. : *L'évur, croyance des Pahouins du Gabon,* 77 p., Missions Evangéliques, Paris, 1936 ; 3 fr.

Ch. BASTIDE : *Sir Samuel Romilly et la France,* 8 p., Alcan, Paris, 1936.

Alf. MOHN : *Les Protestants français,* 30 p., Comité des Amitiés françaises, Paris, 1931.

Guy DE BUDÉ : *Les stratagèmes de Polyen,* 19 p., Berger-Levrault, Paris, 1936.

*La confession publique du Brocanteur,* 48 p. in-16, Amsterdam, 1776 ; nouvelle édition, par J. Andrieux, Paris, 1936.

*Grandes Vies françaises,* cahiers scolaires, ornés de por-

traits du XVIe siècle et d'une notice par H. Strohl, doyen de la Faculté de Strasbourg. 72 pages ; 1 fr. 70. — *La Vraie Joie,* cahiers scolaires, avec gravures de Saint-Aubin et une page de Wagner. 100 pages : 2 fr. ; 72 pages : 1 fr. 70. — Société de l'Instruction primaire, 47, rue de Clichy, Paris-9e.

André PARROT: *Mari, une ville perdue...,* 250 p. in-16, illustré, « Je Sers », Paris, 1935 ; 15 fr. (Intéressant et pittoresque récit des découvertes de ce jeune pasteur, l'un des plus savants archéologues français de notre temps.)

Charles CADIER : *Les Trésors de l'Ancien Testament,* 536 p. in-16, « Je Sers », Paris, 1936 ; 15 fr.

Victor ELLENBERGER : *Sello, berger mossouto,* 160 p. in-16, Missions évangéliques, Paris, 1936 ; 7 fr. 50.

Paul TEISSONNIÈRE : *Le problème moral,* 256 p. in-16, Editions du Foyer de l'Ame, Bruxelles, 1936 ; 6 belgas.

Benedetto CROCE : *Un calvinista italiano, il Marchese di Vico, Galeazzo Caracciolo,* 78 p. in-8°, Latetza, Bari, 1933 ; 10 lires.

Pierre KOHLER : Préface aux *Etudes sur Blaise Pascal d'A. Vinet,* 354 p. in-16°, Payot, Genève, 1936 ; 7 fr. 50.

Oswald CHAMBERS : *Tout, pour qu'Il règne,* traduction de Frank Abauzit, 366 p. in-16°, Delachaux et Niestlé, Lausanne, 1936 ; 22 fr. 50.

Frank ABAUZIT : *La pensée du Père Laberthonnière,* 32 p. in-16°, Vrin, Paris, 1935.

A.-J. RUSSEL : *Ceci n'est pas pour vous,* trad. de F. Abauzit, 259 p. in-16°, Delachaux et Niestlé, Lausanne, 1936 ; 20 fr.

V. LINDEGAARD-PETERSEN : *Kirke opstat i Frankrig,* 85 p. in-16°, Copenhague, 1936.

*Agenda de « La Cause »* pour 1937, Carrières-sous-Poissy (S.-et-O.) (avec une citation pour chaque jour, — extrait d'un auteur protestant, en général).

*Almanach des Missions,* 1937, 2 fr., illustré, Montpellier, 26, boulevard Berthelot.

*Almanach des Bons Conseils,* Paris, 33, rue des Saints-Pères, illustré ; 0 fr. 60 (4e centenaire de la Réformation, etc.).

---

# DONS REÇUS

De la Société des Amis du Vieux Lausanne : Copie d'une adresse du pasteur *Piffard*, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, au Conseil de la ville de Lausanne, remerciant de l'accueil fait aux réfugiés. Lausanne, 12 août 1688 (1).

De M. Cabrol, avocat : *Etat des enfants nouveaux convertis depuis l'âge de* (sept ?) *ans jusqu'à celluy de vingt ans dans la paroisse S. Sauveur de Soulegré* (diocèse de Castres, à Castelnau-de-Brassac), le 1er avril 1777 (57 noms).

De Miss S. Minet : *Statutes and By-Laws of the Corporation and Directors of the Hospital fort the poor French Protestants and their Descendants residing in Great Britain.* London, 1761, in-8. *List of the Officers of the Corporation.* (Le « Gouverneur » était le vicomte Ligonier. L'hôpital était dans la paroisse de St-Luke.) — 2e *Copie de la Harangue faitte en la présence du Roy à l'entrée des Estats, par les deputez de la Rochelle, pour les Eglises reformées. Au raport de Mathault.* [S.l.] 1615.

De M. G. Tournier : Deux volumes rares.

De M. Max Leenhardt : Reproductions de ses tableaux.

De Mme A. Juncker : Médaillon de G. Cuvier, par David d'Angers, 1832.

De M. Ch. Bost : Sermons de Fréd. Monod, copiés par B. Eschauzier (1832 et suiv.).

De M. le baron Bourgeois : Requête des habitants catholiques de Saint-Quentin (la Poterie, près d'Uzès) à l'intendant du Languedoc (à l'effet d'obtenir une subvention pour les réparations de l'église, vu qu'ils sont en nombre inférieur à celui des réformés), 1679.

De M. R. Audap : Deux dessins sur papier enfumé, par César Malan fils.

De M. Eggimann : Déclaration du roi que Samuel Daliez,

(1) Cf. *Bull. hist. prot. fr.*, 1872, p. 589. Huit médaillons sont l'œuvre d'un calligraphe, *Chapelié*, de Bagnols. En 1686 un « ci-devant lieutenant d'infanterie » nommé *Chapelier* était signalé, dans le diocèse d'Uzès, comme « capable d'entreprendre » (*Ibid.* 1880, p. 354) ; or Bagnols-sur-Cèze est précisément près d'Uzès. En 1693 « *Louise Chapellier*, du Languedoc » figure sur le même état de réfugiés à Lausanne que M. Piffard, ministre (*Ibid.*, 1933, p. 483 et 485).

propriétaire de l'office des tailles, de l'élection de Montauban, ne peut remplir les fonctions de receveur, étant de la R. P. R. (1673).

De M. N. Itié : Copies d'actes de baptêmes, abjurations, etc., à Calmont (1692-1759).

De M. F. Meillon : Sermons ms. du pasteur Quatreils (1779-1832) ; — Documents concernant : 1° l'Eglise de Fleurance ; 2° l'Œuvre des prêtres.

De M. Guy de Budé : Photo d'un portrait du cardinal de Châtillon (de sa collection).

De M. M. Bérard : Copie du *Journal de Voyage de L'Orient dans l'Inde dans le navire* l'Hercule, *en* 1772, *par Thomas-Simon* BÉRARD, directeur général de la Cie des Indes (1741-1794).

De M. G. Corboz : Un liard frappé par les Huguenots maîtres de Tours et de sa monnaie. Avers : Charles IX. CAROLUS GRATIA DEI REX FRANCORUM. 1563. Revers : Armes de Condé et A (première monnaie où il ait fait frapper, la seconde ayant été Montpellier (B).

*Pour le Musée Calvin, à Noyon.*

De M. J. Krug : Portrait de M. P. Krug.

De Mme Risbourg : Reproduction du tableau d'Ary Scheffer : *J. Calvin.*

De Mme Coltman : Lettres du pasteur Mentha à M. Adrien Petit, à Saint-Maur-en-Chaussée, par Granvilliers, 7 déc. 1832, de Condé (près Amiens) ; et à M. Fr. Gerbé (grand-père de Mme Coltman), à Crèvecœur, de Vadencourt, 15 sept. 1834, donnant des nouvelles du pasteur Jæglé, qu'il a vu au château de Liancourt.

# ADDITIONS ET CORRECTIONS

## AU PRÉSENT VOLUME DU *BULLETIN*

---

| Page | Ligne | Au lieu de : | Lire : |
|---|---|---|---|
| 97 | 27 | *Légendes des Vallées* | *Histoire de la Réforme en Piémont*, t. II |
| 195 | 1 | Réalmont | Calmont |
| 204 | 22 | Beuzart | Beuzart, Braun |
| 227 | 7 | Bissel | Bissol |
| 227 | n. 2 | Bissel | Bissol |
| 227 | n. 2 | 22 aoust | 22 aoust 1614 |
| 344 | 1 du bas | *Amitiés françaises* | *Huguenot Society of South Carolina* |

---

# AVIS IMPORTANT

## RELATIF AUX TABLES

---

Conformément à la décision du Comité en date du 17 novembre, pour diminuer les frais d'impression qui deviennent trop considérables, *il ne sera plus fait de tables annuelles des noms de personnes et de lieux* comme il en était fait depuis la 41e année du *Bulletin.*

On trouvera à la page suivante une table générale du présent volume.

Le 1er fascicule du tome IV des Tables générales pour vingt-cinq années (1902 à 1926 incluse) est sous presse ; nous espérons que les lecteurs du *Bulletin* encourageront cette publication en nous envoyant le feuillet de souscription ci-joint.

En 1942, s'il plaît à Dieu, paraîtra un tome V : Tables pour les quinze années 1927 à 1941 incluse.

---

# TABLE GÉNÉRALE ET CHRONOLOGIQUE
## DU TOME LXXXV

### ETUDES HISTORIQUES

#### XVIe SIÈCLE



#### XVIIe SIÈCLE



#### XVIIIe SIÈCLE



#### XIXe SIÈCLE



---

### DOCUMENTS CLASSES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

#### XVIe SIÈCLE



#### XVIIe SIÈCLE

XVIIIe SIÈCLE



---

CENTENAIRES



---

NECROLOGIE



---

# ILLUSTRATIONS



Alençon. — Imp. Corbière et Jugain. *Le Gérant* : J. PANNIER.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# TABLE

## Alphabétique, analytique et chronologique

**des noms de personnes et de lieux
ainsi que des principales matières que renferme le**

# BULLETIN HISTORIQUE & LITTÉRAIRE

TOME IV (1902 à 1927)
1er fascicule (lettres A, B, C, D)

*In-8° sur deux colonnes en corps 8, de 200 pages environ*
paraîtra au début de 1937

## Prix

| **En souscription** | (port en sus) | Papier ordinaire | Papier fort |
|---|---|---|---|
| Pour les abonnés | France....... | **25** fr. | **30** fr |
| | Etranger .. .. | **35** » | **40** » |
| Pour les non abonnés | France..... . | **35** » | **40** » |
| | Etranger ..... | **40** » | **45** » |
| **Après clôture de la souscription :** (port en sus) | | **35** » | **40** » |

Les lecteurs du *Bulletin* désireux de posséder ce répertoire, dont les trois premiers volumes (1852-1902) ont été si appréciés, sont priés de bien vouloir détacher et expédier la formule ci-contre.

Les nouveaux souscripteurs peuvent acquérir dès à présent les trois premiers volumes au prix de **30** fr. l'un (papier ordinaire) ou **40** fr. (papier fort), port en sus.

## SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

**54, Rue des Saints-Pères, PARIS (7e)**

(Affranchir à 0 fr. 50 les commandes de France, au tarif étranger les commandes faites hors de France)

---

*Le soussigné déclare souscrire au T. IV des* Tables du Bulletin, 1er fascicule, *qui devra lui être envoyé à l'adresse suivante :*

Nom ..................................................................................

Rue ..................................................................................

Localité ..................................................................................

Département ou province ..................................................................................

Pays ..................................................................................

(Exemplaire sur *papier ordinaire* ou *fort* (biffer la mention inutile).

(Date) (Signature)

Le paiement pourra être fait soit après réception du volume, soit immédiatement

par chèque sur banque à l'ordre de la Société ;

par versement au compte *chèques postaux Paris 407 83* ;

par mandat postal international avec indication de ce numéro de chèques postaux.

# RECETTES

*Fête de la Réformation*

Aibre, 40 fr. ; Aix-en-Provence, 40 fr. ; Annemasse, 60 fr. ; Arcachon, 60 fr. ; Annonay (E. L.), 50 fr.

Beauvais, 25 fr. ; Bohain, 80 fr. 85 ; Boissy-Saint-Léger, 127 fr. 35 ; Bolbec, 80 fr. ; Bordeaux, 340 fr. ; Bourg, 57 fr.

Castres (E. R.), 100 fr. ; Clamart, 80 fr. ; Clarensac, 57 fr. ; Compiègne, 30 fr. ; Condé, 42 fr. 45.

Fresnes, 18 fr. 50 ; Fresnoy-le-Grand, 24 fr. 95.

Gardonne, 13 fr. 10.

Lamonzie, 12 fr. 05 ; La Roche-sur-Yon, 35 fr. ; Le Raincy, 157 fr. 80 ; Luneray, 82 fr.

Marsillargues, 50 fr. ; Mens, 20 fr. ; Montauban (E. R. E.), 50 fr. ; Mont-de-Marsan, 36 fr. 80 ; Montilly, 17 fr. 75.

Nanteuil, 75 fr. ; Nérac, 184 fr.

Les Ollières, 96 fr. 25.

Paris : Batignolles, 150 fr. ; Etoile, 300 fr. ; Milton, 153 fr. 35 ; Oratoire, 963 fr. 85 ; Saint-Esprit, 545 fr.

Reims, 200 fr. ; Rochefort, 15 fr. ; Rothau, 30 fr.

Saint-Cloud (Eglise et Ec. d m ), 140 fr. ; Saint-Sauvant, 20 fr. ; Sainte-Foy, 184 fr. 45 ; Sancerre, 20 fr. ; Saumur, 15 fr. ; Sétif, 50 fr.

Tunis, 500 fr.

Vire, 20 fr.

*Donateurs*

Maison des Enfants, au Gault, 30 fr. ; Assemblée à Noyon, Maison de Calvin, 245 fr. ; Mlle Vigouroux, pour la fondation d'un Musée du Poitou protestant, 1.000 fr. ; Y. Durand-Gasselin, 300 fr.

## PETITES ANNONCES (1 fr. 50 la demi-ligne)

Le *Bulletin* publie ici les noms et adresses des personnes qui désirent vendre ou acheter des collections du *Bulletin*, des fascicules séparés ou d'autres livres concernant protestantisme.

La Société achète les *numéros épuisés* ci-après : 1863, nº 12 ; 1865, 12 ; 1872, 1 ; 1881, 5, 6, 7 ; 1884, 1 et 3 ; 1885, 1, 9, 10, 11, 12 ; 1890, 5 et 9 ; 1891, 5 et 6 ; 1896, 1 et 2 ; 1898, toute l'année ; 1899, 1, 3 et 4 ; 1908, 1 ; 1911, 1 et 12 ; 1915, 4 ; 1916, 1, 2 et 4 ; 1917, 2 et 3 ; 1918, 1, 2 et 4 ; 1919, 1 et 4 ; 1926, 1 ; 1934, 1 ; 1936, 1.

### DEMANDES

**Bulletin hist. prot. fr.** 1890, nº 5 ; 1891, nºs 5 et 6 ; 1898 entière ; 1899, nº 3 ; Tables de 1895. — Pasteur P. Beuzart, 40, rue Alexandre-Guilmant, Meudon (Seine-et-Oise).

Il offre les années 1853, 1857, 1905, 1906, 1910 à 1914.

**France Protestante** 1re édition, 10 vol. — **Bulletin** de la Société d'Histoire du Protestantisme. La collection ; et volumes séparés à partir du t. 21 (1872). Offres à Librairie Swets et Zeitlinger, Keizersgracht 471, Amsterdam, C.-Hollande.

### OFFRES

**Doumergue** *Jean Calvin. Les hommes et les choses de son temps.* 5 vol. in-4º. — Paris, 1899-1910. Rel. pleine truie blanche, titre doré, excellent état, 2.000 fr.

Mme Bianquis, 10, rue Achille-Luchaire, Paris (14e).

# SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

*Fondée en 1852, reconnue d'utilité publique par décret du 13 juillet 1870*



## MEMBRES

On devient membre de la Société en souscrivant un abonnement au *Bulletin* ou en versant, une fois pour toutes, une somme de 500 francs.

**BIBLIOTHEQUE ET MUSEE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS,** fondés en en 1865, installés en 1885 rue des Saints-Pères, 54 (65.000 volumes imprimés; 12.000 manuscrits). *Conservateur :* M. le pasteur PANNIER.

La Bibliothèque est ouverte : *lundi, mardi, mercredi, jeudi de* 1 *h. à* 5 *h.* (Métro et Autobus : Saint-Germain-des-Prés) ; elle est fermée du 14 juillet à fin septembre.

**MUSEE DU DESERT,** fondé en 1910 au Mas Soubeyran, par Anduze (Gard).

**MUSEE CALVIN,** ouvert en 1931, Place Aristide-Briand, à Noyon (Oise).
Conservateur : M. le pasteur PANNIER. *Le Musée est fermé le lundi.*

---

## DONS ET LEGS

### A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

L'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934, portant codification des lois relatives à l'enregistrement, fait bénéficier du tarif réduit de 10 fr. 80 pour cent les donations et legs faits à des établissements reconnus d'utilité publique qui mettent leurs collections artistiques ou littéraires à la disposition du public.

La Société de l'histoire du Protestantisme français rentre dans la catégorie de ces établissements. Afin d'éviter toute difficulté et toute réclamation de droits supérieurs par le fisc, la formule suivante doit être employée pour les legs :

*Je donne et lègue à la Société de l'histoire du Protestantisme français, reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Paris, 54, rue des Saints-Pères, la somme de francs, franche et quitte de toutes charges, de tous frais, et spécialement des droits de mutation par décès, ladite somme [ou les revenus de la dite somme] devant être employés à l'achat d'œuvres d'art, d'objets ayant un caractère historique, de livres, d'imprimés, de manuscrits destinés à figurer dans la Bibliothèque de la Société ou de ses musées, conformément aux dispositions de l'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934.*

---

**Banquiers de la Société : MM. VERNES, 29, rue Taitbout, Paris. Chèques post. : 2071.**
**Chèque postal de la Société : Paris, 407.83**

---

Alençon. - Imp. Corbière & Jugain.